

Octobre 2014

vol. CIV no 8

L'Action NATIONALE

L'ACTION NATIONALE – volume CIV numéro 8 – Octobre 2014



Référendum

Leçon écossaise ?

destiNation

Converger doit devenir notre obsession

Enseignement de l'histoire au Québec

Un survol historique et idéologique

**L'Action
NATIONALE**

volume CIV numéro 8

OCTOBRE 2014

envoi de publication

PAP N° 09113

N° de la convention 0040012293

En couverture

Micheline Beauchemin

(Longueuil, 1930 - Québec, 2009)

LES VENDANGES

Verre, plomb et aluminium profilé, 129,8 x 177 cm
Montréal, 1958

Don de la famille Trempe
Succession Micheline Beauchemin/SODRAC (2013)

L'oeuvre en couverture, *Les vendanges*, est une acquisition récente du Musée national des beaux-arts du Québec. En 2009, on y saluait la mémoire de cette femme unique qui, avec la fibre, la laine et le métal, a réalisé une oeuvre éblouissante transgressant les frontières de la tapisserie et de la sculpture pour venir habiter plusieurs de nos espaces publics.

Micheline Beauchemin a parcouru le monde afin de nourrir son art réalisé dans la quiétude de son atelier à Grondines. Ses pièces grandioses ont connu un rayonnement international. On les retrouve dans nombre d'espaces publics à Tokyo comme à San Francisco, à Montréal, à Québec, à Ottawa et à Toronto. Elle a reçu plusieurs distinctions, dont le prix Paul-Émile-Borduas en 2005 et le Prix du Gouverneur général en arts visuels en 2006.

« Micheline Beauchemin, dont le nom demeure encore méconnu, a apporté une contribution unique à l'art d'ici par le souffle et l'ampleur de ses réalisations. Elle habite de nombreux édifices par son art lumineux et monumental. Le Saint-Laurent et l'hiver ont été ses grandes sources d'inspiration, et elle en a traduit le mouvement et le rayonnement dans un oeuvre qui invite à la méditation et à la contemplation », ajoutait Laurier Lacroix, commissaire de l'exposition *Micheline Beauchemin. Fleuve de lumière* en 2009.

Dans *Le Devoir*, Frédérique Doyon saluait l'exposition ainsi :

« Les oeuvres de Micheline Beauchemin ont gagné en reflets, en textures et en volumes au fil de ses recherches sur les fibres naturelles et synthétiques, qui l'ont menée du Japon en Amérique du Sud. Jusqu'à devenir des sculptures, dont la toute dernière, *Soleil* (2008), égaye la Tohu de ses faisceaux de fibre optique et de verre recyclé. En tapisserie, elle utilisait notamment un fil d'aluminium aux finis d'or et d'argent. Essentiel, son travail de la lumière s'inspirait des paysages du fleuve qui l'aura vue grandir à Sorel et finir son oeuvre à Grondines. »

Location d'outils **SIMPLEX**

Une entreprise québécoise
en affaires depuis 1907



Heureuse de participer à la construction
de la référence québécoise

40 succursales pour mieux vous servir

simplex.ca

- Montréal : 1.800.361.1486
- Québec : 1.800.284.7571
- Ottawa : 1.888.408.8807

L'Action NATIONALE

82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone: 514-845-8533

Numéro sans frais: 1-866-845-8533

Télécopieur: 514-845-8529

revue@action-nationale.qc.ca

www.action-nationale.qc.ca

Directeur: Robert Laplante

Directeur adjoint: Sylvain Deschênes

Comité de rédaction: Mathieu Bock-Côté, sociologue et chroniqueur; Sylvain Deschênes; Lucia Ferretti, professeure (UQTR); Lise Lebrun, animatrice communautaire; Sylvie Ménard, Centre d'histoire des régulations sociales (UQAM); Denis Monière, professeur (Université de Montréal); Michel Rioux, journaliste; Patrick Sabourin, doctorant INRS—Urbanisation Culture Société, Pierre Serré, chercheur.

Membres du jury du prix André-Laurendeau: Martin Pâquet (Université Laval), Christian Rioux (correspondant du *Devoir* à Paris)

Membres du jury du prix Richard-Arès: Lucille Beaudry (science politique, UQAM); Robert Comeau (histoire, UQAM); Simon Langlois, (sociologie Université Laval)

Animation du séminaire de lecture: Mathieu Bock-Côté

ENCOURAGER LA DISCUSSION



**POUR LE TEXTE
ET LE CONTEXTE**



LE DEVOIR

SOMMAIRE

Éditorial

- Une exigence logique,
un impératif catégorique
-*Robert Laplante* 4

Articles

- destiNation*
Converger doit devenir notre
obsession
-*Claudette Carbonneau* 10
- Référendum*
Leçon écossaise ?
-*Pierre Serré* 15
- Un survol historique et
idéologique de l'enseignement de
l'Histoire au Québec
-*Félix Bouvier* 21
- Faut-il étouffer les passions
politiques ?
-*Mathieu Bock-Côté* 34
- L'héritage spirituel du Québec
-*Marc Laroche* 44
- Illusion et fuite chez les
souverainistes
-*Sébastien Bilodeau* 58
- Canada*
Le nom qu'on nous a chipé et le pays
pour lequel on n'a jamais voté
-*Jean-Claude Soulard* 63
- Vers 2017 : réforme
constitutionnelle ?
-*Charles-Philippe Courtois* 81
- Un correcteur systémique de la
corruption
-*Édouard Cloutier* 86
- L'autre épopée d'un petit Canada
modèle et insulaire
-*Simon Couillard* 90

Lire

- Primeur*
Le souverainisme de province
-*Simon-Pierre Savard-Tremblay* 105
- Lire les essais*
FRÉDÉRIC BÉRARD
La fin de l'État de droit ? 118
- JÉRÔME BLANCHET-GRAVEL
Le nouveau triangle : gauche, islam
et multiculturalisme 124
- Livres reçus* 131

Robert Laplante*

UNE EXIGENCE LOGIQUE, UN IMPÉRATIF CATÉGORIQUE

Entre les manifestations de solidarité et les attitudes compensatoires d'une bataille livrée par procuration, la frontière était mince. Plusieurs l'auront franchie allègrement, ce qui aura donné beaucoup de babillage médiatique tout en provoquant néanmoins, des redites et rappels pathologiques dont les significations politiques n'ont pas toutes été tirées, tant s'en faut. Nous serons vite passés des Highlands aux bas-fonds de la politique *canadian*. Ainsi aurons-nous eu droit au retour du spectral Stéphane Dion, tout heureux de bomber le torse devant les caméras pour vanter sa camelote de *Clarity Bill* et pour poser au grand théoricien de la démocratie. Il était pathétique à voir, tout autant que ceux-là qui ont accepté de lui donner la réplique, s'enlisant encore et toujours dans une pensée étrangère et hostile à notre peuple et à son existence.

Il était patent, en effet, que ce que cet intermédiaire utile avait à dire n'avait rien de la recherche d'un dialogue fécond et tout de la menace voilée et des sous-entendus pernicieux. Il fallait l'entendre ergoter sur les périls que ferait subir à la démocratie un vote à 50 % plus une des voix pour un « choix aussi grave » que celui de l'indépendance alors que les difficiles négociations qui s'ensuivraient seraient susceptibles d'amener nombre de citoyens à regretter leurs votes et à vouloir revenir en arrière. Il a toujours la manière, l'homme qui a soutenu que la meilleure façon de faire reculer les

appuis à l'indépendance reste celle de la force: faites-les souffrir a-t-il déjà soutenu, grisé par les applaudissements de l'establishment torontois trop heureux de voir que l'*Indirect rule* faisait toujours d'excellentes recrues.

Drapé dans la vertu, il nous aura refait le coup du videur sophistiqué. Sous de savantes élucubrations aux allures de carottes philosophico-politiques se profilait le bâton *canadian*. Le Canada ne fera pas dans la dentelle. Il nous tient dans un carcan et sa poigne restera ferme. Il faut vraiment faire semblant de découvrir des faits troublants pour accorder du sérieux aux Jean Lapierre et Chantal Hébert de ce monde qui nous font le coup du grand dévoilement avec du mémérage post-référendaire. La seule question que l'ouvrage devrait poser est celle de la nature d'un régime aussi fourbe et l'intérêt que notre peuple aurait encore à s'y laisser encarcanner.

Il ne s'est pas écoulé quarante-huit heures avant que les partis politiques anglais ne commencent à branler dans le manche et à laisser entendre que les promesses ne seraient peut-être pas tenues. Et un jour de plus pour que Salmond commence à interpréter le résultat comme une arnaque et s'interroge à voix haute sur le bien-fondé d'une stratégie politique – le référendum – qui laisse les indépendantistes dans une position d'extrême vulnérabilité devant les gigantesques moyens de propagande d'un État au surplus en mesure d'instrumentaliser la quasi-totalité du complexe médiatique. Et voilà le SNP engagé dans des débats qui ont épuisé le Parti québécois et dévoyé le combat pour l'indépendance...

En attendant que le cirque médiatique reparte à l'occasion du référendum que les Catalans tiendront contre Madrid et sans avoir droit de le nommer comme tel, les indépendantistes

tes québécois auraient intérêt à retenir la leçon primordiale de leur campagne: une action militante visant la mobilisation de la société toute entière. Les indépendantistes catalans ont mis des années à investir tous les lieux où ils pouvaient gagner de l'influence pour faire progresser leur lecture de la situation, pour relever le niveau de compétence civique de leurs concitoyens et les outiller pour construire une conscience nationale forte. Ils n'ont pas seulement évoqué le goût de la liberté, ils se sont immiscés dans tous les interstices du pouvoir, grappillant centimètre par centimètre les zones d'influence où faire prévaloir la capacité de lecture et de promotion de l'intérêt national.

Voilà une leçon à retenir d'ores et déjà du proche rendez-vous catalan. Les indépendantistes doivent se faire présents partout: commissions scolaires, groupes de pression, conseils d'administration des universités, des cégeps, des hôpitaux, partout où se définit l'intérêt public. Ils doivent y œuvrer à découvert, faisant sans relâche le procès du régime et faisant valoir en quoi et comment l'existence institutionnelle dans le cadre provincial empêche de bien poser et de bien servir notre intérêt national. La gestion provinciale est toxique, elle contraint à fonctionner dans un univers de compromis bancal qui force à intérioriser les contraintes du régime, à vivre aux conditions que nous fixe le Canada.

Il ne sert à rien de se perdre en spéculations sur la pertinence ou pas de tenir un référendum ou sur la mécanique d'une éventuelle reprise de l'initiative politique par la formulation de divers scénarios de propositions de négociations avec le Canada. Il a réglé notre sort et n'entend guère revenir sur un dossier clos. Il utilisera certes des leurres et ne manquera pas de mobiliser des concierges pour vanter le bonne-ententisme et laisser miroiter l'ouverture au dialogue (patient, cela va de soi!), mais ce sera que pour faire diver-

sion et manipuler les élites velléitaires d'un Québec frileux. Le travail que nous avons d'abord à faire est de reconquérir tous les espaces de la société civile pour débusquer toutes les représentations tordues que distille la pensée annexée, pur produit de la gestion provinciale. Il faut partout faire valoir une vision claire de ce que nous dicte notre intérêt national pour faire comprendre en quoi le consentement aux contraintes du régime nous éloigne de la construction de notre maison. Pour cela, il faut s'attaquer à la formulation d'une véritable doctrine à placer au fondement des actions à entreprendre et des débats à mener.

Bien fait, ce travail permettra de définir le contexte dans lequel un mandat électoral pourra être sollicité. Le projet d'indépendance est d'abord aspiration à la liberté. Pour en donner le goût il faut non seulement faire voir les chaînes et les entraves, il faut en débusquer les points d'ancrage. Quand ils apparaîtront pour ce qu'ils sont, les problèmes de la province ne seront plus vus dans l'espace de solution *canadian*. Un mandat de réaliser l'indépendance apparaîtra alors comme une exigence logique, un impératif catégorique. □



VIGNOBLE • WINERY

RIVIÈRE DU CHÊNE



11 VINS D'ICI

LIVRÉS POUR VOS CÉLÉBRATIONS

www.vignobleriviereduchene.ca/commande

*Le Rose
Gabrielle*

W



PHENIX

*La Cuvée
Glacée
des
Laurentides*

MONDE

Les Buller

L'Adelard

MONDE

Vin de glace

Vino di Ghiaccio

Ледяное вино

Vino de Hielo

アイスワイン

Wino lodowe

Ledové Vino

Ledeno Vino

Hielo samur

Ice Wine

Aiswain

Égber

冰酒

ÉRA PORTÉ ROSS

*Les Buller
Le Gabrielle
XXX*

Rivière du Chêne

807, ch. de la Rivière-Nord
Saint-Eustache J7R 0J5

450 491-3997





animation
Lucie Laurier



VENDREDI 24 OCTOBRE 2014

MARIO BEAULIEU AU LION D'OR

SOUPER CONFÉRENCE 2014
DE L'ACTION NATIONALE

Mario Beaulieu le nouveau chef du Bloc québécois élu en juin par les militants sera le conférencier du souper annuel de L'Action nationale au Lion d'Or le vendredi 24 octobre 2014.

Comme chaque année, le coût du billet – 125\$ – comprend le repas gastronomique du Petit Extra, le vin, les taxes, le service et un reçu pour fins fiscales de 75\$.

Billets en vente à la boutique internet, mais aussi par la poste avec le formulaire ci-joint ou plus simplement par téléphone avec votre carte de crédit 514-845-8533 ou sans frais 1 866 845-8533

Ardent défenseur de la langue française et indépendantiste déterminé, Mario Beaulieu a d'abord démontré de façon éclatante ses talents pour la mobilisation en réunissant près de 2000 signatures en moins de deux semaines afin de se présenter à la course à la direction et la remporter en coiffant un adversaire qui comptait déjà sur l'appui du caucus du parti. C'est sur une base militante qu'il compte maintenant recomposer les forces pour redonner au Bloc la place qui lui revient à Ottawa en 2015.

Au cours des dernières années, les mouvements Montréal français et Québec français dont il était l'instigateur au sein de la Société St-Jean-Baptiste ont fait ressortir l'importance de la mobilisation et de la concertation des organisations de la société civile nécessaires à la poursuite de la lutte pour l'indépendance du Québec.

Venez assister à ce qui pourrait bien être un jalon important dans la reconquête du pouvoir qui échappe à notre État.

La comédienne Lucie Laurier animera la soirée.

Claudette Carbonneau*

destiNation

CONVERGER DOIT DEVENIR NOTRE OBSESSION**

Souverainiste convaincue, militante engagée dans diverses causes depuis des décennies, je souhaite partager avec vous le diagnostic que je pose sur l'impasse dans laquelle nous nous retrouvons collectivement.

J'ai mal au Québec qui se profile sous mes yeux. Un Québec qui ploie sous un fort vent de démolition. Un Québec qui n'aurait pas d'autres ambitions que de se fondre dans la moyenne canadienne. Un Québec qui n'aspirerait qu'à devenir le plus moyen des Canadiens. Tout cela m'est insupportable!

On est en train de laminer nos plus chères réalisations collectives, nos aspirations les plus profondes et nos valeurs communes. Le gouvernement Couillard s'attaque à tout ce qui dépasse : assurance parentale, services de garde, culture, vitalité de nos régions, protection du grand fleuve et de son habitat marin et humain, présence internationale, etc. Bref, nous reculons tant sur le front social que ce sur quoi repose aussi notre identité.

* Ex-présidente de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), poste qu'elle a occupé de 2002 à 2011

** Allocution prononcée à l'occasion du rassemblement citoyen destiNation (20-21 septembre 2014)

Comment diable en sommes-nous arrivés là ? Que faire surtout pour nous reprendre en main, pour se réapproprier ce que nous sommes, pour être réellement maîtres de nos choix ?

Les réponses à ces questions sont multiples. Toutefois, deux éléments sont incontournables pour poser le bon diagnostic et pour pouvoir mieux rebondir.

D'abord, il faut reconnaître que le projet d'indépendance est en panne. L'adhésion populaire est à son plus bas niveau. Elle connaît un creux historique. Un immense besoin de dépoussiérer le projet d'indépendance se fait aussi sentir. Une grande soif d'idées nouvelles, pour revitaliser le projet, tenaille de plus en plus les militants. Les indépendantistes écossais viennent d'ailleurs de nous servir une belle leçon à ce chapitre, malgré le Non crève-cœur qu'ils ont reçu.

Chez nous, nous aurons besoin de réhabiliter le mot LIBERTÉ qu'on s'est fait confisquer par la droite. Nous aurons besoin de nous redonner le goût de conquérir nos libertés collectives, pour faire des choix qui nous ressemblent, mais aussi qui nous rassemblent. Nous aurons besoin de retrouver le goût d'agir pour bâtir un avenir qui soit à la mesure de nos aspirations et de nos rêves.

Tout cela est bien beau. Tout cela peut faire vibrer. Mais tout cela surtout est impossible à réaliser, si on ne développe pas l'obsession de converger. Convergence et toujours convergence.

On vit dans une société plurielle, diversifiée, une société plus éduquée et plus critique. L'ère des majorités écrasantes et des « à droite ou à gauche toutes » est révolue. Par delà ce qui peut nous unir, les différences sont bien présentes et elles sont là

pour rester. On ne peut pas gommer ces réalités, qui traversent toutes les sociétés modernes, avec une approche strictement volontariste et des slogans creux et vite perçus comme insultants ou irréalistes du type : « Rentre à la maison ».

Plus que jamais il faut pratiquer l'écoute, l'ouverture, la tolérance, le respect de l'autre. Il faut innover. Il faut évaluer correctement et avec beaucoup de réalisme le socle sur lequel on peut se rejoindre et construire. Il faut travailler à ce qui nous rassemble, entre souverainistes d'abord, mais aussi avec les Québécois de toutes origines et avec les nationalistes plus mous.

C'est pourquoi nous avons un énorme travail à faire en investissant massivement les structures non partisans de la société civile. Je pense ici au Conseil de la souveraineté, qui tente de se restructurer pour mieux fédérer les indépendantistes et établir des ponts avec les partis politiques qui demeurent des acteurs incontournables. Ensemble, nous devons redéfinir le projet indépendantiste, un projet qui appartient d'abord au peuple québécois. Ensemble, nous devons travailler à le « départisaniser ».

Il faut surtout faire plus et réfléchir aussi sur le chemin qui mène à l'indépendance. Sur cette route, le référendum ne peut être que l'étape ultime. Entre temps, le projet d'une constituante peut nous faire avancer. D'autres voies méritent aussi d'être explorées. Il faut une fois de plus s'ouvrir et accepter de sortir des chapelles et de nos vieilles certitudes. Il faut convaincre, être contagieux, remobiliser et cesser d'agir comme repoussoir à cause de nos éternelles chicanes et divisions !

Voilà qui nous amène à ce deuxième élément tout aussi incontournable d'un vrai diagnostic. Le Québec est dans

l'impasse et y restera malheureusement, tant et aussi longtemps, qu'il peindra à faire élire une majorité d'indépendantistes à l'Assemblée nationale.

Ce blocage interne n'est pas propre à la dernière élection. Il remonte à beaucoup plus loin dans le temps. Le vote en faveur d'une formation indépendantiste est en recul depuis plusieurs élections. Malgré la multiplication des partis indépendantistes, il faut voir là une tendance lourde, qui nous ramène à la fin des années 1990.

Les partis indépendantistes ne peuvent pas sortir gagnants de cette situation. Le citoyen reste le grand perdant. Il voit aujourd'hui son gouvernement remettre en question plusieurs de ses choix de société, sans même qu'il ne soit nécessaire de s'être fait élire par une majorité de l'électorat pour ce faire. En outre, nous nous éloignons du pays en acceptant d'être représentés par une proportion plus grande de fédéralistes qu'on n'en compte dans la population!

Les partis indépendantistes ne conviendront jamais d'une stratégie pour sortir de ce borbier, s'ils cherchent individuellement une solution qui les avantage et leur permet de se démarquer les uns par rapport aux autres. Il faut que le gain recherché soit collectif. Il faut que tous les partis indépendantistes, tous les indépendantistes et globalement tous les citoyens, pris dans leur ensemble, y trouvent leur compte.

Les bonnes idées n'ont pas manqué ces dernières années pour tenter de nous sortir de l'impasse: entente électorale, primaire souverainiste, socle de revendications communes, réforme du mode de scrutin. Rien n'a, à ce jour, permis aux partis politiques de transcender leurs divisions. En fonction de l'élection de 2018, tout sera à nouveau sur la table.

Espérons que, cette fois-là, le diagnostic sera clair. Le problème n'est pas conjoncturel, il est devenu structurel. Pour le résoudre, il faut penser convergence et convergence. Il ne peut pas y avoir de renouveau de l'approche indépendantiste qui soit digne de ce nom, sans que les partis politiques concernés n'accouchent d'une solution à ce problème qui désespère de plus en plus les militants et qui éloigne les citoyens qu'il reste à convaincre.

À plus long terme, il faudra se résoudre à comprendre qu'à tout problème structurel, il faut trouver une solution structurelle et structurante. La révision du mode de scrutin en fait partie. Le modèle uninominal à un tour s'accommode mal de la diversité. Et quand il la malmène, c'est la démocratie tout entière qui se dérègle. C'est aussi l'option souverainiste qui bat en brèche et qui n'arrive pas à prendre sa place.

En terminant, je nous invite à nous baigner dans ce qui doit devenir une obsession collective : converger et trouver des voies de passage. C'est le seul antidote que je connais au mal qui nous paralyse et qui dresse un solide barrage sur le chemin du pays. □

*Référendum***LEÇON ÉCOSSAISE ?**

Qu'est-ce que le Québec et le Canada peuvent apprendre du référendum écossais ? Tout d'abord, que ce que peut nous apprendre notre propre histoire s'efface petit à petit devant l'actualité, le babillage et les rapports de pouvoir politiques. Ensuite, que la science politique est ravalée à des questions d'opinion, diminuant son caractère scientifique. Enfin, que les commentaires empessés sur le référendum écossais ne font qu'épaissir le brouillard.

Le premier point du référendum de 1995 à rappeler est que l'option du OUI a failli l'emporter en raison de la mobilisation de centaines de milliers de militants au cours de la campagne référendaire. Après répartition des répondants discrets des sondages (1/4 au OUI, 3/4 au NON), la progression du OUI avant l'arrivée de Lucien Bouchard est identique à celle ayant suivi son arrivée. Ce qui a été mis en marche avant M. Bouchard s'est poursuivi après. Une semaine de délibération (de campagne) de plus aurait peut-être donné le OUI gagnant. M. Bouchard n'a pas aimé, pas plus que Jean Chrétien et ses acolytes, qui ont dépeint les Québécois comme êtres irrationnels hypnotisés par le magnétisme de leur messie. La tricherie a d'autre part influencé le verdict

* Ph.D. sc. politique, pspedritog@gmail.com

final. Une participation de 93,5% quand le vote n'est pas obligatoire n'est pas normale pour tout spécialiste des élections. Il fallait investiguer.

Ce qui nous amène à ceci : le premier facteur expliquant la victoire du NON en 1995 est le vote bloc des non-francophones, expliquant 95 % du vote. Autant il est vrai d'affirmer que le vote linguistique explique le résultat qu'il est faux d'affirmer qu'il s'agit d'un vote ethnique. Au Québec, le vote est affaire de langue, non d'héritage ethnique ou linguistique puisque la langue maternelle explique moins bien le vote que la langue d'usage à la maison. Et cela marque la politique québécoise depuis plus de 40 ans. Le Québec n'est pas une société intégrée sur le plan des comportements électoraux ni des allégeances nationales puisqu'il y vit des Québécois d'abord et des Canadiens d'abord, avec comportements électoraux conséquents.

Outre le comportement électoral, la langue explique aussi les résultats électoraux. Grâce au vote bloc des non-francophones, les libéraux détiennent invariablement de 35% à 40% des sièges avant toute campagne électorale. Globalement, le mode de scrutin majoritaire multiplie le poids électoral des non-francophones par six à l'échelle québécoise : francophones et non-francophones sont donc nez à nez. Ces derniers ont renversé le vote francophone aux élections de 1989 et au référendum de 1995. Ils ont porté au pouvoir le PLQ de Jean Charest en 2003, 2007 et 2008, ceux de Philippe Couillard en 2014, chaque fois contre le vote de la majorité des francophones. Comment postuler l'unicité de la nation et le caractère ambigu et faible de la volonté des Québécois sachant cela, comme le faisait récemment le politologue Guy Laforest, avant lui le philosophe Daniel Jacques, le défunt politologue Léon Dion? «Par quelle magie du langage peut-on inclure de force» des groupes d'allégeance

canadienne à la « Communauté politique francophone » ? Comment également avoir le droit de discourir des clivages des générations, des genres, des régions, du vote de telle ou telle minorité, des intérêts des handicapés ou des minorités visibles, mais jamais du clivage et du facteur électoral premier, fondé sur la langue, ni du vote des francophones ?

Les recherches en comportement électoral ont aussi spécifié qu'une proportion importante d'immigrés est composée de francophones, de francisés et de francotropes, que ceux-ci ont voté presque de la même manière que les francophones en 1995, si bien qu'environ 25 % du total des immigrés et de leurs descendants ont voté OUI. En Écosse, le vote ne peut évidemment pas être question de langue, puisqu'Écossais et Anglais partagent la même. En revanche, les uns et les autres possèdent une identité nationale différente qui a servi de base au vote. Entre eux, comme ici, les immigrés, moins favorables à l'indépendance (environ 35 % au OUI). Écossais et Québécois se rejoignent donc quant aux immigrés. La sinistre réputation de « nationalistes fermés » des Québécois, dont a souffert la première ministre Pauline Marois lors de sa visite au premier ministre écossais en janvier 2013, ne tient pas.

Les indépendantistes québécois sont parvenus à un cheveu de la victoire en 1995 non pas en raison d'un discours éthéré sur les beautés de la liberté politique, mais pour une raison beaucoup plus concrète. Le rejet du Québec par le Canada anglais, symbolisé par les échecs des Accords du lac Meech en 1990 et de Charlottetown en 1992, a illustré les rapports de pouvoir entre le Québec et le Canada hors Québec, le premier dominé, le second, dominant. Point n'est besoin d'être plus riche ou moins riche que la nation dominante. Seul compte le rapport de domination politique (l'inégalité démographique, le partage inégal des pouvoirs et

des ressources, des institutions nationales qui ne sont pas binationales). Les États multinationaux survivent quand ils offrent des aménagements politiques assurant pérennité et satisfaction à chaque partenaire. Pour y arriver, l'État central doit rechercher l'adhésion dans l'honneur et l'enthousiasme, en respectant le droit à l'autodétermination, en reconnaissant le droit des nations minoritaires d'adopter des lois assurant leur survie, en garantissant que les institutions communes ne peuvent être modifiées sans l'accord de la nation minoritaire, etc. La commande est peut-être élevée, mais elle correspond à l'atteinte d'un stade supérieur du développement démocratique que toute nation multinationale doit atteindre. Et certains pays y arrivent.

Contrairement aux Écossais, les Québécois ont un système politique parmi les plus conservateurs et les plus favorables aux grandes corporations. Pour tout parti indépendantiste porté au pouvoir avec une minorité des voix, le référendum y est un passage obligé. Cette stratégie est inutile dans les régimes où une majorité des élus représentant une majorité de la population décide de déclarer l'indépendance. L'Écosse ne baigne pas dans le même contexte.

Par contre, le gouvernement britannique comme le gouvernement canadien reposent sur des institutions très conservatrices, non seulement hostiles au changement, mais aussi ultranationalistes, hostiles aux revendications des minorités nationales, fortement centralisatrices. Avec les menaces, le gouvernement britannique a promis de réformer son système politique dans les mois à venir. Déjà, le discours du premier ministre conservateur David Cameron s'apparente au discours trompeur adopté par Ottawa en 1980 et en 1995. Des promesses qui ne se sont montrées le bout du nez que lorsqu'il y eut menace réelle de victoire indépendantiste. Londres a donc parlé, avant le référendum, d'un

vague octroi de nouveaux pouvoirs pour l'Écosse en matière de budget, de taxation et de politiques sociales. Mais déjà, la proposition s'accompagne d'un échéancier invraisemblablement court. S'est ajoutée la condition de céder ces nouveaux pouvoirs à toutes les nations constitutives du Royaume-Uni (Angleterre, Écosse, Pays de Galles, Irlande du Nord), en plus de permettre aux citoyens de ces nations de s'exprimer sur les réformes politiques décidées par le gouvernement. Une mélodie connue au Québec.

Ces promesses devront déboucher sur des résultats acceptables pour les Écossais et pour les Anglais, les Gallois, les Irlandais... Non sur des réformes contraires aux promesses, comme celles faites aux Québécois par les gouvernements fédéraux en 1980 et en 1995. L'Écosse et le Québec divergent quant aux suites à donner aux promesses rompues. Disposant d'un système plus dynamique et plus enclin au nationalisme, l'Écosse a la capacité de rebondir et de s'engager vers son indépendance si d'aventure elle se trouvait devant un mur britannique. Quant au Québec, s'il est une chose que l'histoire a montrée, c'est l'incapacité de l'Assemblée nationale de s'unir contre des promesses rompues par le Canada anglais. Les non-francophones ont un poids déterminant sur l'un des partis définissant la politique québécoise, un poids accentué par l'évolution des dernières décennies. Une « union sacrée » des partis n'y est pas possible.

Comme si cela ne suffisait pas, les partis indépendantistes refusent constamment d'adopter des mesures faisant justice aux francophones de crainte de mettre en danger la stratégie référendaire, et notamment si ces mesures risquent de hérisser le Parti libéral du Québec, où l'influence des non-francophones est à son sommet quand il est dans l'opposition. Les 750 000 admissions d'immigrants de 1996 à 2013, à 85 % non francophones, ont élargi le mur opposé à l'in-

dépendance. Elles ont également modifié en profondeur le système partisan, désormais multipartiste à parti dominant, le Parti libéral, système où sont évidemment réduites les chances du Parti québécois d'accéder majoritaire au pouvoir. Ces facteurs conjugués, il ne saurait y avoir de troisième référendum en vue.

C'est là que l'exemple écossais peut inspirer. Les négociations des mois à venir montreront que la démocratisation des institutions introduit un nationalisme affirmé dans les relations entre Londres et Edimbourg. C'est à partir de maintenant qu'il faudra observer avec attention comment s'ouvrira la voie vers l'indépendance. □

Félix Bouvier*

UN SURVOL HISTORIQUE ET IDÉOLOGIQUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE AU QUÉBEC

Ces dernières années, j'ai eu le bonheur de diriger une équipe formidable qui s'est penchée de façon approfondie sur l'enseignement de notre histoire nationale depuis ses origines, dans les années 1830¹. L'ouvrage qui en est sorti s'est principalement intéressé aux manuels scolaires, aux programmes et aux discours.

L'objet principal de cet article est plutôt de mettre en lumière l'oscillation entre les deux grands types de lectures de l'histoire (ou idéologies historiennes) qui ont structuré cet enseignement au fil des générations. Il s'agit des lectures *bonne-ententiste* et nationaliste, bien sûr. Dès les débuts de l'histoire nationale comme discipline scolaire, vers 1830, s'impose une histoire *bonne-ententiste*; celle-ci fait bonne place à la magnanimité du conquérant anglais depuis 1760, tandis que sont tues ou marginalisées les frictions ayant existé entre les groupes nationaux vivant au Québec. Ce courant n'a jamais cessé d'être présent dans l'enseignement de notre histoire. Mais à côté de lui, une histoire nationaliste a aussi été enseignée et diffusée à partir du milieu du XIX^e siècle: celle-ci met davantage l'accent sur les enjeux liés à la domi-

* Félix Bouvier, historien et didacticien, Université du Québec à Trois-Rivières

1 Bouvier, Félix, Michel Allard, Paul Aubin et Marie-Claude Larouche (dir.) (2012). *L'histoire nationale à l'école québécoise: regards sur deux siècles d'enseignement*, Septentrion, 508 p.

nation politique, économique, sociale et culturelle anglaise puis canadienne-anglaise et sur la recherche d'affirmation politique des Francophones depuis la Conquête.

Le premier manuel scolaire

Joseph-François Perreault est l'auteur en 1831 du premier manuel scolaire dédié à l'enseignement de l'histoire nationale². Ce manuel est suivi de plusieurs autres deux ans plus tard. Perreault s'inspire largement de William Smith, un Anglais débarqué à Québec en 1786 et qui a écrit une *History of Canada*³. Rédigé et publié au début de la décennie 1830, donc plus de deux générations après la Conquête, la vision de Perreault est limpide quant à ce qui devrait être enseigné de cet événement charnière⁴:

Il semble que la Providence m'a préservé presque seul, de toute la génération existante lors de la Conquête du Canada, pour rendre hommage aux Anglais de la conduite sage et judicieuse qu'ils ont tenue envers les Canadiens; des grâces et faveurs que leur Roi leur ont accordées et des avantages qui sont résultés [sic] aux uns et autres. Puisse ce petit ouvrage imprimer ces bienfaits dans le cœur de leurs Enfants [sic], leur faire aimer et soutenir les intérêts d'une Nation qui les a, en toutes occasions, bravement protégés, défendu, et n'a cessé d'accumuler les faveurs sur le Pays⁵.

2 Perreault, Joseph-François (1831). *Abrégé de l'histoire du Canada, première partie, Depuis sa Découverte jusqu'à la Conquête par les Anglais en 1759 et 1760, première édition*, Thomas Cary et cie, Québec, 123 p.

3 William Smith (1815). *History of Canada: from its first discovery to the year 1791*, Québec, John Neilson, 2 vol.

4 Michel Allard (2012). «L'enseignement de l'histoire nationale (1831-1873). Du premier manuel au premier programme», dans Bouvier, F. et al., *op. cit.*, p. 30.

5 Perreault, Joseph-François (1833). *Abrégé de l'histoire du Canada, deuxième partie, Depuis la Conquête par les Anglais en 1759 et 1760 jusqu'à l'établissement d'une Chambre d'Assemblée en 1792*, Québec, P. et W. Ruthven, préface, (cité dans Michel Allard (2012), *loc. cit.*, p.30.

Réimprimés pendant plusieurs décennies, les manuels de Perreault sont fondamentaux pour comprendre les débuts de l'enseignement de notre histoire nationale, car ils ont énormément influencé ceux qui furent publiés jusqu'en 1875 pour être utilisés à l'école élémentaire. «Perreault fait école au triple plan d'un genre littéraire fondé sur un récit mêlant la réalité et l'imaginaire, d'une interprétation glorifiant le passage d'une colonie française à britannique et d'un appareil pédagogique axé sur la mémorisation⁶».

François-Xavier Garneau

Originaire de la ville de Québec tout comme Perreault qui lui a enseigné, François-Xavier Garneau développe une vision nettement plus nationaliste de notre histoire. Par exemple, pour lui, la Conquête est une brisure, un événement très grave, précédé des horreurs de la guerre qu'il n'occulte pas. Bien qu'il admette qu'une grande paix régna après 1760 sur ce qui n'était et ne serait jamais plus la Nouvelle-France, l'historien pousse plus loin l'explication :

[...] ce calme n'est pas dû à la magnanimité des vainqueurs, mais au fait que les habitants ruinés, décimés par le feu sur tant de champs de bataille ne songèrent plus qu'à se renfermer dans leurs terres pour réparer leurs pertes; et, s'isolant de leurs nouveaux maîtres, ils parurent vouloir, à la faveur de leur régime paroissial, se livrer exclusivement à l'agriculture⁷.

Dans cette veine, Garneau voit l'Acte de Québec de 1774 comme le résultat d'un « pari » anglais pour contrecarrer les préludes de la Révolution américaine : selon lui, l'Angleterre cherche alors stratégiquement à conserver ses colonies

6 Michel Allard, *loc. cit.*, p. 63.

7 François-Xavier Garneau (1856). *Abrégé de l'histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à 1840 : à l'usage des maisons d'éducation*, Québec, A. Côté, p. 178, cité dans Michel Allard, *loc. cit.*, p. 61.

américaines en reconnaissant aux Canadiens d'importants droits civils et religieux. Cela est un effet non prévu ni souhaité, pensons-nous, mais qui allait néanmoins permettre la survie de ces derniers au cours des générations et des siècles.

Aussi, Garneau voit très bien l'oppression politique subie par les Canadiens entre 1791 et 1837 et qui les amène à se révolter en 1837 et 1838. Dans le même esprit, l'historien perçoit comme une injustice l'Acte d'union de 1840 et la mise en minorité politique qu'elle signifie pour les Canadiens, qui deviennent alors des Canadiens français. Surtout, cette interprétation sera diffusée dans le système scolaire. Elle est « approuvée par le Conseil de l'instruction publique [et] connaît une importante diffusion⁸ ». En somme, Garneau peut être considéré comme un précurseur de l'historien Maurice Séguin, en ce qu'il perçoit l'importance fondamentale et la gravité de la Conquête de 1760. Nous y reviendrons.

Ultramontanisme, influence de l'Église et de l'enseignement classique

Après 1840, l'ultramontanisme est très présent au Québec ; après 1876, date de la mort de monseigneur Bourget, ce courant idéologique clérical se mue en conservatisme promis à un long avenir. Il faut dire que le conservatisme politique n'est pas en reste. Le conservatisme clérical et son pendant politique interprètent l'histoire comme traduisant la volonté de Dieu. En histoire nationale, cela a pu vouloir dire relancer l'interprétation *bonne-ententiste* : la Conquête s'avère au total bienfaisante, car elle permet au peuple canadien d'éviter les affres de la Révolution française de 1789, au cours de laquelle l'Église et ses institutions ont été

8 *Idem* et cité dans Michel Allard, *loc. cit.*, p. 52.

mises à mal⁹. Mais parallèlement, la plupart des manuels préparés par des prêtres tels que Jean-Baptiste-Antoine Ferland par exemple, insistent sur la mission providentielle qu'auraient reçue les découvreurs franco-canadiens au temps de la Nouvelle-France et qu'auraient encore les Canadiens français du XIX^e siècle, de répandre le catholicisme en Amérique du Nord¹⁰. Une telle mission, jointe à la construction de nombreux héros et héroïnes des premiers temps de notre histoire et à l'exaltation des luttes politiques menées par les Canadiens français après 1760 sont au fondement d'une fierté canadienne-française appuyée sur l'histoire nationale dont les deux piliers sont la langue et la foi. Cette interprétation est généralisée à l'enseignement primaire et secondaire durant toute la première moitié du XX^e siècle. À titre d'exemple, elle est reprise par des auteurs comme les Frères des écoles chrétiennes, une congrégation religieuse très active dans la publication de manuels destinés à l'enseignement de l'histoire¹¹.

C'est aussi le cas au cours classique, ce fer de lance idéologique de la nation canadienne-française. À partir de 1935 et jusqu'aux profonds changements des années 1960, le nationalisme lié à l'enseignement de l'histoire s'accroît, car le clergé cherche ainsi à colmater l'affaiblissement appréhendé de la ferveur religieuse, causé par l'urbanisation et l'expansion progressive de la culture de consommation centrée sur l'immédiat plus que sur l'au-delà. Le nationalisme de survivance séculaire des Canadiens français, qui était

9 Voir à ce sujet l'abondant traitement que Paul Aubin fait de ce thème et de ceux qui l'entourent en histoire nationale: «Les programmes sous deux grands commis: Ouimet et Boucher de la Bruère (1873-1904)» et «L'enseignement de l'histoire pendant une ère libérale: 1905-1947», dans Bouvier, F. et al., op. cit., p. 71-178.

10 *Ibid.*, p. 179-217.

11 *Ibid.*, p. 217-218.

imbriqué dans l'enseignement de l'histoire nationale depuis plusieurs décennies, s'en trouve modifié. Cela contribue à l'avènement d'un néonationalisme plus sûr de lui, recentré sur le Québec plus que sur l'ensemble du Canada français ; un nationalisme plus progressiste aussi et paradoxalement, puisqu'initié par le clergé, moins religieux. Ce nouveau nationalisme est par exemple accompagné de préoccupations sociales de redistribution de la richesse chez une classe d'intellectuels qui, sans renier le nationalisme traditionnel plus centré sur la survivance canadienne-française, n'ont plus nécessairement le clergé et l'Église comme points de référence. Le phénomène ira en s'accroissant pendant la Révolution tranquille des années 1960.

Les courants bonne-ententiste et plus nationaliste dans l'enseignement universitaire de l'histoire entre les années 1940 et 1980

S'il y a une période où la dichotomie idéologique a été claire sur les tenants et aboutissants de notre histoire nationale, c'est entre les années 1940 et 1980, avec un temps fort dans les décennies 1950 et 1960. Ce fut le cas tout particulièrement dans le monde universitaire.

Déjà en 1915, l'abbé Lionel Groulx avait donné le premier cours d'histoire nationale du Canada-Québec au niveau universitaire depuis l'époque de Jean-Baptiste-Antoine Ferland, plusieurs décennies auparavant. À l'Université de Montréal, Groulx avait diffusé sa vision très nationaliste de notre histoire. Ainsi, son amour et son désir de défendre la spécificité et les « beaux côtés » de la nation canadienne-française sont manifestes. Un peu plus tard, l'abbé Maheu avait enseigné à l'Université Laval de Québec l'histoire nationale, mais sous un angle nettement plus *bonne-ententiste*. Ces deux hommes sont d'une importance capitale dans l'histoire de l'enseigne-

ment et de la recherche universitaire au Québec en histoire nationale puisqu'ils fondent en 1947 les deux premiers départements d'histoire, respectivement à l'Université de Montréal et à l'Université Laval.

Au cours des années suivantes, Lionel Groulx et le département d'histoire de l'Université de Montréal embauchent Maurice Séguin, Guy Frégault et Michel Brunet, réunis dans l'école historique de Montréal. De son côté, l'abbé Maheu engage Fernand Ouellet, Marcel Trudel et Jean Hamelin, qui forment ce qu'on a appelé l'école de Laval.

Le grand point de désaccord entre ces deux écoles tourne autour de l'interprétation des conséquences de la Conquête. Pour l'école de Montréal et Maurice Séguin en particulier, celle-ci est une défaite fondamentale jamais surmontée. Il en découle une domination sur tous les plans de la nation conquérante (les Anglo-Britanniques devenus les Canadiens anglais) sur la nation conquise. Du côté des *bonne-ententistes* de l'école de Laval, la Conquête est perçue «comme un moment parmi d'autres de l'histoire de la nation canadienne-française. De ce point de vue, la Conquête anglaise de 1760 aurait aussi eu des conséquences bénéfiques, économiques tout particulièrement¹²». Cette école cherche d'abord à mettre en évidence des points de bonne entente entre le Québec et le Canada anglais, tant au passé qu'au présent. Pour l'école de Montréal par contre, seule l'indépendance du Québec pourrait mettre fin à la domination structurelle du Canada anglais sur le Canada français mise en place par la Conquête et définitivement confirmée politiquement par l'Acte d'union de 1840. Les débats entre ces deux écoles se répercutent au cours de la même période dans les programmes d'enseignement de l'histoire nationale, tant au primaire qu'au secondaire.

12 Bouvier, F. et al. (dir.), op. cit., p. 338.

Histoire nationale au primaire et au secondaire depuis les années 1960

À l'enseignement primaire¹³ tout comme à l'enseignement secondaire d'ailleurs, la vision d'un Lionel Groulx de notre histoire nationale prime au long des années 1960. Pour le chanoine, cette histoire est celle d'un petit peuple ayant dû sans cesse combattre contre les forces de mort naturelles, ethniques et politiques qui n'ont cessé de s'opposer à lui depuis les premiers jours; un petit peuple qui n'a pu compter que sur lui-même et qui a réussi malgré tout non seulement à survivre, mais à vivre et à se répandre partout en Amérique du Nord grâce à sa foi en la Providence, à sa formidable énergie vitale et à sa solidarité profonde que seules ses élites politiques ont parfois trahie; un petit peuple qui a créé une société originale qui mérite sa place sur ce continent anglophone.

À partir des années 1970, les conséquences ou plutôt plusieurs recommandations du rapport Parent de 1964¹⁴ s'appliquent aux deux ordres d'enseignement, en enseignement-apprentissage de l'histoire comme ailleurs. D'abord, l'enseignement aux secteurs anglophone et francophone est, pour la première fois de l'histoire du Québec, unifié.

Plusieurs en conviendront, en théorie à tout le moins, cela n'est pas sans signification profonde pour ce qui touche l'enseignement de l'histoire nationale. Pour une, le traitement

13 Au sujet des programmes, des manuels et des discours liés à l'enseignement de l'histoire nationale à l'élémentaire au Québec, voir la riche couverture effectuée par Marie-Claude Larouche au long de ses deux chapitres: «Grand ménage en la matière et la manière; l'enseignement de l'histoire nationale au primaire, de 1964 à 1980» et «D'une matière à une discipline... L'enseignement de l'histoire nationale au primaire au Québec, de 1980 à 2010», dans Bouvier, F. et al., op. cit., p. 218-317.

14 *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la région de Québec*, Québec, Gouvernement du Québec, 1964, vol. 1 à 5.

de la question nationale y devient de facto assurément plus délicat. À ce sujet, Guy Rocher, une source des plus crédibles, affirme que c'est l'école de Laval, «et certainement pas celle de Montréal¹⁵», qui a eu le haut du pavé dans l'orientation que le rapport Parent a voulu donner à l'enseignement de l'histoire.

Par ailleurs, dans la foulée de la commission Parent, l'enseignement de l'histoire nationale aura dorénavant et jusqu'à nos jours des visées didactiques. À partir des années 1970, on cherchera constamment, avec des succès relatifs il faut bien le dire, à mettre en branle chez l'élève un processus de recherche complet de nature historienne nommé la méthode historique. Bien qu'oubliée par moments au nom de ce modernisme scientifique, la trame de fond nationale, c'est-à-dire la question nationale, n'a pas pu être occultée complètement malgré les efforts considérables consentis entre 1980 et 2006 par certains concepteurs de programmes très influents, dont bien sûr le didacticien Christian Laville¹⁶. C'est d'ailleurs là selon nous le socle même du plus important débat de l'histoire de l'enseignement de l'histoire nationale, débat qui éclate publiquement le 27 avril 2006¹⁷.

Origines et débat sur l'enseignement de l'histoire nationale : 2006 et depuis

En amont de ce débat, des réflexions sur l'enseignement de l'histoire au Québec se sont multipliées au long des années 1990. La plus importante est consignée dans ce qu'on connaît sous

15 C'est ce qu'a affirmé très clairement Guy Rocher, membre de cette commission Parent, à Félix Bouvier, entrevue du 14 mars 2012 menée à l'Université de Montréal.

16 Voir à ce sujet ce qui est documenté sur le didacticien Christian Laville de l'Université Laval, dans Bouvier et al., p 13-349 et 391-393.

17 Antoine Robitaille (2006). «Cours d'histoire épurés au secondaire, Québec songe à un enseignement *moins politique*, non national et plus *pluriel*», *Le Devoir*, 27 avril, p. A-1.

le nom de rapport Lacoursière, du nom de cet historien très connu et très productif depuis les années 1960 et qui a présidé le groupe de travail ayant produit ce rapport, en 1996¹⁸. Voyons ce qu'en dit Josée Legault, dont nous partageons l'analyse :

Macéré dans le multiculturalisme et une bonne dose de rectitude politique, il recèle une idéologie et des recommandations inquiétantes. [...] En fait, l'expression «histoire nationale» n'est reprise dans ce rapport que lorsqu'il est question des États-Unis ou... du Canada! [...] Ne faisant aucune référence développée à la nation québécoise – ou à sa majorité francophone – le rapport avance comme le leitmotiv l'«ouverture» à l'histoire des autochtones, des anglophones, des communautés culturelles et des sociétés non occidentales¹⁹.

Le rapport Lacoursière aura un très grand impact sur la rédaction des versions préliminaires si contestées²⁰ du programme finalement entériné en novembre 2006 par le ministre libéral Jean-Marc Fournier²¹. Ce programme d'«Histoire et

18 Ministère de l'Éducation (1996). *Se souvenir et devenir, Rapport du Groupe de travail sur l'enseignement de l'histoire*, Québec, Gouvernement du Québec, 80 p.

19 Josée Legault (1996). «Histoire d'exister», *Bulletin d'histoire politique*, vol. 5, no 1, p. 13. Parmi les rédacteurs du rapport Lacoursière, on note la présence de Christian Laville. Est-ce la raison pour laquelle les références à la nation québécoise et à la question nationale y sont si ténues? On peut se le demander à bon droit. On pourra répondre formellement à cette question lorsque les personnes bien informées de l'évolution des travaux du groupe de travail accepteront de se commettre publiquement.

20 À l'été et à l'automne 2006, des dizaines et des dizaines d'articles ont dénoncé dans différents journaux québécois la négation ou l'obscurantisme entourant le traitement de questions sensibles dans les projets de programme d'avril et de juin 2006 du cours histoire et éducation à la citoyenneté au deuxième cycle du secondaire. Des centaines de citoyens ont d'ailleurs signé une pétition en ce sens. S.N. (2006). «Pétition contre le projet de programme d'histoire», *Le Devoir*, 10 mai, p. A-5.

21 Ministère de l'Éducation et du Sport (2007). *Programme de formation de l'école québécoise. Enseignement secondaire, deuxième cycle. Domaine de l'univers social*, Québec, Gouvernement du Québec.

éducation à la citoyenneté» au deuxième cycle du secondaire n'évoque plus, et ce dans son titre même, l'histoire du Québec ni encore moins l'histoire nationale. On ne s'en étonne pas lorsqu'on sait que le secrétaire du groupe de travail sur l'enseignement de l'histoire ayant conduit au programme très *bonne-ententiste* de 2006 est Marius Langlois²². Celui-ci est assurément le personnage clé et le coordonnateur de ce programme. Il joua aussi ce rôle entre 1994 et 2013 au ministère de l'Éducation du Québec pour l'ensemble des programmes de sciences humaines, tant à l'ordre d'enseignement primaire que secondaire. De très nombreux historiens et pédagogues tels que Robert Comeau et Josiane Lavallée, héritiers de Maurice Séguin²³, ou encore Charles-Philippe Courtois²⁴, se sont opposés à son approche antinationaliste.

Le débat est d'ailleurs toujours latent en 2014. Nous avons tous en tête le bref gouvernement du Parti québécois, entre septembre 2012 et avril 2014 : un rapport ministériel déposé durant son mandat a proposé de redonner à la trame nationale une place centrale en histoire et éducation à la citoyenneté²⁵. Les libéraux étant de retour au pouvoir, sauront-ils répondre à l'immense majorité des critiques formulées depuis 2006 et dont le rapport Beauchemin-Fahmy-Eid se fait dans une bonne mesure l'écho ?

22 Ministère de l'Éducation (1996). *Se souvenir et...*, op. cit., p. vii.

23 Robert Comeau et Josiane Lavallée (dir.) (2006). *L'historien Maurice Séguin. Théoricien de l'indépendance et penseur de la modernité québécoise*, Septentrion, Québec, 185 p.

24 Charles-Philippe Courtois (2009). «Le nouveau cours d'histoire du Québec au secondaire: l'école québécoise au service du multiculturalisme québécois?» *Cahier de recherche*, Institut de recherche sur le Québec, 43 p.

25 Jacques Beauchemin et Nadia Fahmy-Eid (2014). *Rapport final à la suite de la consultation sur l'enseignement de l'histoire. Le sens de l'histoire. Pour une réforme du programme d'histoire et éducation à la citoyenneté de 3e et 4e secondaire*, Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 64 p.

Chose certaine, ce n'est pas la toute première décision du ministre de l'Éducation Yves Bolduc qui peut rassurer en ce sens. Celui-ci a en effet annulé le projet de son prédécesseur Pierre Duchesne d'instaurer un cours obligatoire d'histoire du Québec au niveau collégial: or, actuellement moins de 5% des étudiants des cégeps québécois suivent un tel cours²⁶. Les enseignants d'histoire de tous les niveaux scolaires, y compris à l'université, devraient poursuivre la lutte amorcée dans les années 1980 pour qu'un tel cours prenne place dans le cursus collégial le plus tôt possible.

Conclusion

Comme on peut le constater, l'opposition est latente et continue, en enseignement de l'histoire nationale au Québec, entre des visions *bonne-ententistes* et plus nationalistes. C'est vérifiable et documenté depuis le milieu du XIX^e siècle. À l'heure actuelle, les *bonne-ententistes*, devenus multiculturalistes ou pluralistes, sont toujours à l'œuvre, à l'Université Laval principalement²⁷. À l'inverse, des héritiers de Maurice Séguin, tel l'historien-didacticien Michel Allard²⁸, veillent au grain et font la promotion d'une interprétation plus réaliste de notre histoire nationale. Ils tiennent aussi à une revalorisation de l'histoire politique. Celle-ci doit être étudiée pour ce qu'elle est: un volet essentiel de la vie en société, tout comme le sont l'économie, la culture, les rapports sociaux.

26 Gilles Laporte (2012). «Le déclin de l'histoire nationale au Québec (1968-2010)», dans Bouvier F. et al., op. cit., p. 424-450.

27 À ce sujet voir les nombreux écrits de l'historien Jocelyn Létourneau, dont *Le Québec entre son passé et ses passages* (2010). Montréal, Fides, 250 p. Ou encore, toujours de l'Université Laval, ceux du sociologue Louis Levasseur et de l'historien-didacticien Jean-François Cardin (2013). «L'enseignement de l'histoire au secondaire: de la certitude du récit sur la nation au vertige de la modernité», *Phronesis*, vol. 2, nos 2-3, p. 63-76.

28 Michel Allard (2006). «L'influence de Maurice Séguin sur l'enseignement», dans R. Comeau et J. Lavallée (dir.) op. cit., p. 122-143.

C'est ainsi que les jeunes Québécois deviendront véritablement conscients des enjeux du passé – et donc, très souvent, de ceux du présent. La connaissance de leur histoire leur donnera les outils pour développer leur propre vision de l'avenir; le tout bien en harmonie avec les temps forts de l'histoire de leur nation. Ne reste plus qu'à sélectionner harmonieusement ces temps forts et à favoriser l'approche didactique la plus pertinente pour se les approprier du mieux. Vaste chantier! □

Mathieu Bock-Côté*

FAUT-IL ÉTOUFFER LES PASSIONS POLITIQUES ?

C'est une erreur fatale : croire qu'une fois qu'on a lu un livre, on ne le relira plus, qu'on en a extrait ce qu'on pouvait en extraire, et qu'on doit simplement passer au prochain. Car souvent, ce n'est qu'à la relecture, en feuilletant un peu au hasard ce qu'on avait déjà lu le crayon à la main, qu'un passage génial peut nous frapper soudainement. De passage à la maison familiale, il y a quelques semaines, où j'entrepose, grâce au génie bibliothécaire de mon père (historien de profession, professeur de vocation, archiviste amateur par passion), une partie importante de ma bibliothèque, et surtout, mes collections de revues, je me suis mis à fouiller dans une récente livraison de *Commentaire*, l'excellente revue fondée par Raymond Aron. Elle demeure, encore aujourd'hui, avec *Le Débat*, une des rares revues indispensables pour comprendre la France et à travers elle, le monde contemporain.

J'y retrouve un passage que j'avais souligné dans un texte de Mona Ozouf, l'historienne française. Il s'agit d'un texte consacré à Pierre Brossolette, une figure éminente de la résistance dont les cendres ont depuis été transférées au Panthéon. Il s'agit du passage suivant.

* Sociologue (Ph. D) et chroniqueur, auteur, entre autres, d'*Exercices politiques* (VLB, 2013)

Il y a dans la vie des peuples un élément passionnel irréductible qui détermine les grands sursauts collectifs. Il faut donc découpler les intérêts et les passions. Celles-ci n'annulent pas les intérêts, mais elles les débordent et leur survivent, en englobant les instincts de domination, de révolte, de refus, d'engouement, qui tiennent aux racines profondes de l'être (p. 812).

Il s'agit d'une réflexion absolument lumineuse qui tranche avec la sécheresse des analyses contemporaines du politique. Elle mérite qu'on s'y attarde et qu'on cherche à dégager tout ce qu'elle recouvre. À tout le moins, on peut suivre le chemin qu'elle nous suggère pour voir ce qu'on y trouvera.

Cette réflexion de Mona Ozouf, qui rappelle au détour des réflexions semblables de Pierre Ansart, de Jacques Julliard, de Bertrand de Jouvenel ou de Régis Debray, révèle indirectement la sécheresse existentielle de la conception, aujourd'hui dominante, du politique. On pourrait dire que chaque époque a sa propre compréhension du politique. Les sciences sociales, aujourd'hui, jouent un grand rôle dans la formation de l'esprit public. Je devrais plutôt parler d'une certaine vulgate sociologique qui croit nécessaire de nier l'existence de ce qu'elle ne parvient pas à conceptualiser adéquatement ou à quantifier. Cette sociologie se berce de l'étrange illusion de décrypter les codes les plus intimes de la vie sociale, alors qu'elle demeure trop souvent à sa surface. Pire encore : il lui arrive souvent de s'évader du réel pour se réfugier dans sa contrefaçon idéologiquement reconstruite. Cette sociologie malheureusement dominante dans les universités, souvent héritière d'un marxisme sommaire ou encore, d'un libéralisme moderniste à peine plus éclairé, est un obstacle à un renouvellement de la pensée politique.

Cette sociologie croit à sa toute-puissance conceptuelle et prétend nous présenter une société absolument transpa-

rente, sans mystère, sans profondeur existentielle, sans zones d'ombres: une société qu'on pourrait démonter et, conséquemment, remonter, comme s'il s'agissait simplement d'une construction artificielle et intellectuelle où les pièces s'emboîtent les unes dans les autres, pour peu qu'on sache bien en jouer. Elle est victime du vice intellectuel par excellence de l'esprit moderne: son constructivisme radical. C'est-à-dire qu'elle s'imagine la société comme une production artificielle, comme le pur produit d'une volonté humaine fonctionnant à partir d'un plan bien défini.

Cette sociologie politique fermée aux passions et à l'imagination, au poids de la mémoire (parce qu'elle nous rappelle que le présent n'est jamais autosuffisant) et à celui des idéaux (parce qu'ils nous rappellent que le présent est toujours gros d'autres possibles que ceux qu'il actualise pour le moment) et qui transforme l'homme en nain calculateur matérialiste jusqu'à l'abrutissement, nous propose une vision réduite, atrophiée, diminuée, appauvrie, de la réalité. On pourrait dire qu'il s'agit d'une conception technocratisée du réel, comme si la société se présentait désormais à la manière d'une construction sociale artificielle. Les sciences sociales prétendent alors fournir le mode d'emploi pour mener de bonne manière sa reconstruction.

C'est notre conception de l'action humaine qui en souffre: il ne s'agit plus d'aménager le monde, de le conserver, le transformer, s'il le faut, mais bien de le produire, comme s'il était exclusivement un produit de la raison humaine. On devine l'horizon de cette vision des choses: à force de toujours reconstruire la société, on finira bien par aboutir à la société idéale, qui sera parfaitement maîtrisable, parce qu'intégralement connue, dans ses moindres détails. L'utopie ne sera plus une fiction chimérique, mais le point d'aboutissement de l'aventure humaine, après un

grand nombre d'expériences suivant le principe d'essais et d'erreurs. On sait qu'une telle manière de se représenter le développement des sociétés peut conduire au pire des fanatismes. Elle distingue finalement le monde en deux types d'hommes : ceux qui ont eu la révélation de ce qu'on pourrait appeler le caractère artificiel de la nature humaine (ils en appellent à la déconstruction de l'héritage historique de chaque société pour permettre à l'humanité de s'en délivrer et d'accéder à sa pureté universaliste – les particularismes seraient tout autant d'impuretés à nettoyer), et les retardataires, bientôt considérés comme des réactionnaires qu'il faudra conséquemment chasser de l'espace public puisqu'ils empêchent la société de se convertir pleinement au monde idéal qu'on lui propose. On le sait : celui qui doute d'une prophétie censée accoucher de l'émancipation humaine est dès lors considéré comme un ennemi de cette dernière.

Cette sociologie s'imagine scientifique : elle est tout simplement inhumaine, ou plus exactement, déshumanisante. Elle s'imagine que l'homme est intégralement connaissable. Rien chez lui ne résiste à ceux qui veulent l'enfermer dans une théorie : elle pave le chemin d'un totalitarisme qui dira ou non son nom, mais qui a conduit aux horreurs du communisme au vingtième siècle. D'ailleurs, pour elle, l'homme n'est plus un mystère et la condition humaine, encore moins une énigme. C'est ce qui fait, d'ailleurs, que le politique passe de l'art à la science, et du gouvernement toujours approximatif des hommes à la gestion rationnelle et technocratique d'une société où les individus sont neutralisés dans des structures sociales qu'on peut réformer à loisir. En fait, l'homme n'existe qu'à la manière d'un reflet de structures sociales, comme si une part de lui-même ne se dérobaient pas inévitablement aux discours à prétention scientifique qui croient élucider complètement son mystère.

C'est pourtant dans ce fait tout simple que l'homme n'est jamais complètement un produit de la société, qu'une part s'y dérobe nécessairement, que se trouve les conditions de sa liberté, dans la mesure où c'est en misant sur cette part de lui-même qui n'appartient pas au social qu'il pourra toujours envisager son redressement, même sous la pire oppression. Cette sociologie constructiviste oublie, par ailleurs, que tout discours « scientifique » sur l'homme demeure fondamentalement inachevé, et qu'une bonne part de la réalité humaine n'est accessible que par d'autres moyens. On pensera par exemple aux grands romans (*Les démons* de Dostoïevski), aux livres d'histoire (évoquons simplement l'œuvre de Michelet) ou à la meilleure part de la philosophie politique (pourquoi ne pas mentionner l'œuvre capitale de Pierre Manent), cela va de soi.

Je parle d'une dérive propre à la sociologie, mais elle a aussi évidemment atteint la philosophie politique qui a poussé très loin le mythe contractualiste, jusqu'à vider la société de sa substance. Il suffit de fréquenter un peu la philosophie politique telle qu'on l'enseigne dans les départements universitaires pour voir à quel point elle assèche le politique en le transformant en pur domaine de spéculation, où elle s'amuse à construire des sociétés idéales qui n'ont absolument rien à voir avec la réalité humaine historique. On sait à quel point l'œuvre de John Rawls et surtout celle de ses commentateurs est devenue caractéristique de cette dérive philosophique. Elle a ravagé la philosophie politique, et par une étrange inversion intellectuelle, plusieurs s'entêtent à soutenir qu'elle en a en fait représenté la renaissance. Il faudrait pourtant leur rappeler qu'une société n'est pas qu'un assemblage rationaliste de règles et de procédures qu'il faudra ensuite soumettre à des philosophes qui jugeront de leur validité éthique. Le contractualisme radical pave le chemin pour le retour du roi-philosophe, qui est souvent un

tyran inconscient de l'être. Il a eu une révélation sur l'organisation de la société, selon un plan rationnel qu'il est le seul à vraiment posséder et maîtriser, ce qui lui donne le droit de refonder toutes les institutions, une après l'autre. Il suffit de penser aux débats contemporains portant sur la diversité et le multiculturalisme, qui voit nos philosophes diversitaires défiler dans les médias pour nous expliquer le modèle de la société idéale qu'ils ont à nous proposer, pour voir jusqu'où iraient ces idéologues s'ils en avaient la possibilité. Ils se prennent pour des sages : ils ont pourtant la psychologie des démiurges. Ils veulent extraire la société de l'histoire, la refonder à partir de leur perspective, et soumettre ensuite la population à leur entreprise.

Qu'on ne me comprenne pas mal. Évidemment, la civilisation libérale, et la chose est globalement heureuse, a contractualisé une bonne part de l'existence sociale – elle l'a soumise aux exigences de la raison. Il ne s'agit pas de céder au mythe du vitalisme, aux séductions de l'organicisme. Il s'agit encore moins d'idolâtrer ce qu'on pourrait appeler l'irrationnel, et il est vrai que la critique du rationalisme radical peut conduire de temps à temps à de telles impasses ou, plus modérément, à la vénération de la coutume. Mais une fois que nous nous savons prévenus, on conviendra que de tels chemins sont rarement empruntés aujourd'hui. Ce qui guette la société contemporaine, c'est la généralisation du contractualisme à tous les rapports sociaux, qui entraîne inévitablement une judiciarisation et une bureaucratisation de la vie sociale – et on pourrait ajouter, un assèchement des passions collectives. Et il y a grand risque à réduire les passions collectives, ou encore, le surgissement de la mémoire au cœur de la vie politique aux passions archaïques, coupables de provoquer une régression humaine vers un stade antérieur de développement démocratique. On oublie que ces passions peuvent irriguer pour le mieux la vie sociale,

qu'elles peuvent redynamiser une société enfermée dans un cadre exagérément formel, devenu étranger aux hommes et aux femmes qui l'habitent, d'autant qu'ils ne parviennent plus à y investir leurs aspirations existentielles. Elles représentent, en quelque sorte, pour le meilleur comme pour le pire, la part de l'âme dans l'organisation sociale.

L'essentiel est là : toute représentation trop mécanique de la société ne parvient pas à comprendre le surgissement d'un événement imprévisible ou encore de passions refoulées, l'expression de désirs longtemps censurés, mais qu'un homme politique sachant faire un bon usage de la transgression peut révéler et canaliser. Comment dire ? Il y a une part inévitablement poétique en politique. La politique a besoin d'une charge sacrée, et chaque camp, pour s'inscrire dans la cité, a besoin de ce qu'Albert Thibaudet nommait son « spirituel », c'est-à-dire, sa conception de la vie. La politique a besoin d'un « légendaire », pour emprunter un terme à Raoul Girardet. Et c'est peut-être faute de comprendre cela que la vie politique contemporaine est si désenchantée, si terne, si morne. Non pas qu'il faille vivre la politique comme un grand récit romantique exalté. Du moins, elle ne peut pas être que ça, elle doit réserver un tel souffle aux moments d'exception. Mais elle doit s'ouvrir à cette dimension, qui lui est consubstantielle. Il faut se rappeler, en quelque sorte, que la politique est, et doit être, en bonne partie, le théâtre des passions humaines, et s'il faut éviter qu'elle empiète sur toute l'existence, on ne saurait non plus l'oublier sans que l'homme n'en paie le prix. Un homme politique qui s'imaginerait que ces passions appartiennent à un autre temps, qu'elles n'existent plus, qu'elles ne sont désormais présentes que sous la forme de vieux souvenirs entretenus par les esprits mélancoliques qui tolèrent mal la prose démocratique et se tiennent tristement à la surface du réel.

J'insiste: il ne s'agit pas d'idolâtrer l'irrationnel, à la manière de la vérité cachée que la modernité occulterait, mais il s'agit de voir que ces passions permettent d'accéder à des ressources de sens vitales, sans lesquelles la rationalité moderne tourne à vide et se retourne contre les idéaux qu'elle prétend porter et accomplir.

J'en reviens à la réflexion de Mona Ozouf, à l'origine de ces quelques considérations sur la nature existentielle du politique. Elle nous éclaire aussi sur la manière qu'ont les politiciens eux-mêmes de penser le politique. Un homme politique qui se montre aveugle devant ces passions, parce qu'il est persuadé que la vie s'épuise dans l'existence quotidienne et ses préoccupations spécifiques, ne sera jamais rien d'autre qu'un gestionnaire égaré dans un univers auquel il sera toujours étranger. Un autre qui saurait qu'elles existent, mais qui voudrait les refouler systématiquement, et les assécher définitivement, comme si elles étaient nécessairement mauvaises, révélerait alors une conception déshumanisée de la collectivité qu'il voudra gouverner. C'est-à-dire qu'il l'enfermera dans un fantasme rationaliste, où l'homme abstrait devrait nécessairement abolir l'homme de chair, où l'individu désincarné et déraciné sera présenté comme un humain évolué par rapport à celui qui tiendrait encore à s'ancrer dans une culture, dans un monde de sens particulier.

Je l'évoquais tout juste: ces passions sont nécessaires, justement, parce qu'elles touchent aux fibres les plus intimes de la nature humaine: l'amour de la patrie, le désir de grandeur, le refus de l'humiliation, l'attachement à l'honneur, le sens de la survie collective. Elles connaissent aussi, cela va de soi, leur pendant négatif. Quiconque refuse de s'ouvrir à cette part de l'homme le mutile bêtement ou cruellement en croyant paradoxalement le délivrer de ce qui l'empêcherait d'accéder à l'universel. C'est la pente malheureuse de

notre époque, il faut en convenir, qui croit libérer l'homme alors qu'elle l'étouffe, et qui s'imagine qu'en plongeant les individus dans une mondialisation où tous seront interchangeables, elle accouchera de la merveilleuse utopie d'une planète sans frontières, où chacun vaquera sur la planète, à la manière d'un touriste universel, en renonçant, toutefois, à la possibilité d'un chez soi.

On en revient à l'évidence absolue, qui échappe pourtant à nos contemporains pour qui le passé est le passé et est condamné à l'insignifiance, à moins de se réduire à un musée des horreurs: c'est à la lumière de l'histoire qu'on peut et doit méditer sur le politique. C'est dans l'histoire qu'on voit les passions humaines se déployer puis refluer, se réchauffer puis se refroidir. C'est par l'étude de l'histoire que l'on comprend qu'un peuple est davantage qu'un agrégat de consommateurs, qu'il s'agisse de services publics ou des produits engendrés par la société de consommation. C'est par l'étude de l'histoire, finalement, que l'on comprend que pour réveiller un peuple, ou encore, pour le mobiliser, il faut aller dans ses profondeurs, découvrir ses ressorts intimes, entretenir et alimenter sa culture, y trouver lorsqu'il le faut les significations enfouies et les faire rejaillir sur le présent. C'est aussi par l'étude de l'histoire que l'on comprend la nature tragique du politique: c'est seulement ainsi que l'on comprend que des choix fondamentaux, qui mettent en concurrence des valeurs également désirables, mais véritablement contradictoires, se présentent aux hommes. C'est par elle que l'on comprend aussi que certains efforts immenses sont condamnés à ne rien donner, parce qu'une situation historique particulière contribue au refoulement des passions nécessaires aux grandes actions, comme si la vie elle-même se retirait d'une société et que cette dernière, sans trop savoir pourquoi ni comment, en venait à consentir à ce qu'il faudra bien nommer son épuisement historique.

On se demandera avec raison si on trouve encore des hommes politiques qui devinent l'existence de ce qu'on pourrait appeler cette couche très profonde de la réalité. Mais on aura beau l'oublier ou la censurer, elle finira toujours par se rappeler à nous. J'espère que ces quelques réflexions contribueront à l'éclaircissement de la situation du nationalisme québécois : c'est bien évidemment en l'ayant à l'esprit que je les ai rédigées. □

L'HÉRITAGE SPIRITUEL DU QUÉBEC

Trop de distance et trop de proximité empêchent la vue.

– Blaise Pascal (*Pensées*)

Comment appliquer la position du philosophe du XVII^e siècle à une maîtrise féconde du temps, cette durée indéfinie dans laquelle se déroulent les événements historiques ? Par une saine articulation des trois constituants du temps. Il s'agit donc d'interpréter le passé afin d'éclairer le présent et d'orienter l'avenir. Voici une nouvelle observation de notre destinée spirituelle¹.

La fondation

En 1608, l'explorateur Samuel de Champlain fonde la ville de Québec. Un joyau en vigie là où le fleuve Saint-Laurent se rétrécit ou s'élargit, selon la direction. Un point stratégique sur la voie d'accès au cœur du continent, découverte par Jacques Cartier au siècle précédent. Québec, la future capitale, inaugure la présence française continue et permanente en Amérique.

* L'auteur est détenteur d'un diplôme d'études supérieures en sciences des religions.

1 Dans ses grandes lignes, elle est inspirée par le modèle du sociologue allemand Max Weber qui distingue trois périodes : prophétique, où apparaissent les fondateurs ; traditionnelle, où règne le clergé ; et rationnelle, où se produit le désenchantement (*Sociologie des religions*, Gallimard).

Une polarité sédentarisme-nomadisme anime le fondateur. Elle caractérise dès l'origine le phénomène humain collectif qui s'appellera le peuple québécois. Ainsi, une France nouvelle se dresse dans la vallée du majestueux fleuve Saint-Laurent; à partir de cet enracinement, elle s'étend à travers l'Amérique en entrant en contact avec les nations aborigènes du continent.

La rencontre entre un rameau issu de l'Ancien Régime européen, celui du Trône et de l'Autel, et des peuples communiant étroitement avec la Nature devait inéluctablement transformer les deux parties. Les Amérindiens sont séduits par le théâtre divin dans sa version catholique, celui des rites spectaculaires des robes noires de Dieu, dont la croyance fut apportée de l'autre rive de la mer océane à bord de canots géants. Chez les Français, issus du petit cap européen, l'appel de l'aventure dans les grands espaces – création du Grand Manitou selon leurs amis amérindiens – est irrésistible.

Le prophétisme de la vaillante Nouvelle-France

Un courant religieux très dynamique anime l'éclosion de la Nouvelle-France. En effet, les missionnaires accompagnent les grands explorateurs, comme Louis Jolliet et le père Jacques Marquette, qui se lancent dans toutes les directions afin de découvrir le continent et d'y établir un réseau de contacts avec les Amérindiens. Néanmoins, un obstacle de taille se manifeste : les Iroquois belliqueux qui torturent les huit « saints martyrs canadiens », dont les pères jésuites Jean de Brébeuf, Gabriel Lalemant et Isaac Jogues. Par leurs attaques incessantes, les Iroquois, armés par les Anglais, menacent l'existence même de la colonie de la vallée laurentienne appelée le Canada.

Toutefois, l'ursuline Marie de l'Incarnation² à Québec ainsi que Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, et Jeanne Mance à Ville-Marie (la future Montréal) assurent le développement de la colonie en encourageant inlassablement l'immigration à partir de la mère patrie, laquelle enverra, entre autres, des défricheurs, des militaires et des religieuses «hospitalières» et éducatrices.

Ces personnages explorateurs ou fondateurs sont habités par une incandescence, que ce soit un ascétisme (action) ou un mysticisme (contemplation) *intramondains*. Ils possèdent un charisme de mission.

Le traité de la Grande Paix de Montréal (1701) lie les Français et une quarantaine de nations amérindiennes. Dont, enfin, les nations iroquoises. Cependant, la guerre de Sept Ans entre les empires anglais et français en Europe s'étend au continent américain. L'alliance franco-indienne s'illustre vaillamment sous la direction du gouverneur Pierre de Rigaud de Vaudreuil. L'affrontement des armes joue souvent en faveur de la résistance à l'envahisseur anglais – et jusqu'en 1760 à Sainte-Foy. Toutefois, une France dont la direction royale est mal inspirée abandonne son rameau nord-américain pendant deux siècles, jusqu'à la venue d'un chef d'État visionnaire, le général Charles de Gaulle. En conséquence, les nations amérindiennes seront entre-temps écrasées à travers le continent malgré la révolte de Pontiac, grand stratège à la tête d'une coalition de nations des Grands Lacs, puis d'autres chefs après l'indépendance des États-Unis.

La période prophétique du catholicisme québécois se termine avec l'occupation anglaise. Le Grand Manitou a été trucidé par *God* qui, par ailleurs, tiendra «Dieu» en tutelle.

2 Canonisée par le pape François le 3 avril 2014.

La période cléricale du « Nouveau-Canada »

La période « cléricale » durera jusqu'au milieu du XX^e siècle, soit deux siècles. L'Église catholique, l'institution religieuse prépondérante du Québec, règne alors sur les âmes. Néanmoins, elle doit composer avec les Anglais impérialistes, spécialement après l'écrasement des patriotes en 1837-1838. Surmoi collectif d'un peuple dominé, l'Église est ambivalente : pouvoir établi devant négocier divers compromis avec l'occupant qui s'est réservé le pouvoir militaire, politique et économique, elle est aussi pouvoir de résistance identitaire – elle protège la langue française contre les Anglais qui visent l'assimilation du peuple *vétéro-canadien*. Même bancale, l'Église catholique constitue toutefois la clé de voûte de la psyché québécoise.

Depuis 1759, puis surtout avec le projet unitariste et assimilationniste de lord Durham en 1840, suivi de près par la minorisation définitive du Québec *reprovincialisé* – mais réduit – dans le Canada continental en 1867, le régime anglais monarchique cherche à faire disparaître l'élément français, en le privant notamment de l'État-nation. Pourtant, de nombreux Canadiens, forcément devenus des « Canadiens français », perçoivent le nouveau Canada, qui représente la moitié de l'Amérique du Nord et s'étend d'un océan à l'autre, comme une opportunité, une nouvelle aire de vie où « croître et se multiplier » en y organisant leurs paroisses. Par sa grandeur, il se compare à la Nouvelle-France, qui se déployait à partir de la vallée du Saint-Laurent (l'ancien Canada) vers l'océan Atlantique à l'est (l'Acadie), la mer d'Hudson au nord, la chaîne des montagnes Rocheuses à l'ouest et la Louisiane au sud.

Toutefois, à l'époque de la Nouvelle-France, nous étions un peuple en gestation. Nos coureurs des bois étaient libres de

circuler sur la majeure partie du continent pour y fonder des postes de traite. Le pouvoir anglais, s'il avait pu facilement briser le peuple acadien en le déportant massivement en 1755, ne put en faire autant avec les anciens Canadiens pour des raisons géopolitiques. En effet, le peuple *vétéro-canadien* était protégé par son nombre et son ancrage dans la vallée du Saint-Laurent, dont l'accès était difficile, la navigation dans le golfe du même nom étant très dangereuse et le climat rude. L'occupant anglais s'employa donc à faire échouer le peuple d'expression française sur le long terme en l'inondant d'une immigration massive destinée à bâtir une seule nation. George Brown, un des pères fondateurs du nouveau Canada de 1867, proclama que l'élément français y avait été « noyé ».

Dans le Canada continental, nous aurons finalement « survécu » plutôt que « vécu ». Tous les projets politiques d'envergure, comme la création de provinces françaises dans l'Ouest canadien, sont impitoyablement anéantis par le pouvoir orangiste. Cela culmine avec la pendaison en 1885 de Louis Riel, chef spirituel des Métis et père fondateur du Manitoba. Pendant un siècle, l'enseignement en français y est interdit par des mesures d'exclusion ; ainsi qu'en Ontario d'ailleurs, par exemple avec le Règlement 17 adopté en 1912, puis la double taxation scolaire punitive. Résultat : l'assimilation, qui ne cesse de s'aggraver, a déjà englouti la moitié des francophones hors Québec et affaiblit lentement mais sûrement le Québec lui-même – surtout à Montréal, sa métropole, et dans la région de l'Outaouais qui se trouve en contact direct avec la capitale canadienne. Le Canada est devenu un régime francophobe, qui aspire sournoisement à l'éradication de son identité originelle.

Le Québec s'émancipe

La Révolution tranquille survient dans les années 1960 comme un torrent printanier. Impétueuse et irrésistible, mais peu violente. La société québécoise non seulement participe au courant occidental d'évacuation de la religiosité chrétienne bimillénaire, elle fait au surplus le grand bond d'une société essentiellement agriculturiste et paroissiale à une société urbaine et technologique. Elle saute ainsi par-dessus la révolution industrielle accaparée par l'élément anglais. La politique québécoise est aussi inspirée par les mouvements anticolonialistes qui aboutissent à l'indépendance de nombreux pays à travers le monde. C'est donc une période de liquidation sur le plan spirituel et une fin de régime amorcée sur le plan sociopolitique. Un slogan résume l'époque : Maîtres chez nous !

Depuis les années 1930, les Québécois vivaient déjà majoritairement en milieu urbain. D'abord prolétarisés dans les grandes villes, où la propriété des industries leur avait échappé, ils reprennent en mains l'économie à partir des années 1960 grâce au pouvoir de l'État du Québec, qui crée des outils économiques collectifs. La nationalisation de l'hydroélectricité provoque un effet d'entraînement. Ainsi, les Québécois accèdent finalement à la modernité, dans sa phase technologique. De grandes réalisations sont donc accomplies sur tous les plans : économique, politique, social et culturel.

Les effets de cette mutation s'étalent sur le dernier demi-siècle. C'est la première phase de dissolution naturelle du régime d'occupation fédéral. Pour conserver sa mainmise, celui-ci n'a donc cessé de multiplier les freins et les obstacles constitutionnels, politiques et administratifs. Nous en sommes au point où les extrêmes – les pulsions de vie ou

de mort – nous pressent de choisir entre l'indépendance ou l'intégration définitive au Canada unitaire, c'est-à-dire entre la libération de notre peuple ou sa disparition. Incertain, parfois égaré, le peuple québécois cherche sa Référence, l'étoile Polaire qui lui indiquera la direction de sa prochaine destination. Dans notre histoire vertigineuse, l'appel des forces morbides est puissant. Nous verrons qu'il est autant interne qu'externe.

Les menées du fédéralisme oppressif

En réaction au réveil du Québec qui s'est engagé dans la reconquête de son pouvoir politique, apparaît en 1968 la troïka des colombes messianiques: Pierre Elliott Trudeau, Gérard Pelletier et Jean Marchand. Animées par leur anti-nationalisme froid, abstrait et «rationnel», elles cherchent à sauver le régime politique canadien. En réalité, chez ces prosélytes de la foi fédéraliste, il s'agit d'un néonationalisme clérical largement inconscient qui vise à recycler le vieux rêve canadien-français. En opérant une substitution du surmoi collectif: l'Église catholique serait remplacée par l'État canadien bilingue et multiculturel. Néanmoins, cette conception fautive et superficielle, qui se gonflera en prétention universelle, deviendra inopérante.

L'État fédéral aux abois s'applique à faire la promotion du bilinguisme, entre autres, dans le but prétendu de sauver les francophones hors Québec. Mais, cela s'avère un piège: les restes de la francophonie hors Québec, en adoptant la «dualité linguistique» comme nouvelle Référence sociétale, s'assimilent à un rythme accéléré sous ce couvert (comme l'illustrent les recensements de la population). Le bilinguisme officiel est donc soustractif. Les chevaux de Troie bilingues cherchent à contagionner la nation française d'Amérique. Néanmoins, le séparatisme psychique

résultant de la coupure langue-culture confère un caractère rédhibitoire – donc très provisoire – à la nouvelle race des « Bilingues ». D'ailleurs, ils sont aussitôt remplacés par les « Multiculturels » qui cachent mieux encore les futurs sujets anglais.

Le gouvernement fédéral colonialiste au service de Bay Street – le siège de la ploutocratie canadienne à Toronto – commet de nombreuses agressions dans le but d'empêcher l'aboutissement naturel du processus de libération du Québec. Notamment :

- l'envahissement des champs de compétence provinciaux avec le pouvoir de dépenser que lui procure le vol constitutionnel antérieur de l'impôt sur le revenu (à l'occasion des guerres mondiales), puis celui de la taxe de vente ;
- l'édulcoration graduelle par la Cour suprême du Canada de la Charte de la langue française depuis son adoption en 1977 ;
- le rapatriement et la modification unilatérale de la Constitution canadienne en 1982, dont seule la version anglaise est demeurée officielle ;
- l'adoption de la loi dite *sur la clarté* en 2000 octroyant à l'autorité fédérale tout pouvoir de limitation et d'interprétation négative du résultat d'un éventuel référendum sur la souveraineté du Québec.

A contrario, les Québécois, qui ne se désignent plus comme des Canadiens français, cherchent à se doter d'un surmoi collectif authentique : l'État du Québec, dont la langue officielle est le français. Mais de nombreux Québécois sont encore mus par l'atavisme canadien-français. À quoi tient cette ambivalence identitaire ?

Notre dualité psychique

À l'époque de la Nouvelle-France, il existait essentiellement deux types d'hommes : le coureur des bois, nomade qui a largement adopté le mode de subsistance des Amérindiens, et le défricheur-cultivateur, sédentaire qui habitait surtout à Québec, aux Trois-Rivières et à Montréal. La polarité nomadisme-sédentarisme s'est aussi manifestée dans le nouveau Canada. Les terres arables n'étant plus disponibles au Québec, de nombreux Canadiens français ont émigré à l'ouest de la rivière des Outaouais pour y créer des petites collectivités dans les autres provinces. Les États-Unis furent une destination encore plus importante à la fin du XIX^e siècle ; ceux qui y furent attirés par l'emploi dans les nouvelles manufactures ne réussirent pas à conserver leur identité, malgré le mode d'organisation paroissiale. Le Québec a ainsi perdu la moitié de son capital génétique dans cette émigration. En revanche, on s'attendait illusoirement à ce que le nouveau Canada – considéré comme « un pacte entre deux nations » – respecte les droits fondamentaux des Canadiens français quant à leur identité linguistique et culturelle.

En conséquence de ces culs-de-sac et aussi des référendums perdus, la tentation est grande pour plusieurs concitoyens de se replier sur le mythe de l'autonomie provinciale au sein du Canada ou, carrément, de s'accommoder du Canada unitaire tel quel en renonçant à la moindre revendication pour « éviter la chicane ». D'où l'ambivalence morbide de leur allégeance. Néanmoins, la soumission – totale ou partielle – n'est qu'une source de fausse sécurité qui conduirait à la louisianisation inexorable du Québec.

Pour se ressaisir, les Québécois doivent repenser et réarticuler leur polarité nomadisme-sédentarisme. Nous ne sommes plus à l'époque de la Nouvelle-France, lorsque

l'Amérique du Nord était surtout une vaste aire de jeu partagée avec les Amérindiens ; ni à l'époque du nouveau Canada continental, qui devait s'avérer le sépulcre blanchi de la francophonie. Conjugée à l'assimilation des francophones, l'immigration canadienne, exceptionnellement massive en comparaison avec les autres pays, a pour but de renforcer le nombre des Canadiens anglais et de réduire la proportion de l'élément français à l'insignifiance politique. À l'échelle canadienne, c'est fait : alors que l'ancien Canada était entièrement français, les francophones ne constituent plus que le cinquième de la population du Canada actuel. Cette proportion nous a même fait perdre la masse critique nécessaire à l'obtention des quelques compromis mineurs arrachés dans le passé au Canada continental anglais. Aujourd'hui, même le nationalisme « canadien » de P. E. Trudeau, considéré encore trop français – pas assez britannique –, subit le retour agressif du refoulé monarchiste. L'empire bilingue trudeauiste, qui devait durer mille ans, s'écroule lamentablement.

Toutefois, avec environ quatre cinquièmes de citoyens de langue maternelle française, le Québec a la capacité – à titre de successeur du Canada laurentien – de s'affranchir de la tutelle fédérale royaliste en se dotant d'un État moderne complet. Le vaste territoire national québécois regorge de richesses, qu'il est possible d'exploiter aisément dans le respect de l'environnement avec la technologie contemporaine. Le Québec post-Canada est appelé à redéployer son nomadisme à l'échelle de la planète et à entretenir des rapports directs mutuellement enrichissants avec les autres pays libres. Terminé le déshonorant chaperonnage de la fausse identité canadienne.

Notre nouvelle dualité féconde exige donc une base solide, c'est-à-dire le territoire national structuré par un État sou-

verain afin d'assurer des relations diplomatiques, culturelles et commerciales illimitées avec les quelque deux cents autres pays du monde.

Un geste de reconnaissance et des gestes de rupture

Notre aventure en Amérique commence avec un Dieu zélé, se poursuit avec un Dieu résistant et semble se terminer avec un Dieu poussé par nous-mêmes à la retraite. Comment se résoudra notre présente dérélition collective ?

Il conviendrait de retirer le crucifix de l'Assemblée nationale. Dans l'honneur et la dignité. Entre autres, ceux des communautés religieuses qui nous ont instruits et soignés pendant trois siècles et demi. Il importe de faire la paix avec notre passé pour s'élancer vers l'avenir.

Cher lecteur, imaginez que vous soyez un harfang possédant la faculté de voyager dans le temps. Que verriez-vous dans un proche avenir ? En prévision de la signature constitutionnelle traîtresse du médocastre en chef du royaume de Morticolie en 2017, le peuple se soulève. Il pénètre dans l'enceinte de son Assemblée nationale afin d'y expurger les armoiries royales britanniques qui dominent actuellement le crucifix. Parce qu'elles représentent l'assujettissement de notre nation à la reine d'Angleterre et du Canada, et chef de l'Église anglicane, donc la représentante de *God* sur terre. Avec allégresse, le peuple jette ces armoiries dans les feux de joie sur les plaines d'Abraham lors de la fête nationale. Simultanément sur tout le territoire national, l'unifolié est consumé par les feux de la Saint-Jean. Quant à la statue du génocideur James Wolfe, on la retire de la façade de notre Parlement pour l'installer plus tard en son sous-sol, précisément dans le nouveau lieu pédagogique appelé le Musée des horreurs colonialistes.

Retour sur la jonction du temps. Il était plutôt facile dans les années 1960 de s'en prendre à notre Dieu blessé tel le Roi pêcheur de la légende arthurienne. Toutefois, aurons-nous le courage collectif de détrôner *God*, cette idole ethnique usurpatrice de notre destinée? Renversement que confirmera l'élection d'une majorité de députés indépendantistes. Concrétisé par l'expropriation officielle du gouvernement fédéral, possesseur légal impudent du terrain sur lequel est érigé notre Parlement. Ainsi que par l'abrogation unilatérale de la Constitution canadienne divine (cf. son préambule) sur notre territoire national. Souverains chez nous! De notre passé, de notre présent, de notre avenir. Vive la République du Québec!

Pour une spiritualité refondée

Quid le Dieu chrétien issu de la Palestine dont l'omnipotence a fait l'objet d'une convoitise répandue chez l'espèce qui se targue d'être humaine? Institué par une secte appelée les Nazaréens, ce Dieu s'étendra à la grandeur de l'Empire romain dont il deviendra la religion officielle. Qui se propagera sur la planète entière pour en devenir la religion la plus importante. Or, l'animateur initial de la secte, Jésus, était un dissident sachant faire sortir l'esprit de la lettre des anciennes écritures juives. Où est passé son souffle révolutionnaire?

La religion chrétienne en Occident culminera au Moyen Âge dans l'expression architecturale des magnifiques cathédrales et la mystique apophatique rhénane. Elle s'abîmera dans les ordales et les flammes infernales de l'Inquisition. On notera cependant que les hérétiques en Nouvelle-France furent épargnés du supplice igné. Il suffira que nos «bûchers» contemporains fassent monter la fumée des symboles ou des effigies du pouvoir usurpateur.

L'Église catholique n'a pas su s'adapter au monde moderne, en témoigne spécialement l'échec de l'aggiornamento inauguré par le concile Vatican II dans les années 1960. De même, on peut estimer que toutes les religions établies du monde disparaîtront, faute d'avoir relevé le défi de la liberté de la pensée et de la solidarité avec l'ensemble du genre humain.

Quelle sera donc, pour le peuple québécois, la nouvelle Référence qui succédera au catholicisme? Le «canadianisme» artificiel – multiconfessionnel et multiculturel – qui prétend tout accumuler, mais ne sait pas retenir ce qui est vrai, efficace, vivant? N'avions-nous pas abandonné l'identité canadienne-française pour devenir des Québécois nationaux – plutôt que des Québécois plus provinciaux que jamais? N'est-il pas long et immense l'écœurement politique de n'être que la province³ d'une autre nation? Dorénavant sous le contrôle des pires superstitions véhiculées par les religions établies? Serions-nous des crucifiés consentants? Finie la fixation morbide sur le néant de notre empêchement! Ne préférons-nous pas sortir rayonnants du tombeau de la destinée collective où nous sommes actuellement ensevelis? Nous sommes capables de réaliser simultanément la décolonisation nationale et la délivrance spirituelle.

Quelle naissance perpétuelle attend le peuple québécois après son affranchissement? Une nouvelle conscience planétaire émerge, où les personnes et les collectivités libres et responsables seront indubitablement les plus lucides et les plus créatives. Le nouvel idéal-agent du Québec, tout en étant original, participera à la mouvance de la nouvelle spiritualité en voie d'élaboration à l'échelle planétaire. Il saura

3 Du latin *provincia*, territoire conquis par les Romains.

s'alimenter avec discernement à diverses traditions – c'est entre autres là que doit jouer notre nomadisme – en évitant de tomber dans les pièges du laxisme et de la rigidité. Il importe d'assurer l'équilibre entre les forces centrifuges et centripètes. La nouvelle spiritualité sera donc enracinée, exploratoire et englobante.

Finalement, pour s'épanouir et s'accomplir dans la dignité, le Québec – tant à l'échelle de l'État que de l'ensemble de ses citoyens – assume la mission particulière de parler le français à titre de langue commune. Le français étant le levier de la résurrection perpétuelle de notre conscience individuelle et collective. □

Sébastien Bilodeau*

L'implacable réalité du politique

ILLUSION ET FUITE CHEZ LES SOUVERAINISTES

En cette période, celle qui suit la défaite du 7 avril 2014, un débat interne anime les milieux militants du souverainisme. Son sujet a trait à la valorisation de l'indépendance et il oppose principalement deux camps. Il s'agit du clan «étapiste», associé aux principaux partis souverainistes de 1995 à aujourd'hui, qui propose surtout de bien gouverner la province de Québec en attendant un contexte favorable à son indépendance. L'autre clan, «puriste», suggère de parler de souveraineté maintenant dans le but de créer le contexte favorable désiré. L'on pourrait longuement débattre du bien-fondé et des travers de ces deux stratégies. Or, notre but est d'exposer une faiblesse qui habite ces deux clans.

Nous croyons que cette faille est présente chez beaucoup de militants, penseurs et politiciens souverainistes, peu importe leur appartenance à l'une ou l'autre de ces deux lignes de pensées. Notre propos montrera en quoi ces deux clans se rejoignent sur deux points; ils défendent la souveraineté exclusivement par une mise en paroles et refusent l'idée de conflits agis entre adversaires.

* Candidat à la maîtrise en service social à l'Université de Montréal, secrétaire-général de l'organisme Génération nationale

Quel est l'élément central, vital, sur lequel étapistes et puristes s'entendent? Ils adoptent l'idée suivante: la lutte pour l'indépendance n'est qu'une histoire de prises de parole. Les deux clans s'entendent sur l'idée qu'il faut parler de souveraineté. Ils débattent principalement sur le quand et le comment: les étapistes affirment qu'il faut parler de la souveraineté plus tard, leurs opposants défendent plutôt qu'il faille en parler maintenant. Ensuite, il ne reste qu'à savoir quels types de discours adopter. En somme, choisir le bon moment et les bons mots pour défendre la souveraineté serait les seules questions importantes à régler pour le mouvement souverainiste.

Nous remarquons que les discours souverainistes, peu importe les préférences individuelles, s'en tiennent à cela: parler maintenant ou plus tard, de ceci ou de cela, c'est tout. Or, une telle attitude nous semble se bercer d'illusions et nier une dure, triste, réalité du politique. L'illusion est de croire qu'une souveraineté défendue avec les bons mots, au moment opportun, ralliera automatiquement une majorité suffisante de citoyens et gagnera par défaut la lutte. C'est nier que beaucoup de citoyens et de groupes peuvent s'opposer à l'indépendance du Québec pour une multitude de raisons qui leur appartiennent et se montrer complètement immunisés contre un argumentaire souverainiste. Ces concitoyens peuvent se rallier au statu quo fédéraliste, par exemple, par ignorance, préjugés, intérêts égoïstes ou idéologiques. Ces raisons suffiront à permettre à ces gens d'ignorer complètement l'argumentaire souverainiste, voire de s'y opposer avec hostilité et mépris.

Ceci nous amène à la réalité niée par souverainistes de toute allégeance. Il s'agit de la réalité fondamentale qui caractérise tout enjeu politique: la dualité ami-ennemi.

Nous nous référons, ici, au penseur Julien Freund¹, dont la pensée influença plusieurs penseurs des XX^e et XXI^e siècles.

Pourquoi Freund insiste-t-il sur cette dualité, cet antagonisme? Parce qu'il montre avec acuité que l'essence de tout différend politique est la suivante: la discrimination entre amis et ennemis, la différence entre groupes prêts à se combattre pour assurer la mise en actes de leurs désirs. Il faut comprendre que le politique existe parce que des groupes d'individus sont animés par des intérêts forts divergents, n'en déplaise aux «inclusifs» et autres bien-pensants. Les humains sont prêts à s'affronter pour toutes sortes de choses, peu importe ce que la Raison tend à dicter.

Ici, il n'est pas question d'une fédération canadienne expliquée, défendue et valorisée par ses adeptes. Un bel exemple de cela se trouve dans les multiples actes d'intimidation posés par la GRC contre les militants souverainistes, surtout dans les années 1970. La Confédération n'est pas mise en parole, elle est simplement mise en actes, imposée à la population et aux souverainistes eux-mêmes. En refusant de se mettre en mots et en posant une série d'actes, le fédéralisme canadien se place hors de l'espace où les indépendantistes tentent de le combattre, il se met hors de leur portée. Pire encore, souverainistes se mettent hors d'état de nuire en continuant de croire à une souveraineté qui va de soi, qui n'a qu'à être bien dite, bien placée, tout en refusant ce qu'engage effectivement le politique.

L'on a pu très bien voir ce refus au cours des dernières années. Certains moments du gouvernement péquiste défait en sont un bel exemple. La première ministre

¹ Voir surtout Freund, J. (1965) *L'essence du politique*, Éd. Sirey, 764 p.

Marois refusa, par exemple, de débattre avec ses adversaires en anglais, plaidant sa maîtrise médiocre de la langue de Shakespeare. Pourtant, c'était une occasion idéale de marteler que ses opposants négligent le fait français. De plus, les deux derniers gouvernements péquistes ne livrèrent une défense que très timide et discrète de la question nationale, défense qui vira en retraite désordonnée dès que se présenta l'habituel épouvantail référendaire libéral.

Option nationale, malgré son attitude assumée et farouche en faveur de la souveraineté, n'est pas complètement hors de l'illusion que nous nommons. Beaucoup de militants de ce parti présentent la promotion de la souveraineté comme devant se faire par une rhétorique plus habile et moins timide, sans plus. Quant aux souverainistes solidaires², nous constatons que leur discours n'interpelle que quelques universitaires et une partie de la bourgeoisie montréalaise, ce qui fait d'eux un adversaire inoffensif contre le fédéralisme canadien. En somme, les souverainistes de toutes allégeances refusent le combat politique, laissant ainsi le champ libre à leurs adversaires.

Ce refus implicite du combat politique réel est l'une des principales faiblesses du souverainisme. Elle le rend politiquement impuissant. Alors que le fédéralisme continue de déployer habilement tous les moyens possibles pour mettre l'indépendantisme hors d'état de nuire, beaucoup de souverainistes croient encore que suffisamment de gentillesse de leur part permettra de calmer les attaques de l'ennemi. C'est une grave erreur. Schmitt explique bien que les peuples qui adoptent une attitude pacifiste face aux conflits politiques ne sont pas épargnés. Ils subissent les agressions de leurs

² Sur internet, la combinaison de ces deux mots inciterait plusieurs indépendantistes à écrire laconiquement «lol».

adversaires et les décisions qui les concernent sont prises par d'autres forces. Ils seront, ainsi, pris pour cible par des forces plus belliqueuses, ces dernières exerceront leur hargne simplement parce qu'elles le veulent et se le permettent. Il est grand temps que nous réalisions cette implacable réalité et aussi le fait que nos adversaires nous imposent sans hésitation cette dureté. Pour redevenir une force politique, l'indépendantisme doit creuser ses racines dans l'essence du politique : réaliser qu'il a des ennemis et ne pas hésiter à les traiter comme il se doit. Comme des adversaires à vaincre. À tout prix. □

Jean-Claude Soulard*

Canada

**LE NOM QU'ON NOUS A
CHIPÉ ET LE PAYS POUR
LEQUEL ON N'A JAMAIS
VOTÉ****

*Il serait bon pour un prince d'être réputé libéral ;
cependant la libéralité peut être exercée de telle
manière qu'elle ne fasse que lui nuire sans aucun profit.*

– Machiavel

*Quant à moi, je ne sais pas où va l'histoire (le sens-
orientation-direction), mais je commence à découvrir ce que
l'on peut en faire si, à travers elle, nous nous appliquons à la
recherche du sens (le sens-signification-expression)
C'est-à-dire la lumière de ce que l'histoire peut exprimer.*

– Alphonse Dupront

Quel est le rôle exact de la Grande Coalition ? Qui est Antoine-Aimé Dorion ? Qui et que sont les Rouges ? À quoi s'opposent-ils au juste ? Quelle est donc l'importance de cette Conférence de Québec ? Plongons !

* Historien et professeur retraité, Cégep de Trois-Rivières

** Cet article est inspiré de ma thèse de maîtrise, intitulée *Esquisse biographique et pensée politique d'un adversaire de la Confédération : Antoine-Aimé Dorion, chef du Parti rouge (1818-1891)*, (École des gradués, Faculté des lettres, histoire), Université Laval, 1976, 370 pages. On y trouvera la liste des fonds consultés pour la recherche. Il s'agit essentiellement de fonds publics et privés d'archives : archives publiques du Canada, de l'Ontario ; archives nationales du Québec ; archives judiciaires ; archives de Séminaire de Nicolet, du Séminaire de Trois-Rivières, de la Chancellerie de l'Archevêché de Montréal et de la Compagnie de Jésus. De même que les corpus nécessaires de journaux, mémoires, thèses, livres, périodiques et autres instruments de recherche.

L'inconstance ministérielle chronique de 1854 à 1864, l'expression des volontés de changement de constitution, la nouvelle donne de la «folie des chemins de fer», la perspective nette d'abolir la *French and Papist Domination* (chère à George Brown), le passage d'une économie «manufacturière» à une économie «industrielle», l'affront puéril du libéral J. Sanfiedd Macdonald (alors premier ministre avec A.-A. Dorion) en 1864 pour éviter la discussion de la motion de Brown de former un comité d'études des problèmes constitutionnels, tout cela provoque l'adhésion de Brown au grand projet fédéral des conservateurs. Voilà le début de la fin d'une possibilité strictement canadienne. C'est la mort programmée du Parti rouge et du Canada-Uni et la mise en place des conditions, à long terme, de la réalisation du rapport Durham de 1840.

La «Grande Coalition» réunit trois des quatre formations politiques importantes du Canada-Uni. Les «Tories» (conservateurs) de J. A. MacDonald du Haut-Canada, les «Bleus» (conservateurs) de G.-É. Cartier du Bas-Canada et les *Clear Grits* (radicaux-réformistes) de George Brown, du Haut-Canada. Les principes idéologiques de ces derniers s'apparentent directement à ceux des Rouges, mais les *Clear Grits*, eux, ne sont pas des Canadiens français. Ces trois formations sont d'emblée d'accord sur le projet de bâtir une union fédérale canadienne augmentée des autres colonies britanniques septentrionales, toutes reliées par chemin de fer.

Ce qui semble ici couler de source avait été précédé pourtant de propos d'une limpide crudité. Exemple : Lord Elgin¹ écrivait au *Foreign Office*² de Londres le 22 novembre 1850 :

1 Il fut gouverneur général du Canada-Uni de 1847 à 1854.

2 Le *Foreign Secretary* était Palmerston, Third Viscount, Henry John Temple.

Chaque jour, la haine des francophones par les *Clear Grits* est de plus en plus ouvertement manifeste. L'ancien juge-en-chef de Terre-Neuve, monsieur Boulton, est une sorte de leader chez les *Clear Grits* et il aurait dit lors d'un dîner public que «les nègres sont la grande difficulté des États-Unis et les Canadiens français celle du Canada», un sentiment qui est de nature à s'arrêter dans le gosier d'un peuple passablement sensible et méfiant³.

Puis, en 1856, George Brown lui-même avait manifesté son point de vue sur le climat qui régnait à l'Assemblée législative :

Nous avons deux pays, deux langues, deux religions, deux façons de penser et d'agir. La question est de savoir s'il est possible de maintenir ces deux nations avec une seule législature et un seul État. Voilà la question à résoudre⁴.

De tels propos ne sont pas exceptionnels. L'état d'esprit qu'ils traduisent servira d'assises à la position des Rouges et des libéraux modérés, qui ne supportent pas la francophobie reconnue de Brown et de son parti. Cela dit, les libéraux-démocrates modérés ne pardonnent pas à Dorion son alliance avec Brown pour former le très éphémère ministère Brown-Dorion, qui a duré du 2 au 5 août 1858. Ils fuient les Rouges pour se réfugier chez les «Bleus», à leur corps défendant. Le poids des Rouges et l'influence de Dorion sont alors irréversiblement diminués et leur opposition à la Grande Fédération, plus tard, en sera complètement affadie.

Dans la longue saga des projets fédératifs du XIX^e siècle, celui qui nous occupe voit les *Grits* se placer en parallèle aux Rouges et endosser le programme de confédération élargie, alors qu'ils

3 Collection Elgin-Grey (Doughty), *Letters & Journals of James, eight Earl of Elgin*, Theodore Walrand, edit., Londres, 1872. On peut également trouver l'ensemble dans *The Project Gutenberg, EBook of Letters...*, EBook #10610, Jan. 10. 2004. Citation en traduction libre.

4 Archives publiques du Canada, fonds privé, BROWN, George. MG24 B40. Instrument de recherche no 21.

s'étaient pourtant entendus avec ces derniers sur une union fédérale des deux Canadas, constitué de deux provinces avec chacune sa législature et d'un gouvernement central mixte.

Il est aisé de comprendre la solitude du Parti rouge dans le mouvement d'opposition. C'est la première fois qu'une partie du Parlement est exclue des discussions constituantes sur le renouvellement du pays. Ce ne sera pas la dernière.

Oui! Il y aura une opposition au «pacte fédératif» d'un nouveau Canada. Toutes les bases sont dans la défection de Brown, la critique et l'analyse des 72 «Résolutions de Québec» issues de la Conférence du même nom. Pour l'essentiel, ces résolutions seront adoptées telles quelles à la Conférence de Londres (1865) pour former la Confédération canadienne proclamée en 1867. On parle ici de la formation d'un nouveau pays : comme l'Italie ou l'Allemagne à la même époque.

Des précisions

On l'a vu plus haut, Antoine-Aimé Dorion et les Rouges sont favorables à un projet d'union fédérale – plutôt que législative – des deux Canada depuis 1851. Ils en sont même les propagandistes. Une «petite fédération» exclusivement canadienne. Quitte à offrir l'inclusion aux colonies britanniques lorsque les finances publiques auront été assainies, les exactions financières abolies et la spéculation foncière punie. Cette position est valide de 1851 à 1867.

George Brown endosse ce projet de 1857 à 1864. John A. Macdonald aussi. Celui-ci reprend cette position en 1864 en alléguant que si son propre projet de confédération n'obtient pas l'assentiment, il sera en faveur d'une union fédérale des Canada avec possibilité d'ouverture plus tard aux autres provinces et colonies britanniques.

La Conférence de Charlottetown se déroule du 1^{er} au 9 septembre 1864. Les discussions se tiennent autour d'un projet d'union des *colonies du golfe de la rivière du Canada*, dites des Maritimes. La députation du Canada-Uni n'y a pas été invitée. Peu importe, la moitié des ministres canadiens s'y invitent et arrivent à quai solennellement, à bord d'un gros bateau à vapeur, le *Queen Victoria*.

Anecdote savoureuse: la ville est alors en liesse en raison de la présence d'un cirque, une première en vingt ans. La population ignore les honorables délégués canadiens. Les chambres d'hôtel sont toutes réservées. Seul un député, W. H. Pope, rame jusqu'au large bateau pour les accueillir. Qu'à cela ne tienne, les Canadiens demandent à être entendus prioritairement pour présenter leur projet pancolonial britannique d'une Grande Fédération unifiée par un chemin de fer. Les ténors en sont G.-É. Cartier, J. A. Macdonald, G. Brown et A. T. Galt et le champagne coule à flots (les réserves du *Queen Victoria* seront totalement épuisées durant les nombreuses libations). Après la prestation des Canadiens, exit le projet d'une union des Maritimes. Il est plutôt convenu de se revoir à Québec, le mois suivant.

En octobre, la Conférence de Québec se tient à huis clos. Ses participants ont pour objectif de fonder un nouveau pays. Les 33 délégués s'entendent à l'unanimité: les résolutions constitutantes ne seront pas soumises à l'approbation du peuple. Cachette et secret pour la gestation du grand Canada.

Ici, il est bon de rappeler que les *Clear Grits* dénoncent le Canada-Uni et la *French Domination* depuis 1850. En 1864, à défaut de partager l'idéologie des conservateurs, leur calcul politique rend possible la fin du Canada-Uni, l'abrogation de l'*Union Act* et son remplacement par un Grand Pacte fédératif.

Antoine-Aimé Dorion et les Rouges

Antoine-Aimé Dorion (1818-1891) est le deuxième fils du député patriote du comté de Champlain et marchand général de Sainte-Anne-de-la-Pérade, Pierre-Antoine Dorion. Il est élevé dans un milieu familial aux idées avancées, progressistes et « papineauistes ». Une réunion des députés patriotes a déjà eu lieu à la maison paternelle en 1836. La même année, P.-A. Dorion assume la présidence du banquet de la Société Saint-Jean-Baptiste tenu à Saint-Ours. Sans crainte de représailles, il frôle le crime de lèse-majesté en portant un toast à la santé du Roi : « Qu'il n'oublie pas qu'il n'est nulle forme de gouvernement dont la prérogative soit d'être immuable, nulle puissance politique qui, créée d'hier ou d'il y a mille ans, ne puisse être abrogée dans dix ans ou demain⁵ ».

Père, grand-père, beau-père, beau-frère, oncles sont députés patriotes. Antoine-Aimé fréquente le Séminaire de Nicolet puis part faire ses classes de droit chez Côme-Séraphin Cherrier, l'éminent avocat de Montréal. Il devient lui-même avocat dans cette ville en 1842, il a 24 ans. Il côtoie les familles Bureau, Fabre, Viger, Labrèche-Viger, Dessaulles, Laflamme, Jetté, Papin, Doutre; toutes familles démocrates, libérales et républicaines, favorables à l'abrogation de l'*Union Act*.

C'est un observateur sagace et ambitieux, un habile rhétoricien capable de s'adapter. Il est taillé pour la politique. Il est aussi reconnu pour sa très grande politesse et sa courtoisie. De 1842 à 1848, il grave ses traits de caractère et jouit de la plus haute estime de ses pairs. Il apprend à choisir le moment de ses interventions.

5 Victor Morin, « Clubs et Sociétés notoires d'autrefois », dans *Les Cahiers des Dix*, no 15, 1950, p. 191-192

Dorion est un plaideur rationnel, «il n'a pas son égal au barreau⁶», fouineur de jurisprudence, perspicace, catholique pratiquant dans un parti ouvertement anticlérical. Peut-être un peu trop posées, ses interventions publiques sont plutôt ternes.

Il s'infiltré dans le Tout-Montréal juridique, intellectuel, littéraire, journalistique, religieux même. Mais surtout, il parfait et pratique la langue anglaise pour pénétrer les milieux anglophones d'affaires, de la finance, du commerce. Il a d'ailleurs épousé Dame Iphigénie Trestler, qui ne parle pas français. Dorion en vient lui-même à parler sa langue maternelle comme quelqu'un qui aurait séjourné longtemps en terre britannique, et cela lui nuit. Il apprend à manoeuvrer.

Manoeuvrer, c'est ce qu'il fait tout au long de sa carrière politique, qui commence en 1847 à l'annonce du retrait de Louis-Joseph Papineau. Peut-être par effet de vacuum, il assume la relève. Propulsé par les partisans, il fonde le Parti rouge cette année-là. C'est fort probablement «l'homme le plus brillant de son époque⁷». Mais ses projets politiques ne seront pas parachevés.

Les Rouges sont des jeunes passionnés, instruits, ouverts aux idées de progrès et de nationalité. Ils sont juristes, avocats, hommes de lettres, journalistes, hommes d'affaires, Canadiens français pour la plupart même si d'autres sont issus de la colonisation britannique. Bref, ce sont des «bourgeois professionnels» à quelques exceptions près; et des radicaux-libéraux doctrinaires-démocrates-nationalistes-républicains et anticléricaux.

6 Alfred D. DeCelles, *Cartier et son temps*, Montréal, Beauchemin, 1913, p. 74. De même que *L'Opinion publique*, journal illustré, vol. 1, no 13, 2 avril 1870, article sur la «Galerie parlementaire, no 1 – Hon. Antoine-Aimé Dorion».

7 Laurier L. Lapierre, *Genesis of a Nation. British North America: 1776-1867*. Montréal, The Canadian Broadcasting Corporation, 1966, p. 109.

Mais être anticlérical, à ce moment de l'histoire, c'est se mettre à dos la vaste majorité de la population catholique, qui suit les mandements de l'épiscopat. Principalement de messeigneurs Bourget, Laflèche et Taschereau. Les Rouges sont d'inspiration américaine (Jefferson et Jackson) et française (la flambée révolutionnaire de 1848). Ils se sentent libres par rapport aux positions politiques de l'Église.

Fait à noter, en 1864 pile, le pape Pie IX publie son encyclique *Quanta Cura*, accompagnée du *Syllabus* ou *Catalogue des principales erreurs de notre temps*. S'y trouvent condamnés le socialisme, le matérialisme, le rationalisme, le nationalisme et le libéralisme, autant d'idées qui ont formé l'idéologie des jeunes Rouges des années 1844-1854. Le propos du *Syllabus* fait l'objet d'une lettre des évêques aux membres du clergé. Cette lettre doit être lue en chaire; elle est aussi publiée dans les nombreux journaux d'allégeance conservatrice.

Au palmarès de Dorion et du groupe de jeunes Rouges assoiffés de renouveau, de possibilités en dehors de «cette union forcée»: la fondation de nombreux groupes et sociétés qui disséminent les idées nationales et libérales. Cette jeunesse est convaincue de ses talents et du grand potentiel du Canada français, et ce alors même que l'échec des insurrections de 1837-1838 et l'union forcée des deux Canadas sont des événements encore bien récents.

- La Société des Amis (24 novembre 1844): société d'études et de discussions littéraires et philosophiques à caractère national fondée par des avocats et médecins. Le but: «S'instruire et encourager les lettres et les sciences, l'économie politique et les Beaux-Arts⁸».

8 Victor Morin, «Clubs et Sociétés notoires d'autrefois» dans *Les Cahiers des Dix*, no 15, 1950, pp. 203-206

- L'Institut canadien de Montréal (17 décembre 1844): «fondé dans un but d'union, d'instruction mutuelle et de progrès général»; point de ralliement de la jeunesse de toutes nationalités et de toutes religions (1859); centre d'émulation patriote et d'instruction par la bibliothèque de 1600 volumes et 120 journaux; joutes oratoires; société ouverte à toutes les classes et à toutes les conditions. L'Institut est sévèrement condamné par monseigneur Ignace Bourget, évêque de Montréal, qui réclame le contrôle de la bibliothèque puisqu'elle compte des volumes mis à «l'Index». On y rédige en collaboration les articles de *L'Avenir* et du *Pays*. Les «disputes» discursives sont étoffées. Monseigneur Bourget écrit trois mandements en date du 10 mars, du 30 avril et du 31 mai 1858 pour avertir les membres de l'Institut qu'ils tombent sous le coup des peines canoniques et pour les engager à se retirer afin de ne pas être privés des sacrements. 108 membres démissionnent alors et fondent L'Institut canadien-français. Malgré cette intrusion de l'Église dans un mouvement de jeunes, 700 autres restent à l'Institut canadien⁹.
- Le journal engagé *L'Avenir*, fondé en 1848 par Jean-Baptiste-Éric Dorion, le frère d'Antoine-Aimé. Toutes les convictions des Rouges y sont affichées. Formé par des jeunes: Éric a 24 ans, Antoine-Aimé, 26. C'est encore la jeunesse qui mène les projets de discussion, d'information, de prise de position critique et d'analyse¹⁰.
- Le Club national démocratique (1849): dans le manifeste publié par *L'Avenir* se trouve l'essence des Rouges: droit des populations à juger de leurs gouvernements;

⁹ *Ibid.*, pp. 206-210. Et. J.-C. Souldard, *op.cit.* p. 27.

¹⁰ Jean-Claude Souldard, *op.cit.* p. 27.

nocivité de tout pouvoir monarchique; instauration d'une démocratie pour donner du pouvoir au peuple; critique de «la république de Danton et Marat [qui] n'est dans son application qu'une souillure de la véritable république, de la république telle que l'ont comprise Washington et Jefferson». Ici aussi la moyenne d'âge des membres est de plus ou moins 30 ans¹¹.

- La Société d'Annexion [aux États-Unis] de Montréal (18 septembre 1849) dont font partie les Molson, Dewitt, Young, Rose, Redpath, Holton et Galt. Encore une société formée de jeunes¹². Elle rejoint les libéraux des deux nations. Chez les Rouges: aucune monarchie constitutionnelle, aucun «britannisme». Plutôt une inspiration américaine. L'annexion aux États-Unis leur paraît profitable, car elle assurerait le «progrès» (credo libéral) mieux que l'application stricte de la *Rep by Pop*. Les financiers anglo-protestants du Bas-Canada y voient pour leur part de meilleures garanties religieuses que dans un régime d'union ou même dans une fédération où les conservateurs du Bas-Canada seraient les alliés fermes de l'épiscopat catholique. Au final, les Rouges c'est ça.
- Le journal *Le Pays* (15 janvier 1852) dont Antoine-Aimé Dorion est propriétaire. Il a alors 28 ans et il désire prendre ses distances de *L'Avenir*, à cause du ton acéré, mais authentique que lui donne Éric. Il trouve trop radicales les positions du journal de son frère. Les rédacteurs et journalistes du *Pays* sont tous jeunes¹³.

¹¹ *Ibid.* p. 30.

¹² *Ibid.* p. 32.

¹³ *Ibid.*, p.38.

L'opposition à tout projet d'union plus large que la simple union fédérale des deux anciens Canada est toute là, dans cette effervescence intellectuelle, progressiste, «éclairée», vraiment libérale, à contre-courant, mais jeune et déterminée. Des institutions comme l'Institut canadien sont fondées à Québec, Trois-Rivières, Saint-Hyacinthe, Saint-Jean, Iberville, Joliette, Chambly, Sorel, Berthier, L'Assomption et même aux États-Unis dans des groupes canadiens-français.

La puissance de l'argent, de la finance et de la construction de chemins de fer

À la veille de la Conférence de Québec, les Rouges – les jeunes sont maintenant dans la quarantaine – doivent composer avec une réelle prévalence financière et commerciale insoupçonnée. Le Traité de réciprocité commerciale avec les États-Unis (signé pour dix ans en 1854) vient à échéance et ceux à qui il a profité – investisseurs canadiens, britanniques et américains – sont en plein dans le grand contexte d'explosion de construction de voies ferrées. La spéculation foncière et la collusion font faire des «affaires d'or» aux promoteurs, des profits faramineux financés par les gouvernements et ministères successifs. Cela fait même scandale. George-Étienne Cartier a été défait en Parlement sur une question de malversation de 100 000 \$ au profit du Grand Trunk Railway Of Canada (GTRC). Et cela ne représente même pas 10 % des montants encourus dans l'aventure.

Les Américains ont pris le quasi-contrôle, avec une participation canadienne et britannique, des domaines du bois, de la métallurgie et du charbon. Au cœur du comportement de l'argent, des idées qui l'accompagnent et des stratégies politiques indispensables pour s'enrichir, il y a l'expansion des projets de construction de chemins de fer. On y trouve plusieurs noms qui se sont fait connaître d'abord en politique.

Le premier véritable chemin de fer est le Champlain and Saint Lawrence Railroad (1836) financé centralement par John Molson et quelques marchands de Montréal. D'autres projets suivent: le Montreal and Lachine Railroad (1847); le St. Lawrence and Atlantic Railroad, financé par Alexander Tilloch Galt. Un ami de Galt, Francis Hincks, fait entériner par le Parlement le *Guarantee Act* en 1849: c'est une loi qui assure les promoteurs de chemins de fer du soutien financier de l'État colonial. Le politicien conservateur et homme d'affaires Allan MacNab récolte des profits impossibles à chiffrer, mais dont on dit à l'époque qu'ils sont «énormes». Les investisseurs britanniques ne sont pas en reste: le GTRC est construit après le vote de la *Loi du Concordat du Grand Tronc*, en 1862, qui assure son financement public et ses profits privés.

Pour citer l'historien George Stanley, dans *The Canadians*, «des liens d'acier devaient s'ajouter aux bonnes intentions pour que la Confédération ait lieu et survive. Sans le chemin de fer il n'y aurait pas eu de Canada, il n'aurait pas pu y en avoir». De fait, la construction du successeur du Grand Tronc, *l'Intercolonial Railway*, est une des conditions imposées par la loi constitutionnelle de 1867. Dorion et quelques Rouges se sont prononcés en faveur de la construction de chemin de fer en 1854. C'est de cette façon qu'ils ont fait «tomber» George-Étienne Cartier, compromis dans le scandale du Grand Tronc.

La Confédération sans le chemin de fer intercontinental est donc une absurdité, de même que le chemin de fer intercolonial sans la Confédération est une impossibilité. Cartier est l'avocat du Grand Tronc, John A Macdonald en est le promoteur et A. T. Galt, le maître financier.

Comment passer sous silence la très grande proximité de Dorion avec le monde des affaires et de la finance ? En voici quelques exemples : la fondation des premières banques, la Banque du peuple, la Banque d'épargne de la Cité et du District de Montréal ; les rapprochements avec la New York Insurance Co, ou avec Gzowski & Co. contractants de chemins de fer ; ses présences aux Montreal Board of Trade, à la Commission du Port de Montréal, à la City Bank ; sa proximité d'A. T. Galt dans Eastern Township Bank, Caughnawaga Ship Canal Co., Canada Life Insurance. Co. Ses fréquentations d'affaires sont Luther H. Holton, L. T. Drummond, A. T. Galt, J. Rose, James Redpath, J. Young, J. Molson, Jacob Dewitt, Ira Gould et Benjamin Brewster. Il n'y a pas à dire Dorion devient peu à peu plus libéral que radical, nationaliste et anticlérical.

L'opposition à la Grande Fédération canadienne élargie

Depuis 1851, tout projet de Confédération intercoloniale est combattu par les Rouges. Peu importe qui le présente. En 1864, les Rouges sont unis derrière leur chef. Ils sont tout de même 20 députés sur les 65 du Canada-Est à l'Assemblée législative du Canada-Uni.

Catimini, iniquité et dettes publiques

En novembre 1864, peu après la conférence de Québec, Dorion sait que le gouvernement ne recourra pas au peuple pour faire approuver l'union fédérale. D'ailleurs, il est prévu que les élections n'auront lieu qu'après la proclamation de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB). Le peuple sera placé devant le fait accompli. Où sont donc passés le groupe influent d'entrepreneurs et les signataires de la Société d'Annexion de Montréal ?

Dorion signale également que, dans le projet de Confédération, la représentation de la Chambre basse sera répartie d'après la population de chaque province. Mais que le Bas-Canada conservera toujours le nombre fixe de 65 députés alors que les autres provinces verront le nombre des leurs ajusté tous les 10 ans. Le chef du Parti rouge note aussi que les lois provinciales seront soumises à l'approbation du gouvernement fédéral, qui pourra les désavouer dans les douze mois. Pour lui, le projet de Confédération est une union législative déguisée en union fédérale : un gouvernement central fort et des gouvernements provinciaux affaiblis.

Quant aux dettes de toutes les provinces, le projet prévoit qu'elles seront consolidées et imputées au gouvernement fédéral. De plus, les provinces dont la dette dépassera la moyenne devront verser un intérêt de 5% sur le capital. C'est justement le cas de la future province de Québec, à cause de l'iniquité de l'*Union Act* qui a imposé au Canada-Est une partie de la dette de l'ancien Haut-Canada.

Floué une première fois, le Québec le serait donc de nouveau dans le projet de Confédération. Le Canada-Est, insiste Dorion, avait 133 000 \$ de dettes lors de l'Union pendant que le Haut-Canada en avait une de 1300 000 \$. Depuis lors, quatre millions ont été dépensés pour les canaux et huit autres pour les chemins de fer ; plus un million pour travaux divers. Le Canada sortirait de l'Union pour entrer dans la Confédération avec une dette nette de 27 500 000 \$. Injuste, dit-il!

La dette publique du Canada-Uni s'élève à 75 millions en 1864. Le projet de Confédération propose de rajouter celle de 15 millions du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, plus 16 millions pour l'*Intercolonial* et 5500 000 \$ pour l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve. En tout, 36

millions, qui porteront la dette de ce nouveau Canada à 111 500 000 \$ auxquels s'ajouteraient les coûts d'organisation de la défense du territoire. Insensé, clame Dorion!

Dorion se demande quelle sera l'indépendance du gouvernement des provinces si on leur enlève leur droit criminel et commercial, si elles sont soumises au désaveu de leurs lois, et si elles ne peuvent pas nommer les juges qui doivent veiller à l'exécution de leurs lois. J. A. Macdonald pense de même quand il écrit à M. C. Cameron :

If the Confederation goes on you, if spared the ordinary age of man, we will see both Local Parliaments and Governements absorbed in the General Power. This is as plain to me as if I saw it accomplished now... of course it does not do to adopt that point of view in discussing the subject in Lower Canada.

Constatons qu'en politique, on peut avoir raison dans les arguments et être défait en Parlement. Dorion a raison. Pourtant J. A. Macdonald aura sa Confédération canadienne.

Opiniâtreté et persistance

Le mouvement d'opposition se poursuit. Pourquoi dans cette Confédération faudrait-il revenir à un conseil législatif composé d'un nombre fixe de membres nommés à vie par la Couronne alors que dans le Canada-Uni, le conseil législatif est électif depuis 1848? Pourquoi n'aurait-on pas pu simplement signer un traité commercial ou de réciprocité avec les Maritimes et ainsi assurer à chaque province tous les avantages que l'union pourrait produire? Devant l'absence de réponse aux questions qu'il pose, Dorion déclare que la Confédération est prématurée, non nécessaire, qu'elle représente une surcharge fiscale pour les contribuables et une menace pour l'intérêt et la prospérité du Canada-Uni même élargi.

Les Rouges organisent dix-huit assemblées de comités et lancent des pétitions. Mais comme le projet de Confédération a déjà reçu l'aval de Londres, la Grande Coalition laisse braire l'opposition. Après avoir disséqué les 72 « Résolutions de Québec », Dorion comprend et accepte qu'en parlementarisme britannique l'opposition doit faire son devoir uniquement en Parlement, suivre les règles du jeu et accepter le verdict final. Sans l'assentiment populaire, vraiment ?

L'avocat pointilleux et respectueux des institutions annonce donc « faire son devoir » en essayant de tirer le plus d'avantages de cette Confédération inéluctable. Mais il continue le combat oratoire. Les 16 février et 6 mars 1864, il livre certainement ses discours les plus énergiques, ordonnés, imparables... Mais en vain. Le 11 juillet 1866, encore, « *Dorion made a capital speech last night – the best he never made I think – in the House* », écrit G. Brown à son épouse. Par la suite, il continue le combat dans les journaux et va jusqu'à écrire une « Adresse à Lord Carnarvon, Secrétaire d'État aux Colonies à Londres » en octobre 1866.

Le Parti rouge qu'on dit composé de démagogues a pour chef le plus modéré, le plus sage, le plus courtois, le plus juste de la Chambre. Tout est chez lui mesuré, réglé, méthodique, régulier, honnête et l'œuvre d'un travail opiniâtre. (David, p. 332), mais, sans charisme, ses discours manquent d'ornements littéraires, les phrases y sont précipitées et le ton monotone. De plus, Dorion est mal servi par une voix faible et une gestuelle peu convaincante. On est loin du tribun à la Papineau dont l'éloquence enlevante avait rassemblé plus de 2000 personnes à Sainte-Scholastique. Rassembler une opposition ferme à la Confédération devient réellement une lourde pour ne pas dire une impossible tâche.

L'argument de la « défense du pays » et la promulgation du futur Canada élargi

Sur l'argument confédéral de « la défense du pays¹⁴ », Dorion est plutôt mordant et très efficace. Il contre-argumente sur ce qu'il estime être un faux problème. Les États-Unis en ont trop plein les bras avec leur guerre de Sécession pour se soucier du Canada et des colonies britanniques qui ne leur apporteraient rien qu'ils n'ont déjà. Il se demande comment 800 000 habitants de plus, sur plus ou moins 500 *miles* de frontières supplémentaires, sauront défendre le Canada au cas où? D'autant plus que l'armée des États du nord, contre laquelle se mettre en garde, est passée de 9000 hommes en 1861 à 8000 000 en 1865. À l'évidence, le Canada (uni ou pas) ne saurait résister, et ce même en ajoutant 50 000 hommes aux 2000 déjà présents aux frontières. Si les 2000 coûtent 1 500 000 \$, les 50 000 coûteraient plus de 30 millions. C'est, affirme Dorion, complètement farfelu.

Après une opposition oratoire très serrée, le projet de Confédération est voté par le Parlement du Canada-Uni. 57 députés sur 65 appuient le projet dans le Canada-Ouest; au Canada-Est, 37 sont en faveur et 25 contre. Les 11 députés anglophones sont tous en faveur. Quant à la députation canadienne-française, elle se répartit comme suit: 26 pour et 25 contre. Les Canadiens français sont divisés presque moitié-moitié. Ce ne sera pas la dernière fois non plus. Dorion et ses amis rouges avaient voulu un Canada dans un axe nord-sud et un partenariat avec les États-Unis. Ils ont perdu.

14 Un des arguments des partisans de la Confédération est que le Dominion serait mieux en mesure de se défendre contre les Fenians.

Conclusion

Après la Confédération, il n'y aura plus de Rouges, seulement des libéraux. Antoine-Aimé Dorion écrit un long article dans *Le Pays* du 1^{er} juin 1867, intitulé «Le Parti libéral et la Confédération», dans lequel il demande à ses compatriotes de jouer le jeu parlementaire. Il aura sacrifié ses forces et sa fortune pour le triomphe des principes rouges-libéraux. En vain! La jeunesse des débuts (1844-1859) a fait place à des hommes qui veulent «réussir» leur vie. La fougue est devenue placidité.

De 1867 à 1874, Dorion s'affaire à structurer le nouveau Parti libéral fédéral canadien-français dans la nouvelle province de Québec. De fait, il a été un libéral plutôt «whig» presque tout au long de sa vie. Il accepte de servir comme député du 24 septembre 1867 au 12 août 1872, et du 4 septembre 1872 au 1^{er} juin 1874. Il est même brièvement ministre de la Justice du gouvernement fédéral. Puis, il quitte la politique active. Il finira sa vie comme juge en chef de la Cour d'appel du Québec à partir de 1874. Il sera fait «Chevalier de Saint-Michel et de Saint-Georges», ce qui fera de lui «Sir» Antoine-Aimé Dorion. Il mourra chez lui à 73 ans, le 31 mai 1891, quelques heures à peine avant son vieil adversaire John A. Macdonald.

Le Canada contemporain a la particularité assez ironique d'avoir été engendré par des hommes politiques qui lui avaient déjà refusé la vie. En effet, George-Étienne Cartier, J. A. Macdonald, George Brown et Thomas Darcy McGee l'ont tous renié au moins une fois. À l'inverse de la locution proverbiale, tous ont fini par adorer ce qu'ils avaient brûlé.

Ainsi, le Canada est indéniablement un État qui a créé une nation. Le Québec est une nation qui a créé un État. □

Charles-Philippe Courtois*

VERS 2017 : RÉFORME CONSTITUTIONNELLE ?

Le récent scandale du Sénat pouvait laisser croire qu'une tentative de réforme de cette institution risquerait d'être tentée ou, à défaut, que son abolition serait envisagée. Nous avons abordé cette question dans un précédent texte (« Comment apprécier le Sénat ? », septembre 2014) qui devait servir de mise en bouche à la question des négociations constitutionnelles qui pourraient revenir dans l'actualité après une très longue quarantaine. À l'heure actuelle, les difficultés posées par ce type de changement constitutionnel semblent repousser toute velléité de réforme. En revanche, l'approche du 150^e anniversaire de la confédération en 2017 fait courir les spéculations sur les intentions des premiers ministres Couillard et Harper (ou éventuellement de son successeur) de trouver un terrain d'entente afin que le Québec signe la nouvelle constitution de 1982.

Il y a bien sûr de nombreuses causes d'appréhension devant l'intention annoncée du premier ministre Couillard, et souvent contredite par l'intéressé, de signer la constitution. C'est essentiellement dû au fait que, depuis la mort de Robert Bourassa et la création de l'ADQ, le PLQ a perdu tout mordant sur le front constitutionnel. Depuis 1995, les libéraux provin-

* Département des humanités, Collège militaire royal de Saint-Jean

ciaux se sont totalement écrasés en cette matière. À maints égards, Philippe Couillard s'est montré continuateur de cette nouvelle tradition.

Pourtant, il pourrait y avoir matière à se réjouir de l'initiative, si toutefois la proposition de Couillard ne rime pas avec l'aplaventrisme des dernières années. Comme l'a signalé naguère Marc Chevrier, le retrait du PLQ de toute forme de revendication constitutionnelle a considérablement affaibli le Québec[®]. On attribue souvent au référendum de 1995 cet état de fait. Il explique sans doute le comportement timoré des libéraux provinciaux depuis lors, mais il ne justifie en rien leur écrasement. Au pouvoir depuis 2003, avec une brève interruption en 2012-2014, leur manque total d'appétit, même pour la négociation d'ententes administratives, a eu des effets délétères, affaiblissant les positions du Québec.

Le retour des libéraux sur le front d'une revendication constitutionnelle pourrait donc être une bonne nouvelle pour le Québec. Pour ne pas cautionner un recul, il faudrait au minimum partir des conditions de Meech, qui ont toujours été présentées, justement, comme un minimum peu exigeant. Que pourraient-elles signifier en 2014-2017, comment faudrait-il les traduire ?

D'abord, mentionnons le droit de retrait avec compensation: cela devrait demeurer. Idem pour le droit de veto sur les modifications majeures de la constitution. L'accord comportait une exigence concernant les nominations au Sénat et à la Cour suprême. Nous en avons déjà fait état: le Sénat dans sa forme actuelle ne sert aucunement sa prétendue fonction d'institution renforçant le caractère fédéral de l'État central. Le Québec serait censé y trouver un contrepois relatif à sa minorisation accrue à la Chambre des communes qui s'accroît toujours depuis 1867. Or il n'en est rien

puisque le premier ministre fédéral nomme les sénateurs selon son bon plaisir.

Meech proposait une formule où le premier ministre du Québec soumettait des noms pour approbation par le premier ministre fédéral. Cette formule restait assez bancal et ne retirait pas son autorité au premier ministre fédéral afin de permettre au Sénat d'incarner sa prétendue fonction de représentation régionale. À défaut d'élection des sénateurs par les Québécois, il faudrait demander que l'Assemblée nationale du Québec nomme les sénateurs et, puisqu'il faut une approbation de la couronne, il faudrait envisager de la confier directement au gouverneur général, chef de l'État en titre, qui, de nos jours et selon une coutume établie, ne peut plus s'opposer à la volonté démocratique des élus.

Pour la nomination des juges québécois à la Cour suprême, ne faudrait-il pas envisager le même procédé pour que le Québec ait véritablement son mot à dire? L'institution a vu son pouvoir croître sans cesse depuis 1949, avec la fin de l'appel à la chambre des lords, et depuis 1982. La dynamique a beaucoup évolué et ce type de réforme rétablirait un peu d'équilibre en faveur d'un fonctionnement plus fédéral de la confédération.

Il y a bien sûr la clause dite de la société distincte. En 2006, le gouvernement de Stephen Harper a fait adopter par la Chambre des Communes une motion reconnaissant que les Québécois formaient une nation. Il faudrait donc parler plutôt, comme on aurait dû à l'époque, de nation distincte.

Il y avait enfin une dévolution de pouvoirs accrus au Québec en matière d'immigration. Le constitutionnaliste Guy Laforest propose qu'on reconnaisse que le Canada est formé de deux sociétés d'accueil. Il faudrait effectivement le préciser. Dans la tradition du Code civil, on pourrait souhaiter un langage explicite. On sait par ailleurs que la Cour

suprême interprète le droit, y compris constitutionnel, de façon très dynamique. Il faudrait à tout le moins, soit dans le texte de l'accord, soit par d'autres textes, que l'intention des législateurs soit très claire : que cette reconnaissance implique de reconnaître que le Québec pourrait développer son propre modèle d'intégration et de neutralité religieuse.

D'ailleurs, comment s'exprime et se manifeste la reconnaissance d'une nation distincte ? Cette reconnaissance n'exige-t-elle pas quelques signes extérieurs ? Au Royaume-Uni, les différents royaumes s'incarnent dans la monnaie nationale qui porte des marques distinctives pour l'Écosse, l'Irlande du Nord et l'Angleterre. L'Écosse et le pays de Galles peuvent aussi faire concourir leurs propres équipes dans les championnats internationaux. Ne faudrait-il pas demander la même chose ici pour le Québec, après ou en même temps que la signature d'une telle entente ? Cela pourrait se faire par accord administratif. De même, les cantons suisses intègrent les immigrants et ont la responsabilité d'octroyer la naturalisation suisse. Pour la reconnaissance du Québec comme société d'intégration distincte, il faudrait obtenir, outre l'entente constitutionnelle, une entente administrative de ce type. Le Québec aurait alors son mot à dire dans la sélection de tous les immigrants et administrerait une partie du processus de naturalisation. Il pourrait alors accueillir les nouveaux citoyens dans cette société d'intégration distincte.

Voilà qui constituerait, pour le Québec, des gains appréciables. Les partis souverainistes quant à eux, même s'ils peuvent appuyer le mouvement revendicateur, devront définir leurs propres objectifs pour les années à venir. Cela pourra faire l'objet d'une prochaine chronique. On peut d'ores et déjà noter qu'il y a une question d'attitude à adopter par le Bloc et le Parti québécois. Il faut assumer ses positions et démontrer une détermination et un sérieux en la matière, qui ne doivent pas nécessairement être confondus avec la

précipitation, mais s'adapter aux circonstances. Chose certaine, il ne peut être question de revenir en arrière comme d'aucuns le proposent, en arguant, sans sourciller, qu'il faudrait simplement plus de Québécois à la table ministérielle. Le Québec a joué dans la comédie des partis pancanadiens depuis 1867 et c'est une des dynamiques politiques qui lui a fait le plus de tort puisque ses élus y ont inéluctablement accepté de subordonner les intérêts de la nation à ceux du parti et aux préférences de la majorité canadienne. Cette attitude implique donc d'abord de rompre avec ce qu'on pourrait appeler la perspective du minoritaire qui intègre le regard, les normes, voire les reproches du majoritaire, ce qui n'a pas manqué d'affecter les partis souverainistes, et notamment depuis le lendemain du dernier référendum. Les souverainistes doivent en premier lieu chercher à s'en extirper comme d'une gangue. □

UN CORRECTEUR SYSTÉMIQUE DE LA CORRUPTION

Conformément au mandat que le gouvernement du Québec a confié à la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction, à savoir d'examiner l'existence de stratagèmes qui impliqueraient de possibles activités de corruption dans cette industrie et de faire des recommandations en vue d'enrayer et de prévenir cette corruption, le présent article entend examiner une cause systémique de la corruption dans cette industrie et proposer un moyen de l'enrayer.

Une cause systémique de la corruption

Dans les gouvernements de type britannique, une très substantielle partie des actes de corruption trouve sa source dans le fait que le chef de la branche exécutive du gouvernement, premier ministre ou maire, soit simultanément, en vertu de la tradition, chef du parti politique qui détient la majorité des voix dans la branche législative.

Or, cette simultanéité de fonction comporte, en son essence même, un conflit d'intérêts qui engendre inévitablement la corruption de la fonction exécutive au profit de la fonction partisane. Plus explicitement dit, le chef du parti est systé-

* Professeur honoraire de science politique, Université de Montréal.

matiquement porté à faire usage de sa maîtrise de l'exécutif gouvernemental pour avantager son parti au détriment du gouvernement.

Ces avantages revêtent principalement deux formes complémentaires: (a) le favoritisme dans l'attribution des postes et des contrats gouvernementaux et (b) le financement du parti qui contrôle réellement ou potentiellement la branche exécutive, en échange de ce favoritisme.

Il appert que c'est précisément en vertu de ce contrôle que le parti réellement ou potentiellement au pouvoir exerce sur la branche exécutive que la corruption peut s'organiser. Sans un tel contrôle en effet, les autres agents susceptibles de participer à la corruption, à savoir les individus vénaux ainsi que les firmes de génie-conseil et d'entrepreneurs, ne pourraient pas, en l'absence de la collaboration active du parti qui contrôle l'exécutif, mettre en place les mécanismes par lesquels la corruption se pratique.

La corruption trouve donc sa source systémique dans le fait qu'une même personne remplit simultanément le rôle de premier ministre (chef de l'exécutif gouvernemental) et le rôle de chef d'un parti politique, deux fonctions susceptibles d'engendrer de substantiels conflits d'intérêts. Il importe en effet de rappeler que le gouvernement est une institution publique chargée de servir les intérêts collectifs alors qu'un parti politique est une association privée d'individus qui font la promotion de leur propre conception des intérêts collectifs.

Par extension, puisque, à de rares exceptions près, le premier ministre nomme à son Conseil des ministres des membres de son propre parti, le conflit potentiel d'intérêts entre l'exécutif gouvernemental public et l'association partisane privée s'applique à tous les membres de ce Conseil.

Dans notre système de gouvernement, les possibles conflits d'intérêts entre la direction de l'institution publique gouvernementale et la direction simultanée de l'association privée partisane sont prévenus et/ou contrés et/ou résolus par trois ensembles de mécanismes : (a) les lois et règlementations visant à empêcher que le parti au pouvoir utilise l'appareil gouvernemental à des fins partisans, telles celles relatives à l'octroi et à la gestion des postes et des contrats publics, aux passages de la fonction publique à l'entreprise privée, aux sanctions appliquées à l'encontre des personnes trouvées coupables de corruption, à l'encouragement à la dénonciation des actes de corruption, au financement et au contrôle des dépenses des partis politiques, etc. ; (b) les mécanismes généraux du parlementarisme démocratique relatifs à la responsabilité ministérielle (périodes de questions, commissions parlementaires, dépôts de rapports annuels à l'Assemblée nationale, etc.) ; (c) l'élection des représentants du peuple à l'Assemblée nationale en vertu de laquelle les électeurs ont la possibilité de sanctionner la corruption pratiquée par le parti détenant le pouvoir.

À l'évidence, compte tenu des révélations exposées devant la Commission, aucun de ces mécanismes n'a permis que soient enrayés l'implantation et le fleurissement de pratiques généralisées de corruption dans l'industrie de la construction.

À l'évidence aussi, la consolidation et le renforcement des trois ensembles de mécanismes anticorruption énumérés plus haut pourraient contribuer à mieux contenir les pratiques de corruption. Par conséquent, toutes les propositions formulées en ce sens devraient être soigneusement examinées par la Commission.

Cependant, dans la mesure où, comme il a ici été exposé, le problème de la corruption de l'activité gouvernementale

par des intérêts partisans relève en partie d'une cause systémique, il convient de considérer aussi une solution structurelle à ce problème.

Une solution structurelle au problème de la corruption

Pour empêcher que la corruption systémique qui trouve sa source dans le fait que des personnes occupent simultanément les fonctions, potentiellement antinomiques, de membres de l'exécutif gouvernemental et de membres du parti qui détient la majorité législative, on devrait, par voie législative constitutionnelle, adopter le principe selon lequel les personnes qui accèdent à la direction de la branche exécutive du gouvernement soient tenues d'accorder l'exclusivité de leurs services au gouvernement. En clair, il découle de ce principe que tous les membres du Conseil des ministres cessent, dès leur nomination, d'être membres d'un parti politique afin de pouvoir consacrer la totalité de leurs activités à la défense et à la promotion des intérêts collectifs.

À noter que ces personnes continueraient d'être membres de la branche législative du gouvernement, c'est-à-dire de l'Assemblée nationale, mais qu'elles ne pourraient plus y exercer de fonctions partisans, c'est-à-dire participer à un caucus de parti. De la sorte serait accentuée l'indépendance de la fonction législative du gouvernement par rapport à sa fonction exécutive, ce qui contribuerait aussi à contenir les tendances partisans de l'exécutif et, par le fait même, les possibilités de corruption. □

Simon Couillard*

L'AUTRE ÉPOPÉE D'UN PETIT CANADA MODÈLE ET INSULAIRE

En tant que nation, nous devons célébrer les étapes dans l'histoire de notre pays, comme le 150^e anniversaire de la Conférence de Charlottetown. Ces réunions historiques ont été les piliers qui ont contribué à façonner le Canada que nous connaissons aujourd'hui. Sharon et moi sommes impatients de visiter le lieu de naissance de la Confédération, l'Île-du-Prince-Édouard, et d'assister aux événements officiels et aux activités qui reflètent ce que nous sommes en tant que Canadiens et définissent ce à quoi nous aspirons.

- David Johnston, gouverneur général du Canada, 13 juin 2014

L'Acadie, c'est au fond un projet, un projet de faire histoire, voire même de faire société. Elle n'est pas d'abord un fait social, mais bien une entité nationale; elle n'est donc pas éphémère, mais ancrée dans le temps; et elle n'est pas que plainte, que cause, elle est une épopée.

– Patrick D. Clarke, historien, 17 août 2009

Memramcook

En retrait de la route Transcanadienne dans le sud-est du Nouveau-Brunswick, on trouve un village considéré comme le berceau de la renaissance acadienne. Par une route secondaire, on accède à Memramcook. C'est là qu'a eu lieu la première Convention nationale acadienne en 1881, quand

* Doctorant en études québécoises, UQTR. Enseignant en philosophie, Cégep de Victoriaville

5000 Acadiens s'étaient réunis au collège Saint-Joseph¹ pour discuter d'avenir national.

À l'époque, les magnats canadiens du rail avaient déjà commencé à transformer une petite agglomération à 20 km au nord en point névralgique du transport dans les Maritimes. Pour l'histoire, Moncton a supplanté Memramcook; le carrefour économique a éclipsé celui du volontarisme acadien depuis la déportation. Jacques Ferron, dans un texte de 1966, fournissait l'éclairage suivant: «À Memramcook, place plus ancienne, mais demeurée village alors que Moncton est en train de devenir capitale, on s'explique la réussite de cette voisine par un calembour. "How?" demande-t-on, et l'on répond: "Howe". Une calembredaine, peut-être. L'explication a le mérite d'être courte².» Voir Memramcook, chercher à connaître ses avanies et ses réussites relatives, c'est accéder, par un chemin secondaire, à la condition acadienne.

De nos jours, la municipalité compte un peu moins de 5000 habitants et on trouve encore en son cœur l'ancien collège Saint-Joseph, dont Oxford a assuré la reconnaissance des diplômes à l'échelle de l'Empire en 1906. Je le mentionne, car la vue de l'édifice, au milieu d'un village qui pourrait sembler quelconque sinon, rappelle que l'Acadie a été, et est encore essentiellement, une société intervillageoise³, et que

1 Fondé par le père Camille Lefebvre (1831-1895) le 10 octobre 1864, soit le jour même où débutait la Conférence de Québec.

2 FERRON, J. (1991). *Le contentieux de l'Acadie*, Montréal: VLB Éditeur, p. 37. La « calembredaine » fait référence d'une part à Joseph Howe, « Père de la Confédération » impliqué dans l'industrie des chemins de fer, et d'autre part à C.D. Howe, ancien ministre des gouvernements de Mackenzie King et de Saint-Laurent qui prit part, entre autres, à la création de Trans-Canada Air Lines (Air Canada). Ce dernier a fait de Moncton la plaque tournante du transport aérien pour l'est du Canada.

3 La ville de Dieppe, banlieue majoritairement francophone de Moncton située entre l'aéroport et la rivière Petitcodiac, fait figure d'exception avec ses 24 000 habitants.

certaines lieux portent la marque d'une action politique et nationale qui transcende l'existence rurale de sa population. Le patrimoine architectural manifeste la nation acadienne: à défaut d'être avisé, on croirait qu'il surgit de nulle part. De tous les monuments, même si le collège reste le principal symbole de la renaissance acadienne, le plus éloquent, parce qu'il témoigne de manière plus aigüe qu'ailleurs de la fragilité de ce petit peuple, est peut-être l'église du village de Mont-Carmel, à l'Île-du-Prince-Édouard. Nous aimerions nous en expliquer.

Région Évangéline

Alors qu'on avait fait appel à James Dumaresq⁴ pour la conception du Monument-Lefebvre, annexe du collège Saint-Joseph construite en 1897, on a retenu un autre architecte et un autre style pour Notre-Dame-du-Mont-Carmel⁵, achevée l'année suivante. Choix identitaire. C'est René-Pamphile Lemay qui dessina l'église, suivant un style néo-gothique qu'il reproduira plus tard pour l'architecture religieuse de Chicoutimi. Choix identitaire, disons-nous, puisque Lemay

4 Architecte néo-écossais d'origine jersiaise. Il a entre autres conçu l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick à Fredericton, dont le Monument-Lefebvre reproduit le style Château/néo-roman.

5 Le choix controversé de l'Assomption (15 août) en guise de Fête nationale lors de la Convention de Memramcook en 1881, au détriment de la Saint-Jean-Baptiste, confirme le statut de la Vierge comme patronne des Acadiens. «Trois ans plus tard, en 1884, lors de la tenue de la deuxième Convention nationale acadienne à Miscouche, sur l'Île-du-Prince-Édouard, les délégués font un pas de plus dans la constitution d'une identité acadienne en faisant de l'*Ave Maris Stella* l'hymne national acadien et du tricolore étoilé, le drapeau national. La proposition se lit comme suit: "Que le drapeau tricolore soit le drapeau national des Acadiens français. Comme marque distinctive de la nationalité acadienne, on placera une étoile, figure de Marie, dans la partie bleue, qui est la couleur symbolique des personnes consacrées à la sainte Vierge".» ARSENAULT, B. (2004). *Histoire des Acadiens*, Montréal: Fides, p. 396-397.

avait aussi le mérite d'être le fils de Pamphile Le May, dont la traduction française (la première en Amérique du Nord) du poème de Longfellow avait connu un retentissement inespéré, jusque dans les salles de cours à Saint-Joseph⁶. Pour le temple de sa conception, il aura fallu produire, et extraire du sol rouge de l'ancienne Île Saint-Jean [aujourd'hui île du Prince Édouard], près d'un demi-million de briques. Le curé Arsenault, qui n'était pas à court de ressources, échangeait celles-ci contre les messes, comme on peut le lire dans une circulaire de l'époque :

Appel Généreux aux Serviteurs dévots de Notre Dame de Mont Carmel

Pour chaque cinq centins (5 cents) donnés pour l'érection de l'Église de Notre Dame de Mont Carmel, I.-P.-E. on aura l'honneur de posséder une brique dans cette maison de Dieu.

Les noms seront conservés dans un registre, et de plus, on aura part au sacrifice de deux messes célébrées chaque année dans cette Église⁷.

Si le projet fut mené à terme, c'est sans aucun doute parce qu'il arrivait à un moment où l'Acadie de l'Île-du-Prince-Édouard connaissait une période d'optimisme. L'enthousiasme devait être d'autant plus grand qu'il succédait à des décennies de bouleversements et « d'anglification ». La loi scolaire de 1877 qui établissait la neutralité religieuse des établissements d'éducation avait constitué, en

6 Cf. Griffith, N. (1982). « Longfellow's Evangeline. The Birth and Acceptance of a Legend », *Acadiensis*, volume 11, n° 2, p. 28-41. *Traduttore, traditore*: Le May a donné au poème une tournure tragique (Longfellow le félicite de sa traduction par une lettre dans laquelle il lui reproche du même coup de faire mourir Évangéline), voire catholique, et accentué l'antagonisme entre Anglais et Français, là où Longfellow célébrait la « mécanique céleste » du pluralisme états-unien. Cf. THÉRIAULT, J.-Y. (2013). *Évangéline. Contes d'Amérique*, Montréal: Québec Amérique, 400 p.

7 Cité in ARSENAULT, G. (1987). *Les Acadiens de l'Île. 1720-1980*. Moncton: Éditions d'Acadie, p. 184.

ce sens, un terrible choc : «[...] la plupart des livres français sont enlevés des écoles acadiennes, car on les juge trop imprégnés de principes religieux. Des livres de lecture bilingues sont mis à leur place afin de faciliter l'apprentissage de l'anglais⁸». Tout professeur devait dorénavant obtenir un brevet, qui imposait une fine connaissance de l'anglais. À la Convention nationale de Miscouche, en 1884, le problème de l'anglicisation est au cœur des préoccupations des délégués. On adopte des motions qui demandent au gouvernement de l'île d'établir des normes pour l'enseignement du français comparables à celles qui existent pour l'enseignement de l'anglais, d'ajuster le salaire des instituteurs français à celui des anglais et de faire les inspections des écoles acadiennes en français⁹. Le gouvernement acquiescera à cette dernière demande en 1892¹⁰.

Au cours des années 1890, une pulsion de vie atteint les Acadiens de l'île : une série de livres de lecture unilingue français est introduite dans les écoles en 1891, un premier journal en langue française (*L'Impartial*) est publié le 22 juin 1893 à Tignish, l'Association des instituteurs acadiens de l'Île-du-Prince-Édouard est fondée la même année... certains espoirs sont donc permis. Après la paille et le bois, la brique.

Dans une conférence de 1907, Pascal Poirier, premier sénateur acadien qui avait également été organisateur de la Convention de Miscouche, notait néanmoins un décalage important entre ces espoirs et la réalité : «Nulle part, en Acadie, déclarait-il, le sentiment français n'est plus vivace

8 ARSENAULT, G. (1985). « Le dilemme des Acadiens de l'Île-du-Prince-Édouard au 19e siècle », *Acadiensis*, volume 14, no 2, p. 32.

9 Cf. ROBIDOUX, F. (1907). *Conventions nationales des Acadiens : recueil des travaux et délibérations des six premières conventions*. 1, Shediac : Moniteur Acadien, p. 155-156.

10 ARSENAULT, G. (1987). *op cit.*, p. 163.

qu'à l'île Saint-Jean; mais nulle part aussi, l'anglais n'y est malheureusement plus universellement parlé dans la famille [...]»¹¹. L'optimisme allait revenir à de plus modestes proportions.

L'anglicisation progressive des villages de Miscouche, Souris, Racicot (Rustico) et Tignish donnera la mesure. Dans ce dernier cas, le ministère d'un prêtre écossais entre 1844 et 1860¹², premier curé résidant, avait déjà servi le processus¹³. De plus, l'arrivée des Irlandais dans l'île rendait certaines paroisses bilingues de fait, ce qui était évidemment à l'avantage des anglophones qui, identifiés aux vainqueurs, étaient enclins à se considérer plus en droit que les Acadiens¹⁴. La réalité imposait donc son cadre aux espoirs nationaux, si

11 Cité in ARSENAULT, G. (1985). op cit., p. 45.

12 Le prêtre Peter McIntyre sera désigné évêque de Charlottetown le 8 mai 1860, charge qu'il occupera jusqu'au début des années 1890. MACDONALD, G.E. (1990). «McIntyre, Peter», Dictionnaire biographique du Canada, volume 12, Université de Toronto/Université Laval, en ligne, adresse URL: http://www.biographi.ca/en/bio/mcintyre_peter_12E.html

13 Cf. ARSENAULT, G. (1985). op cit, p. 35.

14 Comme en témoigne cette petite histoire un peu pathétique: «Les frères Edward et Michael Reilly ont été les premiers Irlandais à s'établir à Tignish. Les deux hommes avaient d'abord émigré au Nouveau-Brunswick puis étaient venus s'établir à Étang-des-Clous. On dit qu'Edward Reilly se montrait particulièrement hautain envers les Français et avait même entrepris de se rendre maître de quelques-unes de leurs possessions. Un jour, un jeune Acadien du nom de Joseph Bernard en a assez. Il confronte l'Irlandais, et c'est la bagarre. Au cours de la bagarre, Reilly saisit une pelle de bois et la fracasse sur la tête de son opposant. La pelle se fend en deux. Joseph Bernard a le bras souple et le poing solide. En dépit du coup reçu, il écrase le nez de son opposant et sort victorieux de l'altercation. En plus d'une blessure d'orgueil, Edward Reilly émerge du combat avec un surnom. Jusqu'à la fin de ses jours, les Acadiens le nommeront "le fendeur de pelle".» Jacinthe Laforest et David Le Gallant (1999). «Le "fendeur de pelle"», *Souvenance acadienne de Tignish, publié à l'occasion du bicentenaire de Tignish*, le Comité consultatif du Bureau des services gouvernementaux de Tignish et de ses environs, p. 71.

bien que, sur l'Île-du-Prince-Édouard, entre le recensement de 1921 et celui de 2011, la communauté acadienne francophone a diminué de moitié, et elle représente aujourd'hui un peu moins de 5000 habitants. On compte à peu près le même nombre d'«Acadiens anglophones». Seule une petite région du sud-ouest qui n'avait jamais été habitée par les Acadiens avant la déportation demeure majoritairement francophone: la région Évangéline, où est située Notre-Dame-du-Mont-Carmel qui, comme l'ancien collège sur son tertre, défie le temps.

D'île en île

Par-delà ce témoin d'un espoir un peu oublié, on trouve une île bien actuelle (ce en quoi, d'ailleurs, le monument est d'autant plus éloquent). En réfléchissant sur celle-ci, nous ne cherchons pas à en établir le portrait statistique le plus fidèle, mais à en extraire, pour une raison qui sera donnée, les utopies (dont l'étendue n'a rien à voir avec le nombre ou l'espace) par lesquelles passe l'avenir politique des Acadiens qui y habitent aujourd'hui.

C'est Thomas More, ancien chancelier d'Henri VIII qui le fit exécuter, bienheureux¹⁵, qui invente le mot «utopie» pour en faire le titre de son célèbre ouvrage paru en 1516. Comme l'explique Paul Ricœur, «[...] le mot signifie "de nulle part". C'est l'île qui ne se trouve nulle part, un endroit qui ne connaît aucune localisation réelle¹⁶». Il s'agit donc pour nous de se lancer à la recherche de cette île particulière.

15 1886

16 RICŒUR, P. (1997). *L'idéologie et l'utopie*, Paris: Seuil, p. 35.

Un petit Canada modèle

Il suffit d'énumérer quelques toponymes pour comprendre la profondeur du sentiment patriotique des nouveaux maîtres de l'Île-du-Prince-Édouard (!) après la Conquête: Kensington, Georgetown, New London, Wellington, Montague, Stratford, Victoria, Charlottetown, Kings county, Prince county, Queens county... Albion Cross... Aujourd'hui, il n'y a pas de province où le drapeau canadien est plus libéralement affiché, par-delà les édifices gouvernementaux et l'infrastructure touristique, ce qui ne doit pas être étranger au fait que ses habitants considèrent l'île comme le « Berceau de la Confédération¹⁷ » .

Une moitié de la population est catholique, l'autre protestante. Au centre (économique et géographique) de l'Île, les églises unitariennes et presbytériennes se succèdent au fil de petites communautés rurales prospères (nord et centre du comté de Queens) jusqu'à la région de la capitale (sud). Les catholiques se divisent principalement entre l'extrémité ouest (ouest du comté de Prince) et l'extrémité est (est du comté de Kings) et forment les communautés les moins nanties. Sur le plan politique, il y a une alternance du pouvoir entre libéraux et conservateurs. Depuis 2007, les premiers sont au pouvoir. Si on les analyse géographiquement, les appuis aux conservateurs, aux élections de 2011, sont forts à l'est et dans le district de Tignish au nord-ouest (ils ne possèdent aucun député dans la région de la capitale) et les libéraux dominent le centre et le sud-ouest (qui inclut la région Évangéline où ils obtiennent leur plus forte proportion d'appui).

Une moitié de la population est rurale, l'autre urbaine. L'agriculture se fait surtout dans le centre, alors que l'indus-

17 Un mois avant la Conférence de Québec, il y eut la Conférence de Charlottetown. Heureux pour tout le monde.

trie forestière et la pêche occupent plus généralement les populations aux extrémités. Malgré ces divisions, peu surprenantes somme toute, la province est la plus homogène au Canada sur les plans culturel et linguistique. Il faudrait y voir un certain achèvement de la civilisation originelle des Britanniques au Canada. Si on peut l'entendre de cette façon, on pourrait aussi présumer qu'il est possible de retrouver plus distinctement sur l'Île les préjugés, les jugements de valeur et l'imaginaire qui nourrissent les racines de l'idéologie politique *canadian*. Il faut chercher au centre.

En effet, les régions extrêmes et la région Évangéline n'ont qu'une valeur marginale pour notre modèle, dans la mesure où leur impact sur l'évolution politique de l'île n'est pas déterminant. C'est une hypothèse. Au temps fixe de la théorie, elles correspondent à une conscience satellitaire, en réaction par rapport aux tendances qui se jouent au centre. Cependant, cela n'implique pas qu'elles soient dans un rapport dialectique avec celui-ci : ce qui s'y produit n'est pas *effectif* à long terme pour l'ensemble. Ce qui l'est, plutôt, c'est le rapport nord-sud au centre, où se trouve le pouvoir.

Nous nous permettons donc de parler d'une *utopie du nord* et d'une *utopie du sud* qui reproduiraient, dans l'imaginaire, la fracture entre la ville et la campagne. Cette division, nous l'exprimons comme le « nous » problématique de l'île. *L'utopie du nord* relèverait d'un romantisme marqué par la nostalgie de l'époque victorienne, celles des glorieuses batailles militaires que rappellent les noms familiers du territoire. Il s'agirait aussi d'un romantisme bucolique et protestant (*La maison aux pignons verts*), gagné aux vertus (à leurs représentations) de la campagne (famille, entrepreneuriat, vigueur, discipline, sobriété des mœurs, constance). La nostalgie, dominante émotionnelle pour accéder à cette utopie, impliquerait qu'on y conçoive l'avenir et l'unité de

l'île en fonction de leur conciliation avec la mémoire, autre nom pour ce « nulle part ».

D'un autre côté, dans le registre de l'angoisse, il y aurait l'*utopie du sud*. Le passé y serait absent : les bouleversements et les changements, qui sont le lot de la condition urbaine, inviteraient à une pensée contractuelle et normative (la Confédération comme avènement). Son autre, ce qui est relégué à l'extérieur, aurait l'aspect d'une menace qui pèse sur le cosmos humain. En ce sens, l'unité y serait conçue dans la perspective d'une communion au bien qui exige un présent pacifié et perpétuel.

Il s'agit là d'une proposition, bien sûr, d'une interprétation limitée à partir de traces qui le sont tout autant. L'idée est d'amener une réflexion sur la dialectique des représentations majoritaires. Dans une optique où le pouvoir fait l'histoire, cela invite à chercher l'horizon idéologique par lequel passe l'avenir politique et national des Acadiens de l'Île... et le nôtre dans un monde possible. □



Plus de **15 ans d'action**
pour une économie
plus **performante**, plus
équitable et plus **verte**.

Les investissements auprès des entreprises québécoises
sont au cœur de la mission de Fondation.
Par ses investissements, Fondation contribue au
maintien et à la création d'emplois au Québec.

FONDACTION
CSN POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI

www.fondaction.com

BOCK-CÔTÉ • COURTOIS • MAROIS
ROUSSEAU • SABOURIN

INDÉPENDANCE

LES CONDITIONS DU RENOUVEAU

SOUS LA DIRECTION DE MATHIEU BOCK-CÔTÉ

En librairie
le 22 octobre

v1b éditeur

Une société de Québecor Média

Les Cahiers de lecture

de L'Action nationale

LA PENSÉE QUÉBÉCOISE EN ESSAIS

Pour savoir ce qui se produit dans le monde des essais au Québec, il faut s'abonner aux *Cahiers de lecture de L'Action nationale*, un périodique entièrement consacré aux recensions des essais québécois. D'un format journal agréable, *Les Cahiers* paraissent trois fois l'an et font un survol de l'actualité éditoriale québécoise comme il ne s'en fait nulle part ailleurs. Des comptes-rendus, des analyses critiques, des notes de lecture, 40 pages qui vous permettent de partager le point de vue de collaborateurs aguerris sur les essais publiés durant l'année.



30 \$ par année
50 \$ pour deux ans
taxes et expédition comprises

Commande par la poste:
L'Action nationale
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3
Téléphone: 514-845-8533
sans frais, 1-866-845-8533
À la boutique internet
action-nationale.qc.ca

Lire

Primeur

Le souverainisme de province
(extrait)

-*Simon-Pierre Savard-Tremblay*

105

Lire les essais

FRÉDÉRIC BÉRARD

La fin de l'État de droit ?

118

JÉRÔME BLANCHET-GRAVEL

Le nouveau triangle amoureux :
gauche, islam et multiculturalisme

124

Livres reçus

131

Simon-Pierre Savard-Tremblay

Le
Souverainisme
de province



Boréal

LE SOUVERAINISME DE PROVINCE

(EXTRAIT)

Simon-Pierre Savard-Tremblay

Chapitre IV : Le grand virage (1973-1976)

Il vaut mieux tard que mal, et cela en tout genre.

– Voltaire

Si, à l'élection de 1970, le Parti québécois avait pour but de survivre, de tenir le coup, son objectif en 1973 était de se poser en candidat crédible à l'exercice du pouvoir.

La dernière élection pour l'indépendance

La campagne électorale de 1973 fut la dernière que le PQ a consacrée à la mise de l'avant d'un programme d'action souverainiste et où il a formulé des engagements clairs pour l'indépendance. Le parti publie son programme dans un document qui porte le titre *Un gouvernement du Parti Québécois s'engage*¹. La plupart des promesses des programmes précédents y sont reprises. Notons néanmoins quelques différences dignes de mention.

D'abord, si la sphère économique tient toujours une place prépondérante, la souveraineté est présentée avant tout dans un cadre politique. Les premières parties du document traitent des institutions d'un Québec indépendant, réitérant l'engagement de créer une République, de mettre

¹ Parti Québécois, *Un gouvernement du Parti Québécois s'engage*, Éditions du Parti Québécois, 1973, 123 p.

en place un mode de scrutin plus représentatif et un modèle administratif répondant aux besoins des régions.

Y figure également un engagement concret à adopter une Constitution et une Déclaration des droits de l'homme, où seraient inscrites les libertés fondamentales garanties par l'ONU : droit de l'individu à la liberté et à la sécurité, égalité devant la loi, liberté de pensée, droit à l'information, droit au travail, droit à l'éducation et droit à la culture².

Le premier engagement est de « [r]éaliser la souveraineté politique du Québec par les voies démocratiques et proposer au Canada une association économique mutuellement avantageuse³ ». Le programme précise ensuite les modalités d'accession à l'indépendance : mise en branle du processus d'accession à la souveraineté dès l'élection du PQ et adoption de son principe par l'Assemblée nationale (et opposition à toute intervention fédérale) ; adoption par référendum d'une Constitution définie par une assemblée constituante ; négociations avec le Canada sur les modalités de l'entente entre les deux pays ; demande d'admission du Québec à l'ONU ; respect des traités avec le Canada lorsqu'ils sont favorables au Québec, dénonciation de ceux qui ne le sont pas et respect des règles du droit international le cas échéant ; réaffirmation des « droits inaliénables » du Québec sur son territoire, incluant le Labrador et les îles du littoral du Nouveau-Québec – quitte à les occuper juridiquement puis à porter la cause à la Cour internationale de justice en cas d'absence d'accord⁴.

2 *Ibid.*, p. 14-15

3 *Ibid.*, p. 10

4 *Ibid.*, p. 12-13

Le programme ne tranche pas sur la question – précédemment évoquée – de la nécessité ou non d'imposer une date butoir aux pourparlers avec le gouvernement fédéral, mais on suppose que le processus d'accession à l'indépendance sera irrémédiablement enclenché et qu'on ne laissera à Ottawa d'autre choix que d'accepter le fait accompli.

En parfaite cohérence avec le procès très dur que les péquistes font du régime provincial et des contraintes systémiques du Canada, le pouvoir provincial en lui-même et pour lui-même se révèle impensable pour le parti indépendantiste.

C'est dans une perspective de parachèvement de la communauté politique que le PQ aspire alors à gouverner⁵.

Le Budget de l'an I

Le 9 octobre 1973, une conférence de presse lançant la campagne péquiste se tient à Québec. C'est alors qu'est dévoilé le « Budget de l'an I ». Ce budget prospectif s'insère dans le plan d'action gouvernemental de la manière suivante: il serait déposé pour l'année financière 1975-1976, soit après deux ans de négociations avec le Canada. Il prévoit que, si une entente sur l'union monétaire se révélait impossible, le Québec imprimerait ses propres billets de banque. L'exercice prévoit également que le budget du Québec indépendant s'élèverait à 12 milliards de dollars, contre 5,1 milliards pour le Québec provincial

5 Il nous semble alors bien difficile d'accréditer la thèse de Louis Balthazar à l'effet que le PQ aurait été, dès les élections de 1970 et de 1973, un parti de gouvernement avant d'être un véhicule voué à la réalisation de l'indépendance. Louis Balthazar, *Nouveau bilan du nationalisme au Québec*, Vlb Éditeur, 2013, 317 p. (p. 186)

de 1973-1974⁶. Les revenus s'élèveraient à 11,6 milliards. Comme dans tout budget gouvernemental, l'exercice donne un aperçu des priorités d'un Québec indépendant et prévoit notamment, outre le maintien des programmes sociaux gérés à l'époque par Ottawa, la stabilisation du fardeau fiscal des particuliers, l'abolition des frais de scolarité universitaires et la création d'un secrétariat d'État aux sciences et à la recherche.

Fait étonnant, c'est en l'absence de Jacques Parizeau, grand responsable des questions économiques, que l'exécutif national du PQ avait opté pour la préparation de ce document. L'idée serait venue de Louis Bernard, alors chef de cabinet de Camille Laurin, et aurait été appuyée fortement par René Lévesque. L'économiste du mouvement souverainiste est alors en vacances au Mexique et dans l'ignorance totale d'une telle décision. Parizeau n'a pas été consulté dans la conception du document, plutôt construit par les recherchistes de l'aile parlementaire. Mis devant le fait accompli, il n'en a pas moins été contraint de participer à la promotion de ce document et d'en devenir le principal porte-parole.

Parizeau était très en colère, non seulement de devoir défendre les conclusions d'une étude sans avoir participé à la réflexion qui les avait précédées, mais il critiquait aussi le caractère improvisé de l'exercice et le trop court délai accordé à sa conception.

Quoi qu'il en soit, le PQ a choisi de révéler la maquette budgétaire d'un Québec indépendant. Critiquer le manque à gagner du Québec dans le cadre canadien et mettre en valeur les possibilités d'un Québec souverain, voilà qui

6 Duchesne, 2002, p. 79

s'accorde avec un projet misant sur la critique du modèle fédéral. Un tel document est radicalement différent des habituels cadres financiers présentés par les formations politiques pendant les campagnes électorales.

S'il souffrait de son peu de préparation et du manque d'enthousiasme du principal porte-parole économique du parti, le Budget de l'an I avait pour objectif, en théorie du moins, de polariser l'enjeu électoral en fonction de la question nationale.

À l'époque, le consensus social-démocrate était largement lié à la notion de l'État comme lieu d'expression de la culture nationale. Nous étions, en 1973, loin de l'ère Reagan-Thatcher – qui succédera à une crise de l'État-providence –, ou encore du virage des socialistes français de François Mitterrand en faveur de la rigueur budgétaire – lequel incitera les partis de centre-gauche à se convertir au libéralisme, avant l'arrivée du New Labour britannique. Dans un tel contexte, l'orientation du premier budget du Québec indépendant correspondait aux grandes lignes du programme péquiste où, par le caractère affirmatif du nationalisme qui s'y exprime, la foi en l'État était profonde. Loin d'être idéologique, le Budget de l'an I incarnait une doctrine de l'intérêt national et cherchait à démontrer les possibilités financières qu'ouvrirait une émancipation de la tutelle canadienne.

L'exercice était audacieux et sortait des paramètres partisans, lesquels auraient en toute logique politicienne voulu que le PQ, comme parti d'opposition, se concentre davantage sur la critique du bilan du gouvernement sortant que sur son propre « bilan » financier hypothétique. Mais, en ramenant l'attention sur le cas concret des finances

publiques, cela donnait la possibilité au PQ de faire la promotion de son option. On voulait placer les fédéralistes sur la défensive en les contraignant à justifier le cadre provincial, qui offrait des moyens beaucoup plus limités au Québec.

La promotion du budget se révéla un échec cuisant lorsque le Parti québécois accepta un débat entre les différents partis sur le Budget de l'an I. Au cours du débat, Jacques Parizeau n'avait pas uniquement à affronter le ministre libéral des finances, Raymond Garneau, mais également des représentants de l'Union Nationale et des créditistes. Ainsi, Parizeau se trouva seul contre trois adversaires. Il fut rapidement placé sur la défensive, ne pouvant se livrer au procès du régime libéral comme cela était son intention.

Ce débat catastrophique témoignait d'un manque de préparation évident, en plus de représenter un échec pour l'homme qui incarnait la caution économique du parti. Échec à cause d'un projet – celui du Budget de l'an I – auquel il ne s'était rallié qu'à reculons.

Une carte de «rappel» étonnante

Au cours de cette campagne qui s'appuyait sur un programme d'action souverainiste et sur des engagements clairs en faveur de l'indépendance, il se produisit un événement pour le moins étonnant.

Aux derniers jours de la campagne, une carte de rappel ainsi libellée est distribuée dans les foyers : «Aujourd'hui, je vote pour la seule équipe prête à former un vrai gouver-

nement. En 1975, par référendum, je déciderai de l'avenir du Québec. Une chose à la fois⁷.»

On peut considérer, rétrospectivement, cette carte comme le premier document «étapiste», introduisant une distinction entre l'exercice du pouvoir et la réalisation de l'indépendance. Il est difficile de déterminer qui est à l'origine de la carte de rappel, si ce n'est qu'elle fut – selon toute vraisemblance – pilotée par Guy Joron, le responsable des communications du parti, et que Claude Morin était au courant. La production dudit document – dont le message va totalement à l'encontre du programme du parti – a été décidée par un sous-comité. Ni Jacques Parizeau, numéro deux du Parti, ni Gilbert Paquette, conseiller au programme, ne furent mis au courant avant l'envoi. Ils firent après coup connaître leur désaccord avec la manœuvre⁸.

Après avoir pourtant fait campagne sur son projet fondateur pendant les semaines précédentes, le PQ s'engageait soudainement à prendre le pouvoir exclusivement pour gouverner la province de Québec, remettant la souveraineté à une consultation ultérieure. Jean Garon refusa purement et simplement de distribuer la carte de rappel: «Tu ne peux pas faire la campagne sur la souveraineté puis dans les derniers jours dire "Ce n'est pas tout à fait ce qu'on avait dit"⁹!»

Il faut bien insister ici sur le caractère radicalement différent de la carte de rappel par rapport à d'autres dis-

7 Souligné dans le texte

8 Pierre Duchesne, *Jacques Parizeau, vol. 2: Le Baron, 1970-1985, Québec Amérique*, Montréal, p. 97-98.

9 *Ibid.*, p. 98

cussions touchant un éventuel référendum qui avaient eu lieu plus tôt. Le 18 février 1973, quelques mois avant le scrutin, René Lévesque avait laissé entendre à Radio-Canada que l'indépendance ne se réaliserait par référendum que quelques années après la prise du pouvoir par le PQ. Le congrès du parti qui s'est tenu quelques jours plus tard a adopté une résolution qui stipulait que la souveraineté serait acquise en principe par l'Assemblée nationale et que le recours au référendum n'était pas nécessaire. Lévesque a néanmoins terminé son discours de clôture en affirmant qu'un référendum «demeurera nécessaire pour faire accepter au peuple la nouvelle constitution¹⁰».

C'est donc bel et bien sur la constitution que Lévesque voulait un référendum en fin de mandat, et non sur la souveraineté. Pour Lévesque, l'élection constituait alors toujours le moment inaugural de la réalisation de l'indépendance, prévoyant que l'Assemblée nationale se prononcerait sur le principe dès la première session suivant une victoire péquiste. S'ensuivraient la publication de dossiers sur le bilan du fédéralisme et la rentabilité d'un Québec indépendant, l'établissement d'une Constitution définissant ses institutions politiques, la négociation d'égal à égal avec le Canada sur une répartition des avoirs et des dettes, la proposition d'une association économique mutuellement avantageuse et, finalement, un référendum sur la Constitution¹¹.

Il s'agissait d'un débat de tactique et non un changement de stratégie, car le référendum – sur la constitution et non sur l'indépendance – était donné par Lévesque comme

10 Normand Delisle, *Le Journal de Montréal*, 25 février 1973.

11 L'extrait vidéo est disponible à l'adresse suivante: <http://www.youtube.com/watch?v=5Tx3CWB5EE>

l'aboutissement d'un processus et non comme le commencement de celui-ci.

Les résultats

Le 29 octobre 1973, la distribution des sièges au parlement fut totalement disproportionnée par rapport aux rendements électoraux. Les libéraux avaient récolté 102 députés contre seulement six – un de moins qu'en 1970 – pour le Parti québécois. Cependant, le vote péquiste était passé de 23 pour cent en 1970 à 30,2 pour cent en 1973. L'Union nationale dut se contenter d'un seul et unique siège tandis que le Crédit social en obtenait deux. Camille Laurin était défait dans sa circonscription de Bourget, tandis que René Lévesque n'était toujours pas de retour à l'Assemblée nationale. Cette élection marque également le retour du bipartisme: il y aura désormais au Québec – comme tout au long de la première moitié du XX^e siècle – un parti «rouge» et un parti «bleu». C'est «le vote bleu» qui a échappé à l'Union nationale au profit du PQ. En trois ans, et en maintenant la promesse de réaliser l'indépendance, le PQ avait augmenté son appui populaire de sept points. Mais, à cause du faible nombre de sièges récoltés au Parlement, les péquistes eurent l'impression de plafonner.

L'épisode de la carte de rappel fut peu évoqué pendant le post-mortem électoral. C'est au Budget de l'an I et à Jacques Parizeau qu'on fit porter l'odieux de l'échec électoral. Au Conseil national du PQ des 17 et 18 novembre 1973, Parizeau eut à assumer l'entière responsabilité des déboires du parti. Il se porta néanmoins à la défense d'une initiative au sujet de laquelle il avait eu de nombreuses réserves au départ, mais qui lui paraissait posséder désormais bon nombre de vertus: «D'élection

en élection, c'est l'argument économique qui sera brandi par les fédéralistes. Toutes les élections, jusqu'à l'indépendance, n'auront pour thème que la peur économique. C'est pourquoi il fallait, cette année, faire la campagne que nous avons faite. Ceux qui croyaient que le PQ prendrait le pouvoir en 1973 rêvaient en couleurs. C'était une élection perdue d'avance, aussi bien la faire servir à détruire un peu plus, ce qui a été, est et sera toujours le seul argument de nos adversaires¹²». Un constat proche de celui que René Lévesque fera dans ses mémoires : « Il était pourtant logique, ce damné budget, et même assez conservateur. Au fond, c'était un instrument pédagogique, destiné à contrer sinon à guérir un des aspects économiques les plus perniciose de notre bon vieux complexe d'infériorité. [...] [N]ous ne serions que les entretenus du Canada¹³ ».

C'est l'exercice en lui-même et non la manière dont il s'est déployé qui fut l'objet d'une condamnation sans appel par les cadres du Parti québécois. Ce n'est qu'en 2005, soit trente-deux ans plus tard, que le PQ, dirigé par Bernard Landry, tentera à nouveau une telle entreprise en confiant au responsable parlementaire en matière de finances, François Legault, la tâche de mener une étude sur les surplus budgétaires d'un Québec indépendant.

Il peut paraître surprenant qu'un parti souverainiste ait choisi d'abandonner si longtemps l'idée de produire des études sur les bénéfices de l'indépendance plutôt que de tout simplement prendre acte des erreurs d'improvisation

12 Procès-verbal du Conseil national du Parti québécois du 17 novembre 1973.

13 René Lévesque, *Attendez que je me rappelle*, Québec/Amérique, Montréal, 2007, p. 354

commises pendant la campagne de 1973 et de s'assurer de ne pas les répéter.

Parizeau démissionna le lendemain du Conseil national de novembre 1973. Il n'était plus le numéro deux du PQ. Claude Morin s'imposera progressivement dans le rôle de celui qui jouit de l'oreille attentive de René Lévesque.

Le souverainisme de province

Simon-Pierre Savard-Tremblay

Éditions du Boréal, en librairie le 4 novembre 2014

LA CULTURE EN REVUES

ARTS VISUELS
CINÉMA
CRÉATION LITTÉRAIRE
CULTURE ET SOCIÉTÉ
HISTOIRE ET PATRIMOINE
LITTÉRATURE
THÉÂTRE ET MUSIQUE
THÉORIES ET ANALYSES

ART LE SABORD | CIEL VARIABLE | ESPACE | ESSE | ETC MEDIA | INTER | VIE DES ARTS | ZONE OCCUPÉE
24 IMAGES | CINÉ-BULLES | CINÉMAS | SÉQUENCES
BRÈVES LITTÉRAIRES | CONTRE-JOUR | ESTUAIRE | EXIT |
JET D'ENCRE | LES ÉCRITS | MŒBIUS | VIRAGES | XYZ. LA REVUE DE LA NOUVELLE
À BÂBORD! | L'ACTION NATIONALE | LIBERTÉ | L'INCONVÉNIENT | NOUVEAU PROJET | NOUVEAUX CAHIERS DU SOCIALISME |
QUÉBEC FRANÇAIS | RELATIONS
CAP-AUX-DIAMANTS | CONTINUITÉ | HISTOIRE QUÉBEC | MAGAZINE GASPÉSIE
LES CAHIERS DE LECTURE | LETTRES QUÉBÉCOISES | LIVRE D'ICI | LURELU | NUIT BLANCHE | SPIRALE
CIRCUIT | JEU REVUE DE THÉÂTRE | LES CAHIERS DE LA SQRM
ANNALES D'HISTOIRE DE L'ART CANADIEN | ÉTUDES LITTÉRAIRES | INTERMÉDIALITÉS | TANGENCE | VOIX ET IMAGES

LES REVUES
CULTURELLES QUÉBÉCOISES
SODEP.QC.CA

sodep
Société de développement
des pratiques
culturelles québécoises

22

REVUES CULTURELLES QUÉBÉCOISES
MAINTENANT OFFERTES

EN VERSION NUMÉRIQUE!

ARTS VISUELS | CIEL VARIABLE | ESPACE | ESSE | ETC | INTER | CINÉMA | 24 IMAGES | CINÉ-BULLES | SÉQUENCES | CRÉATION LITTÉRAIRE
BRÈVES LITTÉRAIRES | MŒBIUS | XYZ. LA REVUE DE LA NOUVELLE | CULTURE ET SOCIÉTÉ | QUÉBEC FRANÇAIS | RELATIONS | HISTOIRE ET PATRIMOINE
CAP-AUX-DIAMANTS | CONTINUITÉ | HISTOIRE QUÉBEC | LITTÉRATURE | LES CAHIERS DE LECTURE | LETTRES QUÉBÉCOISES | LURELU |
NUIT BLANCHE | SPIRALE | THÉÂTRE ET MUSIQUE | JEU REVUE DE THÉÂTRE

Plusieurs revues culturelles québécoises ont fait leur entrée dans L'Entrepôt du livre numérique de l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL). Visitez la section *Revues culturelles numériques* de la Vitrine de l'Entrepôt www.vitrine.entrepotnumerique.com pour feuilleter les revues en ligne et acheter les numéros qui vous intéressent.

sodep
Société de développement
des périodiques
culturels québécois



Conseil des arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

FRÉDÉRIC BÉRARD

La fin de l'État de droit?, Montréal, Éditions XYZ, 2014, 162 pages

Il y a de ces essais qui ne parviennent pas à convaincre, malgré qu'ils soient fondés quelque part sur une bonne idée. C'est le cas lorsqu'il y a confusion entre vulgarisation et manque de substance, ou lorsque le sujet est trop ambitieux pour une contribution au final très modeste. Confronté à un tel ouvrage, le lecteur peut parfois néanmoins y trouver un intérêt, à condition qu'il se raccroche à la bonne idée qui en est le fondement. *La fin de l'État de droit?* de Frédéric Bérard est de ces essais, mais sans être fondé sur une bonne idée.

Dès les premières lignes, Bérard déploie une énergie peu commune pour torpiller lui-même la question qu'il pose dans le titre de son essai. L'auteur nous annonce donc candidement qu'il ne traitera pas du sujet auquel il nous avait conviés. Ainsi, nous n'assisterions pas à la fin de l'État de droit, ni au Québec ni au Canada. Notre État démocratique serait toujours démocratique, l'égalité de tous devant la loi, la séparation des pouvoirs et le respect des libertés individuelles seraient toujours des réalités. L'essai est plutôt une recension d'épisodes épars de l'actualité politique des trois dernières années censée illustrer que nos gouvernements seraient prêts à escamoter au passage l'État de droit afin de faire avancer les idéologies qui les animent.

Évidemment, l'auteur vise juste lorsqu'il s'attelle, dès le début, à diminuer les attentes du lecteur. Il aurait cependant pu poursuivre sur sa lancée et souligner que l'approche qu'il préconise est inadéquate pour répondre au questionnement qui l'habite. En effet, lorsqu'on annonce la fin de quelque chose, c'est qu'il y a nécessairement un début. De même, lorsqu'on entend démontrer l'«effondrement graduel» d'un principe comme celui de l'État de droit, on ne peut faire fi de son évolution, de son existence dans l'espace et dans le temps. Or, Bérard ne commente les épisodes qu'il recense qu'à la lumière de son regard de juriste, prisonnier de surcroît du moment présent. Il ne cherche étrangement jamais à compléter ses analyses de l'apport essentiel que pourrait procurer le savoir d'autres disciplines.

Plus fondamentalement, Bérard semble assoir son raisonnement sur des fondements théoriques quelque peu douteux. Rapidement, l'auteur apparaît confondre les concepts de droit qu'il mobilise avec ses convictions politiques. À titre d'exemple illustrant le «déraillement» ou l'«effritement» de l'État de droit, Bérard cite à peu près toutes les décisions prises par le gouvernement du Canada sous Stephen Harper depuis les trois dernières années : l'affaire Khadr, la directive du SCRS autorisant le partage des informations obtenues sous la torture, le traitement des réfugiés, l'abolition du registre des armes à feu, la relance du débat sur le statut juridique du fœtus, le retrait du Canada du protocole de Kyoto, le durcissement des peines criminelles, le projet de loi concernant le déploiement du drapeau du Canada, la tentative de réforme du sénat, la modification de la loi sur l'accession au trône, la diminution des transferts fédéraux en santé, etc.

Sans défendre ici l'opportunité des décisions en question ou encore les décideurs politiques derrière chacune d'entre elles, il y a cependant lieu de nommer ces épisodes à l'aide

du bon qualificatif: il s'agit de décisions politiques, qu'il peut être hasardeux de dénoncer à tout coup armé uniquement de l'État de droit. Autrement, l'État de droit devient un slogan, agité çà et là tel un épouvantail afin de dénoncer tout projet politique qui heurte les goûts personnels, les humeurs ou les sensibilités de l'auteur.

Par exemple, analysant la politique québécoise cette fois, on peut croire que Bérard a été particulièrement dégoûté par le projet de citoyenneté présenté par le Parti québécois durant la campagne électorale de 2012. Après avoir qualifié le projet de «nouvelle marotte identitaire péquiste», de concept «aussi simple que simpliste», de mesure «sentant le fond de tonne identitaire» pour enfin reconnaître au PQ l'intention de «tripoter [...] bassement la fibre nationaliste à des fins électoralistes», Bérard s'avoue «insécurisé», lui «le plus confiant des apôtres de l'État de droit». On comprend que l'auteur s'oppose au projet parce qu'il n'y voit pas de justification. Il ridiculise la mesure en se demandant si le Québec sans citoyenneté serait aux prises avec «une invasion de députés unilingues anglophones à l'Assemblée nationale», une «épidémie de conseillers scolaires anglos au sein de commissions scolaires anglos» ou une «mitraille de pétitions signées par de caricaturales grosses-madames-de-chez-Eaton-qui-parlent-toujours-pas-français». Bérard se scandalise également du fait qu'il croit, avec la plus sincère des croyances, que le projet serait jugé inconstitutionnel à coup sûr. Il doute même qu'un seul juriste puisse démontrer qu'une telle mesure pourrait survivre au test de la Charte canadienne des droits et libertés.

Bérard semble ainsi avoir une conception un peu naïve du droit. Dans l'exemple du projet de citoyenneté (comme dans tous les autres d'ailleurs), Bérard décrit la Constitution comme si elle générerait des règles toujours clairement posées, statiques et bien délimitées (c'est noir ou c'est

blanc). Peut-être y a-t-il accès grâce à une révélation divine ? Il ignore donc l'opinion d'autres juristes, tels les professeurs Eugénie Brouillet, Henri Brun et Patrick Taillon qui ont déjà indiqué que le projet pourrait bien être conforme au droit constitutionnel canadien. De plus, lorsque Bérard mobilise l'État de droit pour dénoncer le projet de citoyenneté, il semble oublier que le principe n'est pas proprement canadien, qu'il évolue depuis des siècles notamment grâce aux écrits de penseurs comme Locke, Montesquieu et Kelsen. Le Québec doit-il réduire son existence aux seules balises que lui concède l'État canadien, bien que les paramètres de cette expression de l'État de droit lui aient été imposés contre la volonté de son Assemblée nationale en 1982 ? Répondant forcément par l'affirmative, l'État de droit de Bérard devient le protecteur du statu quo canadien plutôt que celui de la liberté des peuples. D'ailleurs, on ne comprend pas très bien pourquoi il serait légitime d'un côté d'exiger la connaissance de l'une des deux langues officielles du Canada pour être citoyen canadien et pouvoir se porter candidat à une élection fédérale, alors qu'il serait illégitime pour le Québec de faire de même, mais à l'égard de sa propre langue officielle...

L'auteur dénonce également – il ne faut pas s'en surprendre – tout le débat entourant la Charte des valeurs québécoises, « l'illustration ultime » des accroc à l'État de droit. Encore une fois, Bérard s'oppose au projet d'abord parce qu'il n'y voit aucune justification. Il juge sévèrement la stratégie du PQ, qui consistait finalement à proposer une solution à « un problème créé de toute pièce ». Autrement dit, « [o]n met le feu et on annonce ensuite être les seuls à pouvoir l'éteindre. » Bérard rappelle également l'inexistence d'études sur le voile dans la fonction publique et le consensus des juristes selon lesquels le projet serait inconstitutionnel. L'auteur n'en a finalement que pour l'avis de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, « enfin un rapport d'ex-

pert», «fort détaillé, bien fouillé, jurisprudences à l'appui». Inutile donc pour le peuple d'élire ses représentants: à tout prendre, on aurait qu'à demander l'opinion de la Commission et du Barreau du Québec sur toutes les questions qui concernent notre vivre-ensemble, ou encore solliciter une poignée de fonctionnaires pour qu'ils imaginent la société idéale que d'autres fonctionnaires pourraient administrer. L'auteur ne cherche jamais à comprendre la laïcité dans son contexte historique, ou à discuter du concept à la lumière de modèles adoptés dans d'autres sociétés tout aussi démocratiques que le Canada (son unique point de référence), qui peuvent avoir une conception tout aussi acceptable des droits fondamentaux. Bérard se scandalise aussi d'une déclaration que Bernard Drainville aurait faite devant une source qu'il ne nomme pas concernant le gouvernement des juges («Les tribunaux, on s'en sacre des tribunaux! On en a marre, du droit! Fini, le gouvernement des juges!»). Enfin, inutile de préciser dans ce contexte que l'auteur est offensé, au nom de l'État de droit, que la clause dérogatoire de la Charte canadienne puisse être invoquée, comme si cette clause dérogatoire ne faisait pas partie de l'État de droit duquel il se revendique.

Bérard dénonce avec la même virulence la couverture médiatique du débat sur la Charte, où certains médias se seraient rendus coupables de «propagande anti-musulmane». Dans la mire de Bérard se trouve au premier chef Mathieu Bock-Côté, ce chroniqueur qui commencerait «la majeure partie de ses textes par: "On va encore m'accuser d'être raciste, mais..."» Aux yeux de Bérard, cette simple observation appuyée d'aucune source serait suffisante pour qualifier le principal intéressé de raciste. Il écrit: «Comme si le fait de dénoncer les allégations de racisme à son endroit suffisait pour se dédouaner de l'être.» Cette fois, Bérard semble avoir oublié qu'il rédige un essai sur l'État de droit. Piétinant la présomption d'innocence qui lui est si chère,

il réduit le fardeau de preuve nécessaire pour accuser un citoyen d'être raciste à dix petites lignes. À Bock-Côté maintenant de prouver son innocence devant le tribunal d'Inquisition convoqué par l'auteur. L'état de droit de Bérard n'aura finalement survécu que pour l'espace de 147 pages.

Car l'État de droit de Bérard finit par être tout et son contraire. Commentant les révélations de Frédéric Bastien sur les dessous du rapatriement de 1982 dans *La bataille de Londres*, l'auteur relativise. Étonnement, l'État de droit, qui sert à dénoncer à tout vent, devient plus souple devant des juges qui auraient violé la séparation entre l'exécutif et le judiciaire pour participer à une entreprise visant à accroître leurs propres pouvoirs. À ce compte-là, on connaît la chanson : le juge en chef Laskin, le juge au centre de la controverse, n'aurait finalement pas influé sur le résultat du rapatriement, car se sont les motifs majoritaires au sujet de l'existence d'une convention constitutionnelle, motifs auxquels n'adhérait pas Laskin, qui ont forcé la main de Pierre Elliot Trudeau à négocier avec les provinces. La violation de la séparation des pouvoirs étant selon Bérard dans ce cas sans conséquence, ce dernier nous invite à passer au prochain appel. L'observation de l'auteur en apparence séduisante omet toutefois de mentionner que Laskin était des motifs majoritaires au sujet de la légalité du rapatriement unilatéral, ce qui a pu ébranler la coalition des huit provinces opposées au rapatriement, sachant que si elles ne se rangeaient pas du côté de Trudeau pour quelques miettes de pain, ce dernier pourrait rapatrier la Constitution légalement sans leur accord et sans aucune concession même mineure. Et que pense Bérard de l'opinion du Haut-Commissaire britannique qui, mis au courant des manœuvres de Laskin, est d'avis qu'il s'agit d'une «véritable tentative de coup d'État en vue de modifier l'équilibre des pouvoirs dans la Confédération»? D'ici, ne manquait plus à Bérard que d'entonner le refrain selon lequel le rapatriement s'est fait sans le Québec par la faute de René Lévesque.

L'État de droit, principe que l'auteur tente de vulgariser et de promouvoir, se trouve donc à la fin banalisé. Du sérieux que tout citoyen québécois doit accorder à ce concept fondamental pour la perpétuation de notre État démocratique, l'État de droit devient avec Bérard une excuse passe-partout applicable à toutes les sauces pour défendre des positions politiques. On pourrait croire que celui-ci rejoint à ce titre l'excuse de la mondialisation. Au nom de la mondialisation, il faudrait accepter la bilinguisation de notre État national. Au nom de la mondialisation, il faudrait dénoncer le syndicalisme. Au nom de la mondialisation, il faudrait refuser de venir en aide à nos producteurs. Où devra-t-on abdiquer maintenant au nom de l'État de droit?

Éric Poirier

Avocat, candidat à la maîtrise à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke

JÉRÔME BLANCHET-GRAVEL

Le nouveau triangle : gauche, islam et multiculturalisme, Boisbriand, Éditions Accent Grave, 2013, 151 pages

Le «politiquement correct» n'est certainement pas une étiquette que l'on pourrait aisément attribuer au jeune auteur Jérôme Blanchet-Gravet. Cet étudiant en science politique, âgé de seulement 23 ans, n'hésite pas à afficher ses intentions dans son premier ouvrage *Le nouveau triangle amoureux : gauche, islam et multiculturalisme*, sorti en janvier dernier. Dès le départ, le ton est perceptible. Il s'agit là d'un discours qui se veut non pas rassurant, mais percutant et dénonciateur. Il n'hésite pas à affirmer le caractère inquiétant de son message en clamant sans hésitation que «notre société est menacée» (p. 17).

Comme le titre l'annonce de manière évidente, Blanchet-Gravel présente une critique virulente, ponctuée de quelques sarcasmes bien sentis, de l'affiliation de plus en plus assumée qu'entretiennent les tenants du multiculturalisme, le milieu idéologique de la « gauche » ainsi que les apôtres et fidèles de l'Islam, que l'auteur appelle « religion mahométane » ce qui n'est guère surprenant étant donné l'admiration de son éditeur pour Voltaire. La première partie du livre aborde d'abord toute la question du multiculturalisme, notamment au Québec et au Canada. Il y dénonce haut et fort le relativisme absolu dont de nombreuses élites intellectuelles font l'exercice, notamment les pères de la commission de 2007 sur les accommodements raisonnables, Gérard Bouchard et Charles Taylor. L'auteur insiste sur l'immense danger que constitue l'idéologie multiculturaliste pour la cohésion sociale, à savoir que « toutes les cultures se valent » (p. 19) et que celles-ci ont, de surcroît, droit à une reconnaissance politique et juridique. Autrement dit, le devoir d'intégration des communautés culturelles est complètement nié, rejetant ainsi toute possibilité d'un partage d'idées et de valeurs communes au sein de la société. Selon Blanchet-Gravel, cette conception du vivre-ensemble contredirait l'idée même d'État démocratique. La balkanisation ou la communautarisation progressive de la société qui s'en suivrait ferait en sorte qu'il devient de plus en plus « normal » de voir apparaître des pratiques comme l'excision ou le port de la burqa dans l'espace public, pratiques en quelque sorte légitimées par le relativisme multiculturel. Or, cette section consacrée au multiculturalisme laisse rapidement place à une critique sévère de l'Islam, religion notamment « bénéficiaire » des droits et libertés assurés par la Charte canadienne, elle-même corollaire de cette vision du vivre-ensemble.

L'auteur démontre comment l'Islam se constituerait en une culture, une idéologie, transcendant le simple cadre de confession religieuse, qui ne pourrait jamais être compati-

ble avec une société qui se voudrait moderne, démocrate et libérale. D'abord, la question de la séparation du religieux et du politique ne semblerait pas possible au sein de l'Islam. En effet, Blanchet-Gravel explique le fait que cette théocratie étant basée sur son propre système juridique « opère *de facto* une fusion des pouvoirs politiques et religieux » (p. 41). À titre d'exemple, il n'y aurait qu'à penser aux nombreux soubresauts manifestés par les tenants de l'Islam quant au retrait du voile chez les représentants de la fonction publique. Ce système juridique qu'est la *Sunna* impliquerait des sanctions ou avis juridiques (*fatwa*) ainsi qu'une législation islamique composée de *hadiths*, dictant la conduite que le bon musulman devrait adopter. Parmi ces commandements, l'auteur souligne d'ailleurs que l'on peut y retrouver une recommandation sur la manière dont le bon pratiquant devrait battre sa femme. L'Islam ne pourrait, d'autre part, se conjuguer avec l'esprit démocratique de notre société actuelle dans la mesure où elle tendrait à fixer les rapports sociaux dans le temps. Les quelques versets du Coran ne s'étendant que sur peu d'années, les recommandations prendraient donc un aspect beaucoup plus « directif et autoritaire » (p. 47) que la Bible qui, par exemple, présenterait une possibilité d'être réinterprétée différemment de par les nombreux rebondissements de son histoire. En d'autres mots, l'Islam, serait la soumission à une vision fixe de la société. Finalement, Blanchet-Gravel rappelle que l'Islam est d'abord une idéologie qui embrasserait le rejet de l'Occident, interdisant à ses fidèles de s'intégrer à une société qui serait pervertie. Ainsi, non seulement cette religion proscrierait l'intégration – et encouragerait la xénophobie occidentale, dont on entend bien moins parlée par nos élites bien-pensantes –, mais dicterait le prosélytisme par son « militarisme conquérant » (p. 45). L'Islam serait non seulement incompatible avec les sociétés démocratiques propres à l'Occident, mais il menacerait également bon nombre de

leurs acquis – démocratie, libéralisme politique et valeurs humanistes – avec ce mandat de conquête idéologique.

Dans la seconde partie de son ouvrage, l'auteur se penche plus particulièrement sur cette nouvelle mouvance de la gauche idéologique qui embrasserait volontairement la cause islamiste, à savoir, «l'islamo-gauchisme», étiquette popularisée au Québec par l'essayiste Djemila Benhabib. L'étiquette d'islamo-gauchisme peut sembler relever en elle-même de l'antithèse. Comment la gauche, une famille politique ayant pour valeurs centrales la laïcité, le libéralisme politique, la démocratie et l'égalité entre les hommes et les femmes, peut-elle constituer l'allié objectif d'un système de pensée assimilable à un obscurantisme? L'auteur répond que c'est la haine de l'Occident qui les réconcilie. La civilisation occidentale constituerait encore aujourd'hui pour ces individus la figure du colonisateur, imposant ainsi son système capitaliste aux valeurs perverses. Dans une telle mesure, les musulmans constitueraient le nouveau symbole d'un peuple martyr, charmant du coup l'imaginaire d'une certaine frange du gauchisme de par sa dimension opprimée. Reprenant les propos du documentariste français Jacques Tarnero à l'effet que «le djihad [aurait] maintenant remplacé la lutte des classes» (p. 76), les musulmans prenant désormais la place des prolétaires dans une nouvelle révolution qui ne saurait tarder. Cette formule aurait ainsi le mérite de plaire aux gauchistes, se drapant ainsi d'un vertueux devoir de supporter les opprimés dans leur lutte contre l'Occident. L'essayiste soulève par ailleurs qu'il voit dans la gauche un certain caractère messianique, une tendance à la «sacralisation du combat social» (p. 80) menant inévitablement à une diabolisation de l'adversaire inhérente au monopole de la vertu qu'elle s'octroie, peu compatible avec le pluralisme démocratique qu'elle prétend servir. À la suite de ces observations, il semble logique que la Palestine

devienne le symbole des opprimés et que de plus en plus de « gauchistes » arborent le foulard palestinien, ignorant ou niant – politiquement correct oblige – le profond paradoxe que pourrait constituer ce signe ostentatoire.

L'une des conséquences malheureuses de cette alliance serait, aux dires de l'auteur, la montée de l'antisémitisme ambiant. Israël, château fort de l'Occident, serait de plus en plus dépeint comme l'opresseur contemporain. Par conséquent, gauchistes et islamistes convergeraient vers cet ennemi commun, renforçant du coup leur complicité. Or, Blanchet-Gravel estime que, jusqu'en 1948, les rapports entre les juifs et le monde arabo-musulman auraient été beaucoup plus pacifiques que ceux qu'ils auraient connus avec l'Occident. L'auteur explique ce qu'il conçoit comme un renversement de situation par l'antisionisme émergeant en 1948 – rapidement transformé en antisémitisme – qui aurait permis « la consolidation d'une unité musulmane » (p. 88), en danger de dissémination depuis les débuts de l'Islam. La même recette serait applicable à la gauche radicale, ce qui expliquerait par le fait même la montée de crimes antisémites qui sévissent dans de nombreux pays libéraux et démocrates. Par conséquent, l'auteur fait la remarque que la dénonciation d'Israël par les gauchistes, empruntée aux islamistes, semblerait de plus en plus revêtir l'apparence d'une position progressiste centrée sur une « optique du Bien de l'humanité » (p. 96).

Dans un autre ordre d'idées, Blanchet-Gravel dénonce haut et fort le laxisme dont ferait preuve une part non négligeable de l'intelligentsia. Le rapport de cette dernière à l'islam politique pourrait être qualifié de « nouvel opium » – pour reprendre Raymond Aron –, prenant ainsi la place du marxisme, lequel était jadis l'idéologie centrale des élites intellectuelles. Ces « penseurs » adhérant à ces nouvelles « valeurs » de tolérance, d'ouverture à l'autre et de protection des opprimés

– dont les musulmans sont le symbole – se retrouveraient partout, selon l'auteur, que ce soit dans une certaine « bienveillance médiatique » (p. 99) – pensons aux quotidiens tels que *Le Monde diplomatique* en France ou *La Presse* au Québec. L'essayiste pose le même diagnostic par rapport aux universités, où la neutralité scientifique de plusieurs chercheurs serait parfois douteuse. Bien-pensance, autocensure et aveuglement volontaire obligent, toute critique d'idées ou de valeurs relevant des religions minoritaires serait *ipso facto* cataloguée sous la rubrique de la fermeture à l'autre ou de la xénophobie, qualificatifs que craignent au plus haut point tous ceux qui souhaitent être reconnus comme intellectuels. Le terme d'« islamophobie » s'inscrirait dans la même ligne de pensée de cet esprit. Blanchet-Gravel rappelle que l'Islam n'est ni une race, ni une ethnie. Plus qu'une simple religion – rappelons que le christianisme n'évite toutefois pas les critiques des bien-pensants – l'Islam est une idéologie politique dont il devrait être possible de soumettre à la critique. À ce titre, l'auteur rappelle que l'essayiste français Pascal Bruckner mentionnait que nous n'avons jamais entendu parler de « libéralophobie » ni de « socialistophobie » (p. 116). Or, Blanchet-Gravel estime que l'épouvantail de l'islamophobie, dans la plupart des cas, n'est qu'un leurre servant la censure des uns au profit des autres.

En guise de court épilogue, l'auteur conclut son essai en rappelant l'ampleur de la menace à laquelle il souhaite sensibiliser ses lecteurs. En fait, il avance que les visées de la gauche se seraient profondément transformées, abandonnant le projet d'émancipation des peuples qui lui était si cher à l'époque de la Révolution française. Par conséquent, l'héritage national serait voué à être oublié dans un monde où l'affirmation de soi est à bannir au profit d'une haine de soi. L'ouverture et la tolérance inconditionnelles sembleraient désormais constituer les nouveaux dogmes

de cette gauche qui ne réaliserait cependant pas qu'elle met en danger les acquis fondamentaux durement acquis par ses luttes passées, à savoir les droits des femmes, la liberté d'expression et la laïcité. C'est sur cette note pessimiste que se clôt le premier ouvrage du jeune auteur.

Cet essai, qui n'a pas peur de sortir des sentiers bien réconfortants du politiquement correct, présente une analyse intéressante, mais quelque peu insuffisante de l'enjeu de l'islamisme. Bien que l'analyse soit centrée sur le rapport que les islamistes entretiennent avec les gauchistes, la critique de nombreux courants de la nouvelle droite québécoise ou des libéraux antinationalistes aurait effectivement enrichi la réflexion. Une critique virulente du chef du Parti libéral du Québec, Philippe Couillard, ayant entretenu des liens étroits avec l'Arabie saoudite, est certes présente dans l'ouvrage, mais l'analyse du discours de nombreux «droitistes» classant la question identitaire dans la catégorie du racisme ou l'excluant de celle des «vraies affaires», aurait été des plus pertinentes. Pensons notamment à Joanne Marcotte, Lise Ravary, Éric Duhaime et plusieurs autres qui, s'opposant au projet de Charte de la laïcité au nom de la stricte défense de l'identité individuelle de chacun et étant incapables d'envisager le concept de choix de société, n'ont rien à envier aux Khadir et David de ce monde. L'ouvrage suscite néanmoins une lecture dynamique et intéressante – ce qui n'est pas négligeable pour une première publication – constituant également une alternative rafraichissante au style en vogue au Québec, soit celui de la complaisance bienfaisante.

Valérie Vézina Dubois

Candidate à la maîtrise en sociologie à l'UQAM

GILLES LABELLE ET DANIEL TANGUAY

Vers une démocratie désenchantée? Marcel Gauchet et la crise contemporaine de la démocratie libérale, Éditions Fides, 2014, 304 pages

FLAVIE TRUDEL (DIR.)

Un cégep dans la rue. La grève étudiante de 2012 au Cégep régional de Lanaudière à Joliette, Les Presses de l'Université Laval, 2014, 130 pages

FLORENCE MARY SIMMS ET LOUIS PELLETIER

Étoffe du pays, Éditions du Septentrion, 2014, 160 pages

JULIE LAVIGNE

La traversée de la pornographie. Politique et érotisme dans l'art féministe, Éditions du Remue-ménage, 2014, 234 pages

LYSE RICHER ET DONALD DUFOUR

L'Isle-aux-Coudres, le fleuve dans la peau, Les éditions GID, 2014, 208 pages

PIERRE LAHOUD

L'île d'Orléans, pays de tradition, Les éditions GID, 2014, pages

FRANÇOIS-GUY TOUCHETTE

Les murs murent ! Affiches de mouvements sociaux et politiques du Québec, M éditeur, Collection Mouvements, 2014, 184 pages

SERGE CANTIN

La souveraineté dans l'impasse, Les Presses de l'Université Laval, 2014, 270 pages

ROMÉO BOUCHARD

Constituer le Québec, Nouveau Projet, 2014, 112 pages

DRISS KETTANI ET BERNARD MOULIN

L'e-gouvernement pour la bonne gouvernance dans les pays en développement : l'expérience du Projet eFez, Les Presses de l'Université Laval, 2014, 370 pages

DANIEL DRACHE

Publics rebelles: le pouvoir sans précédent du citoyen du monde, Montréal, Éditions Liber, 2013, 274 pages

FRANÇOIS RICARD

Moeurs de province, Les éditions du Boréal, 2014, 232 pages

CATHERINE VOYER-LÉGER

Métier critique, Éditions du Septentrion, 2014, 216 pages

ALAIN NOËL ET MIRIAM FAHMY (DIR.)

Miser sur l'égalité. L'argent, le pouvoir, le bien-être et la liberté, Éditions Fides, 2014, 280 pages

PIERRE HÉBERT, PATRICIA GODBOUT, RICHARD GIGUÈRE, AVEC LA COLLABORATION DE STÉPHANIE BERNIER

La correspondance entre Louis Dantin et Alfred DesRochers. Une émulation littéraire (1928, -1939), Éditions Fides, 2014, 588 pages

ANDRÉ JOYAL ET JACQUES DE COURSON

À la découverte du Brésil, Del Busso Éditeur, 2014, 200 pages

GILLES-PHILIPPE DELORME ET DANIELLE ROY

L'affaire Gerda Munsinger, Les éditions JCL, 2014, 488 pages

MICHEL O'NEILL

L'épopée des Petits frères de la Croix. Histoire d'une nouvelle communauté monastique, québécoise dans l'Église catholique d'aujourd'hui, Les Presses de l'Université Laval, 2014, 256 pages

STÉPHANE PAQUIN ET PIER-LUC LÉVESQUE (DIR.)

Social-démocratie 2.0. Le Québec comparé aux pays scandinaves, Les Presses de l'Université de Montréal, 2014, 378 pages

DANIEL DESROCHES

La philosophie comme mode de vie, Les Presses de l'Université Laval, 2014, 424 pages

MICHEL LESSARD, PATRICK ALTMAN, PIERRE LAVOIE

Québec éternelle, Les Éditions de l'Homme, 2013, 480 pages

LOUISE BIENVENUE, O. HUBERT ET C. HUDON

Autour du collègue classique. Une institution québécoise disparue, Éditions Fides, 2014, pages

DIMITRIS PSARRAS

Aube dorée. Le livre noir du parti nazi grec, M éditeur, 2013, 232 pages

CLAUDE VAILLANCOURT

L'empire du libre-échange, M éditeur, 2014, 160 pages

JEAN-SÉBASTIEN MÉNARD

Une certaine Amérique à lire. La Beat Generation et la littérature québécoise, Éditions Nota Bene, 2014, 312 pages

LOUIS HAMELIN

Fabrications. Essai sur la fiction et l'histoire, Les Presses de l'Université de Montréal, 2014, 232 pages

TOMMY-SIMON PELLETIER

Vivre et pêcher dans les Notre-Dame. Excursion archéologique sur le barachois de Mont-Louis au Régime français, Les Presses de l'Université Laval, 2014, 212 pages

NICOLE LANG ET NICOLAS LANDRY

Histoire de l'Acadie, Éditions du Septentrion, 2014, 340 pages

FRANCINE SINCLAIR, STÉPHANIE DEMERS ET GUY BELLEMARE (DIR.)

Tisser le fil rouge. Le Printemps érable en Outaouais – récits militants, M éditeur, 2014, 272 pages

LOUIS GAGNON

Louis XV et le Canada 1743-1763, Éditions du Septentrion, 2014, 186 pages

PIERRE THIBAUT

Maisons paysage, Éditions La Presse, 2014, 176 pages

ÉRIC MARTIN ET MAXIME OUELLET (DIR.)

La tyrannie de la valeur. Débats pour le renouvellement de la théorie critique, Écosociété, 2014, 280 pages

CONSEIL DE LA SOUVERAINETÉ

Forger notre avenir. Bilan des États généraux sur la souveraineté, Éditions du Renouveau québécois, 2014, 188 pages

LAURENCE HANSEN-LÖVE (EN COLL. AVEC LAURE BECDELIEVRE ET FABIEN LAMOUCHE)

La philosophie comme un roman. De Socrate à Arendt, les philosophes répondent à nos questions, Les Presses de l'Université Laval, 2014, 306 pages

GUY DURAND

Brouillon de culture québécoise. Pour une démocratie authentique, Éditions Fides, 2014, 176 pages



Souveraineté du Québec

Langue française

Fête nationale

Assurance-vie



Société
Saint-Jean-Baptiste
de la MAURICIE

www.ssjbmauricie.qc.ca

819-375-4881 - 1-800-821-4881

À quoi sert mon argent ?

PLACEMENT À RENDEMENT SOCIAL

sûr et garanti

L'argent investi sert à financer partout au Québec des CPE, des agriculteurs biologiques, des coopératives et OSBL d'habitation, des quartiers verts, des commerces équitables, des entreprises d'insertion au travail, des théâtres, des médias sociaux, etc.

Le choix de
Laure Waridel



Desjardins

Caisse d'économie solidaire

Québec 418 647-1527

Montréal 514 598-2122

Lanaudière 450 753-7055

www.placement.coop



Située à New Richmond, en Gaspésie, Serres Jardins-Nature est le plus important producteur de tomate biologiques dans l'est de l'Amérique.



Contient des antioxydants et des investissements des 571 000 propriétaires du Fonds de solidarité FTQ.

Toutes les régions du Québec tirent profit des 6,4 milliards de dollars que les milliers de Québécois confient au Fonds de solidarité FTQ avec un double objectif : créer des emplois

ET FAIRE TOURNER L'ÉCONOMIE D'ICI.

www.fondsftq.com

 **FONDS**
de solidarité FTQ

CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2014 DE L'ACTION NATIONALE



Chers amis de L'Action nationale,

Depuis presque un siècle, *L'Action nationale*, une revue solidement québécoise par ses dirigeants, son contenu et ses lecteurs, n'a pas cédé à la tentation de se transformer en magazine ou en journal, mais a choisi de continuer à analyser l'évolution sociale, politique et économique du Québec, en examinant objectivement et d'une façon souvent critique la situation de la nation québécoise.

Elle a influencé l'évolution de la pensée québécoise et a contribué à l'éducation citoyenne en se faisant, dans les années trente, la gardienne du nationalisme canadien-français, puis du nationalisme québécois dans les années soixante. Elle est devenue le principal carrefour intellectuel des partisans de la souveraineté du Québec.

Pour ma part, je suis, depuis de nombreuses années, un lecteur assidu de cette revue – un instrument collectif qui accompagne les institutions essentielles à notre avenir collectif. Ma bibliothèque compte une collection de ces publications qui demeurent pour moi, sur certains sujets, une riche source de références.

C'est pourquoi j'appuie cette campagne de financement pour soutenir *L'Action nationale* dans sa mission. Il importe que ces réflexions sur les aspirations québécoises et sur notre avenir collectif connaissent une diffusion accrue et qu'elle prenne une place plus grande dans les débats à venir sur l'avenir de notre nation.

A handwritten signature in cursive script that reads "Claude Béland".

Claude Béland
Président du conseil d'administration de la Fondation Lionel-Groulx.

- **Internet** : action-nationale.qc.ca
- **Poste** : L'Action nationale, 82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H2X 1X3
- **Téléphone** (carte de crédit) : 514-845-8533 (sans frais 1-866-845-8533)

GFB

Gestion François Beaudoin

- Évaluation d'entreprises → faisabilité.
- Transfert familial.
- Rachat par cadres.
- Ventes - Achats - Fusions.
- Services conseils en financement.

Une équipe multidisciplinaire
offrant tous les services requis
pour une transaction réussie.

819-397-4920
gfb@tlb.sympatico.ca

Prévenez le coût!



Votre date d'échéance
est indiquée sur votre
feuillelet d'adressage

Vous pouvez payer votre abonnement

- par la poste (chèque et cartes de crédit*);
L'Action nationale
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3
- par téléphone (cartes de crédit*);
514-845-8533 ou 1-866-845-8533
- par la boutique internet*
action-nationale.qc.ca

Paiement direct avec votre avis de renouvellement

Vous pouvez maintenant inscrire la «**Ligue d'action nationale**» parmi vos fournisseurs dans votre compte chez Desjardins et les autres institutions participantes. Votre avis de renouvellement contient le numéro SPC marchand de la Ligue d'action nationale et votre numéro d'abonné vous permettant ainsi de payer directement votre abonnement au guichet ou par internet.

Chaque abonné est important pour nous.

* VISA et MASTERCARD acceptées

L'ACTION NATIONALE EN HÉRITAGE

Legs et dons planifiés

Les dons planifiés constituent un apport essentiel pour un organisme comme la Ligue d'action nationale; tous les dons qu'elle reçoit sont d'une grande importance puisqu'ils permettent d'offrir à nos abonnés une revue de qualité et ce, sans s'éloigner, même avec près d'un siècle d'existence, de sa mission

Qu'est-ce qu'un don planifié?

- Les dons immédiats, ceux qui sont mis à la disposition de la Ligue d'Action nationale dès qu'ils sont faits et;
- les dons différés, dons destinés à être remis à la Ligue d'Action nationale à une date ultérieure (ex.: dons testamentaires, d'assurance-vie, fiducie testamentaire, etc.)

Vous avez peut-être une police d'assurance-vie de quelques milliers de dollars que vous avez souscrite il y a plusieurs décennies et qui pourrait être cédée à *L'Action nationale* sous forme de don planifié et contribuer ainsi à la pérennité de la revue. Les dons planifiés font partie intégrante de la planification financière et successorale. Ils peuvent prendre diverses formes, et l'avis d'un planificateur financier professionnel pourra vous aider à choisir l'option la plus avantageuse pour vous. Si dans votre testament vous nommez la Ligue d'Action nationale comme bénéficiaire, faites-le nous savoir afin que nous puissions vous manifester notre reconnaissance.

Si vous désirez effectuer un don planifié à la Ligue, nous pourrions vous émettre un reçu pour dons. Contactez-nous si vous avez besoin des conseils du planificateur financier professionnel de la Ligue d'Action nationale.

Ligue d'Action nationale – Programme de dons planifiés

a/s: Jacques Martin

82, rue Sherbrooke Ouest

Montréal (Québec) H2X 1X3

TABLEAU D'HONNEUR DES DONATEURS ET DES LÉGATAIRES
DE LA REVUE ET DE LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

M E M B R E S B Â T I S S E U R S É M É R I T E S

PLUS DE 25 000 \$

Gaston Beaudry

Hector Roy

M E M B R E S B Â T I S S E U R S

DE 5 000 \$ À 24 999 \$

Dominique Bédard †

Jacques C. Martin

Cécile Vanier †

M E M B R E S B I E N F A I T E U R S

DE 1 500 \$ À 4 999 \$

André Baillargeon

Marcel Henry

Michel Moisan

Jean-François Barbe

Benoît Houde

Lucie Monette

Antoinette Brassard

Marcel et Hélène Jacob

Réjean Néron

Charles Castonguay

Bernard Lamarre

Paul-Émile Roy

Guy Cormier

Isabelle Laporte

Robert G. Tessier

Richard Côté

Bernard Landry

C L U B D E S 1 0 0 A S S O C I É S

1 000 \$ À 1 499 \$

Fernand Allard

Yves Duhaime

Rosaire Morin †

Patrick Allen †

Nicole Forest

Reginald O'Donnell

François-Albert Angers †

Léopold Gagnon

Arthur Prévost †

Gaston-A. Archambault †

Henri-F. Gautrin †

Ghislaine Raymond-Roy

Robert Ascah

Claude Ghanimé

René Ricard

Jean-Paul Auclair †

Paul Grenier

René Richard †

Paul Banville

Michel Grimard

Dominique Richard †

François Beaudoin

Yvon Groulx

Jacques Rivest

Yvan Bédard

Henri Joli-Cœur

Jean-Denis Robillard

Henri Blanc

Lucie Lafortune †

Ivan Roy

David Boardman

Anna Lagacé-Normand †

Michel Taillefer

Henri Brun

Denis Lazure †

Claudette Thériault

Jean-Paul Champagne

Richard Leclerc

Serge Therrien

Jean-Charles Claveau

Jacques Libersan

Marcel Trottier †

Roch Cloutier

Laurent Mailhot

Réal Trudel

Robert Comeau

Clément Martel

André Verronneau

Normand Cossette

Yvon Martineau

Claude-P. Vigeant

Louis-J. Coulombe

Roger Masson

Madeleine Voora

Gérard Deguire

Daniel Miroux

André Watier

Bob Dufour

Louis Morache

L'Action NATIONALE

LIBERTÉ D'EXPRESSION

L'Action nationale ouvre ses pages à tous ceux et à toutes celles que la question nationale intéresse. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation. La rédaction assume la responsabilité de tous les titres d'articles, mais les auteurs restent responsables du contenu de leurs textes.

RÉDACTION

Un article soumis sans entente préalable peut varier de 1500 à 3000 mots alors que le compte rendu d'un livre compte généralement de 1000 à 1500 mots. Les textes sont reçus par internet. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée.

INDEX

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans « L'index des périodiques canadiens » depuis 1948, dans « Périodex » depuis 1984, dans « Repères » publié par SDM Inc. et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

REPRODUCTION

La traduction et la reproduction des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

MISE EN PAGE

Sylvain Deschênes

IMPRESSION

Marquis imprimeur

Mission

La Ligue d'action nationale est l'éditrice de la revue *L'Action nationale*. Sa mission est d'être un carrefour souverainiste où se débattent les aspirations de la nation québécoise comme collectivité de langue française suivant une tradition de réflexion critique, d'indépendance et d'engagement, à partir des situations d'actualité qui renvoient aux enjeux fondamentaux de notre avenir collectif.

Président

Denis Monière

Vice-président

Christian Gagnon

Secrétaire

Patrick Sabourin

Trésorier

Robert Ladouceur

Conseillers

Isabelle Le Breton

Jacques Martin

Anne-Michele Meggs

Ex Officio

Robert Laplante

Membres

André Binette

Mathieu Bock-Côté

Robert Comeau

Charles-Philippe Courtois

Myriam D'Arcy

Henri Laberge

Tania Longpré

Danic Parenteau

Guillaume Rousseau

Michel Sarra-Bournet

Simon-Pierre Savard-Tremblay

Pierre-Paul Sénéchal

Pierre Serré

Gilles Toupin

Membres honoraires

Christiane Bérubé, Nicole Boudreau, Guy Bouthillier, Jacques Brousseau, Hélène Chénier, Pierre de Bellefeuille, Lucia Ferretti, Yvon Groulx, Léo Jacques, Delmas Lévesque, Yves Michaud, Pierre Noreau, Roméo Paquette, Hélène Pelletier-Baillargeon

Membres émérites

René Blanchard, Jean-Charles Claveau, Jacques-Yvan Morin, Gilles Rhéaume, Paul-Émile Roy

Tarifs 2014

	1 an 10 numéros	2 ans 20 numéros
Abonnement	85 \$ <i>(73,93 \$ + taxes)</i>	145 \$ <i>(126,11 \$ + taxes)</i>
Abonnement de soutien	175 \$	300 \$
Étudiant	50 \$ <i>(43,49 \$ + taxes)</i>	85 \$ <i>(73,93 \$ + taxes)</i>
Institution	145 \$ <i>((126,11 \$ + taxes)</i>	240 \$ <i>(208,74 \$ + taxes)</i>
Autres pays	150 \$	275 \$
Version numérique Abonnement PDF	60 \$ <i>(52,18 \$ + taxes)</i>	100 \$ <i>(86,97 \$ + taxes)</i>

TVQ 1012563392 TQ0002

TPS 11901 9545

Paiement par chèque ou carte de crédit VISA ou MASTERCARD

- paiement internet sécurisé dans notre site
- par la poste
- par téléphone

Paiement au guichet (renouvellement d'abonnement)

- chez Desjardins et dans les institutions financières participantes

L'Action nationale
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone : 514-845-8533
sans frais, 1-866-845-8533

Pour nous joindre par courriel :
revue@action-nationale.qc.ca

www.action-nationale.qc.ca

ISSN-0001-7469

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec

Périodicité : 10 numéros par an

L'Action nationale est membre de la SODEP

www.sodep.qc.ca

Envoi de Poste-Publications—Enregistrement N° 09113